



**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**

avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)

Evaluation d'impact portant sur le volet urbain des Programmes Opérationnels FEDER-FSE 2014-2020 Franche-Comté Massif du Jura et Bourgogne

## Rapport final

2 décembre 2020



**ADT-Consult**



le meilleur  
de l'Europe  
dans vos  
projets

eurêka21

**Europe & Territoires**  
CONSEIL  
RESEAU DE CONSULTANTS EN POLITIQUES PUBLIQUES

*Cette étude est cofinancée par l'Union européenne – Fonds européen de développement régional (FEDER)*

## Table des matières

<b>ABREVIATIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
1. Contexte de l'évaluation .....	5
2. Focus sur le programme FEDER-FSE Bourgogne.....	5
3. Focus sur le programme FEDER-FSE Franche-Comté Massif du Jura .....	7
4. Objectifs de l'évaluation et du rapport intermédiaire .....	8
5. Rappels méthodologiques .....	8
6. Les questions évaluatives .....	8
7. Structure du document .....	10
<b>I. DONNEES SYNTHETIQUES DES AXES URBAINS.....</b>	<b>11</b>
<b>II. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES AXES URBAINS – QUESTIONS EVALUATIVES 1 A 4 –</b>	
<b>FONCTIONS DES OI .....</b>	<b>12</b>
1. Problématique des questions évaluatives .....	12
2. Constats évaluatifs.....	13
2.1. Le recours à des OI pour sélectionner les projets dans le cadre d'une démarche intégrée représente une valeur ajoutée relative.....	13
2.2. Les tâches confiées aux OI, limitées à la sélection des projets, sont pertinentes mais leur mise en œuvre doit gagner en efficacité pour garantir une mise en œuvre optimale des axes urbains.....	17
2.3. Le modèle des pôles métropolitains en Franche-Comté, OI de l'axe urbain, n'est pas moins incitatif que celui des EPCI en Bourgogne .....	21
2.4. L'efficacité dans la mobilisation et l'articulation des services pertinents au sein de l'AG et des OI pour soutenir l'émergence de projets n'est pas optimale .....	24
3. Conclusion – réponse aux questions évaluatives 1 à 4 .....	28
<b>III. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES AXES URBAINS – QUESTIONS EVALUATIVES 5 A 7 –</b>	
<b>EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DES VOLETS URBAINS DES PO .....</b>	<b>31</b>
1. Problématique des questions évaluatives .....	31
2. Constats évaluatifs.....	32
2.1. La mobilisation du FEDER urbain a pu apporter une valeur ajoutée à des projets déjà identifiés par d'autres financeurs mais aussi des contraintes, durcies en cours de programmation.....	32
2.2. Les projets structurants sont privilégiés dans le cadre des axes urbains au vu des contraintes du FEDER mais il existe un intérêt à étendre le soutien dans une vision intégrée à de plus petits projets complémentaires.....	37
2.3. La mise en œuvre des axes urbains couvre de manière satisfaisante le territoire régional, à une échelle pertinente au vu des objectifs et de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire régional. 40	40
3. Conclusion – réponse aux questions évaluatives.....	53
<b>IV. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES AXES URBAINS – QUESTION EVALUATIVE 8 –</b>	
<b>PERSPECTIVES 2021-2027 .....</b>	<b>56</b>
1. Problématique de la question évaluative .....	56
2. Constats évaluatifs.....	56
2.1. <b>Les perspectives identifiées pour le développement urbain en BFC s'inscrivent dans les orientations et exigences de l'UE pour 2021-2027, mais les précisions restant à apporter méritent une implication forte des acteurs du fait urbain si on veut mobiliser au mieux les opportunités de la nouvelle période et retenir les leçons de l'expérience passée.....</b>	<b>56</b>
3. Conclusion – réponse à la question évaluative .....	63
<b>V. EVALUATION DE L'IMPACT DES AXES URBAINS – QUESTIONS EVALUATIVES 1 A 4 ET 6 – IMPACT DANS LES DIFFERENTES THEMATIQUES D'INTERVENTION .....</b>	<b>64</b>
1. Problématique des questions évaluatives .....	64
2. Constats évaluatifs.....	66
2.1. Espaces dégradés et friches, des projets structurants mais complexes retardant l'atteinte des résultats.....	66

2.2.	Des projets ayant un impact sur la qualité de vie dans les QPV en Franche-Comté, l'environnement et l'attractivité des villes en Bourgogne, malgré une intervention limitée du FEDER	69
2.3.	Un certain succès pour les réhabilitations thermiques des logements sociaux, moindre en ce qui concerne les bâtiments publics.....	73
2.4.	L'intervention du FEDER urbain a contribué à la mise en œuvre de projets de qualité répondant aux objectifs de l'Union européenne exprimés dans la stratégie UE2020.....	75
3.	Conclusion – réponse à la question évaluative .....	80
<b>VI.</b>	<b>EVALUATION DE L'IMPACT DES AXES URBAINS – QUESTIONS EVALUATIVES 5 ET 7 A 9 – IMPACT LIE A LA COHERENCE INTERNE ET EXTERNE D'INTERVENTION .....</b>	<b>82</b>
1.	Problématique des questions évaluatives .....	82
2.	Constats évaluatifs.....	83
2.1.	L'intervention du FEDER a contribué à la coordination et à la coopération au sein et entre les agglomérations, avec des perspectives pour aller plus loin.....	83
2.2.	Les lignes de partage entre les axes urbains et les axes thématiques des PO sont claires, en revanche certains sujets qui auraient pu faire parties des stratégies intégrées sont absents des axes urbains.....	85
2.3.	Les axes urbains des PO s'articulent avec les autres stratégies de niveau régional à local pour améliorer la cohésion territoriale .....	87
2.4.	L'intervention du FEDER est cohérente avec la mesure n°14 de la stratégie de mandat régionale et contribue, de par ses objectifs et les projets réalisés, à sa mise en œuvre .....	91
3.	Conclusion – réponse aux questions évaluatives.....	92
<b>VII.</b>	<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>94</b>
1.	Recommandation n°1 : Sécuriser et simplifier le montage et la gestion des projets urbains.....	94
2.	Recommandation n°2 : Mobiliser plus largement les acteurs du fait urbain dans le cadre du FEDER	95
<b>VIII.</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>96</b>
	<b>Liste des personnes interrogées lors des entretiens.....</b>	<b>96</b>
	Entretiens de cadrage.....	96
	Entretiens de collecte.....	96
	<b>Rapport de l'enquête en ligne .....</b>	<b>98</b>
	<b>Fiches études de cas .....</b>	<b>98</b>
	<b>Fiches benchmark .....</b>	<b>107</b>
	<b>Fiches recommandations .....</b>	<b>135</b>

## ABREVIATIONS

AG : autorité de gestion

ANCT : agence nationale de la cohésion des territoires

ANRU : agence nationale pour la rénovation urbaine

DOMO : document de mise en œuvre d'un programme opérationnel

FEDER : fonds européen de développement régional

ITI : investissement territorial intégré

NPNRU : nouveau programme national de renouvellement urbain

OI : organisme intermédiaire

OS : objectif spécifique

PCAET : plans climat-air-énergie territoriaux

PDUI : programme de développement urbain intégré

PI : priorité d'investissement

PO : programme opérationnel

PUI : projet urbain intégré

QPV : quartier prioritaire de la politique de la ville

SRADDT : schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

SRCAE : schéma régional climat-air-énergie

SRDEII : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

SUI : stratégie urbaine intégrée

### 1. Contexte de l'évaluation

L'article 7 du règlement FEDER stipule qu'au moins 5% des ressources du FEDER attribuées au titre de l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi » doivent être alloués à des actions intégrées en faveur du développement urbain durable. En France, l'Etat et ses partenaires régionaux ont souhaité porter à 10% le montant de FEDER alloué aux actions de développement urbain intégré. Selon l'accord de partenariat signé avec la Commission européenne, les actions doivent être coordonnées avec la politique de la ville et viser en priorité les quartiers prioritaires.

D'un point de vue opérationnel, les budgets spécifiquement dédiés à l'urbain sont orientés vers des intercommunalités ayant été préalablement sélectionnées par les autorités de gestion des programmes régionaux (nécessité pour chaque intercommunalité de se doter de « stratégies urbaines intégrées »).

La présente évaluation a pour objet l'analyse des modalités de mise en œuvre et de l'impact des axes urbains des PO Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura.

Ces PO ont fait le choix de 2 axes urbains pour mettre en œuvre des stratégies urbaines intégrées :

- En Bourgogne, l'axe 5 « Pour un développement urbain durable » est doté de 27,9 M€ de FEDER à l'échelle des trois objectifs objets de l'évaluation (OS5.1, 5.3 et 5.4)
- En Franche-Comté, l'axe 5 « Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable » est doté de 22,5 M€ de FEDER (révision de la maquette de mars 2020 ; dotation initiale de 26 M€)

Ces deux axes urbains sont mis en œuvre à l'aide d'organismes intermédiaires (OI) qui sont chargés notamment de la sélection des opérations, sur la base d'une démarche intégrée de développement urbain durable. Ces OI articulent leur action avec celle de l'autorité de gestion (AG) qui conserve la responsabilité de la programmation et de la mise en œuvre des contrôles et garantit par son animation et sa coordination l'équilibre global du volet urbain au regard des objectifs thématiques mobilisés ainsi que l'application des règles européennes et les engagements pris au niveau national.

### 2. Focus sur le programme FEDER-FSE Bourgogne

L'autorité de gestion a privilégié la mise en place d'un **axe urbain** pour 2014-2020. Celui-ci est basé sur les objectifs spécifiques suivants, visant à améliorer l'attractivité et la qualité de vie dans les agglomérations bourguignonnes :

- 5.1 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments (9,9 M€ - 10,5M€ après remaquetage 2020)  
*Indicateur de résultat : consommation du parc HLM bourguignon/m<sup>2</sup>/an*
- 5.2 : Réduire la part modale des véhicules thermiques dans les transports de marchandise (non sélectionné par les OI)
- 5.3 : Améliorer l'environnement et l'attractivité des villes (7,9 M€ - 12,2 après remaquetage 2020)  
*Indicateur de résultat : densité de population dans les zones urbaines*
- 5.4 : Assurer la conversion des friches industrielles, militaires, hospitalières et l'implantation de nouvelles activités économiques (9,9 M€ - 6,9 après remaquetage 2020).  
*Indicateur de résultat : surface des friches sur les 8 territoires urbains*

L'axe urbain vise à répondre à des enjeux forts en termes de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>, notamment dans l'habitat (les stratégies devant impérativement inclure un volet efficacité énergétique) et la mobilité, ainsi

qu'en matière environnementale et économique pour répondre à la problématique des friches industrielles, militaires et hospitalières et des pollutions historiques.

L'axe est organisé autour de 3 priorités d'investissement :

- 4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

*Exemples de projets programmés : Rénovation thermique de l'îlot Alsace -308 logements (Dijon métropole) ; Réhabilitation de 160 logements à Chalon sur Saône - les Aubépins - 3ème tranche – (CA du Grand Chalon) ; Réhabilitation énergétique de 100 logements – Quartier Blanches Fleurs à Beaune (CA Beaune Côte et Sud) ; Réhabilitation de la maison de quartier Sainte Geneviève à Auxerre*

- 4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

*Exemples de projets programmés : Requalification durable du centre ville – Nevers agglomération ; Transformation des quais Ernest Landry et Jean Moulin en berge douce urbaine (CA du Grand Sénonais) ; "Pour une métropole attractive porteuse d'innovation" (Dijon métropole) ; Etude pour la reconversion urbaine de trois pôles stratégiques (CA de l'Auxerrois)*

- 6e : Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

*Exemples de projets programmés : Aménagement de la zone Coriolis (CU du Creusot Montceau), Aménagement de la réserve foncière SAONEOR (CA du Grand Chalon), Etude ZI Bruyères (CA du Mâconnais Beaujolais)*

Cet axe concerne les **8 organismes intermédiaires** suivants : Dijon Métropole, Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud, Nevers Agglomération, Grand Chalon, Mâconnais Beaujolais Agglomération, Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, Communauté Urbaine Creusot-Montceau, Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Divers **indicateurs de réalisation** ont été retenus dans le cadre de l'axe urbain, qui permettent entre autres d'évaluer la contribution du programme à l'atteinte des cibles des indicateurs de résultat, et donc son impact :

- Efficacité énergétique : Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré (PI 4c)
- Développement urbain : population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées (PI 4c)
- Nombre de logements réhabilités BBC dans les zones urbaines (PI 4c)
- Nombre de projets d'aménagements urbains (PI 4e)
- Assistances à maîtrise d'ouvrage et études liées à la mise en place de plateformes logistiques (PI 4e)
- Réhabilitation des sols : superficie totale de sols réhabilités (PI 6e)

- Nombre de pépinières nouvellement créées et/ou soutenues (PI 6e)
- Nombre de projets soutenus à caractère économique sur les friches réhabilitées (PI 6e)

### 3. Focus sur le programme FEDER-FSE Franche-Comté Massif du Jura

L'autorité de gestion a également privilégié la mise en place d'un **axe urbain** pour 2014-2020. Celui-ci est basé sur les objectifs spécifiques suivants :

- OS 5.1. Augmenter la qualité de l'environnement en réhabilitant les espaces dégradés des pôles métropolitains  
*Indicateur de résultat : superficie d'espaces dégradés des pôles métropolitains*
- OS 5.2. Augmenter la qualité du cadre de vie dans les **quartiers prioritaires**  
*Indicateur de résultat : perception de la qualité du cadre de vie*

Le volet urbain du programme opérationnel 2014-2020 mobilise les priorités d'investissement :

- 6e : Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

*Exemples de projets programmés : Cœur de Ville de Dôle (pôle métropolitain Centre-Franche-Comté), Requalification et aménagement d'un nouveau quartier urbain de Vesoul (pôle métropolitain Centre-Franche-Comté), Requalification de l'esplanade du Tissage du Pâquis de Hericourt (pôle métropolitain Nord Franche-Comté)...*

- 9b : Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

*Exemples de projets programmés : espace socioéducatif Audincourt (pôle métropolitain Nord Franche-Comté), Aménagement Espaces Publics Vinci-Lavoisier de Bethoncourt (pôle métropolitain Nord Franche-Comté), Aménagement des espaces publics du cœur du quartier Debussy-Massenet de Montbéliard, Construction d'un centre aquatique communautaire à Belfort, Implantation d'une Maison des Services au Public à Planoise (pôle métropolitain Centre Franche-Comté), Etude NPRU Gravières-Evoironnes à Sochaux*

**2 organismes intermédiaires** ont été retenus pour cet axe urbain : le pôle métropolitain Centre Franche-Comté et le pôle métropolitain Nord Franche-Comté.

Les **indicateurs de réalisation** de l'axe urbain sont les suivants :

- Développement urbain : population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées (PI 6e)
- Développement urbain : espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines (PI 6e)
- Développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (PI 9b)

## 4. Objectifs de l'évaluation et du rapport intermédiaire

La présente évaluation porte sur les modalités de mise en œuvre et l'impact des volets urbains des programmes opérationnels Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura, ces deux programmes ayant retenu la mise en place d'axes urbains.

L'évaluation présente divers enjeux :

- Identifier et lever les points forts et les points faibles, les facteurs de blocage et de réussite
- Déterminer la contribution du FEDER à l'atteinte des objectifs, la plus-value des démarches urbaines intégrées
- Favoriser la dynamique de programmation et l'atteinte des cibles des indicateurs
- Aider à construire la future approche de développement urbain durable 2021-2027

Le périmètre de l'évaluation ne comprend pas, pour le PO Bourgogne, l'OS 5.2 « Réduire la part modale des véhicules thermiques dans les transports de marchandise », intégré en 2018/2019 dans l'évaluation sur la transition énergétique. Par ailleurs, concernant l'OS 5.1 « Réduire la consommation énergétique des bâtiments », l'évaluation se fera uniquement sur l'aspect territorial, et non sur l'aspect thermique déjà évalué.

Le rapport intermédiaire doit permettre de rendre compte des premiers résultats de la collecte des données, et servir de base aux discussions avec l'instance de pilotage de l'évaluation et avec les OI.

## 5. Rappels méthodologiques

Les outils suivants ont été mobilisés pour l'analyse, conformément à ce qui avait été prévu dans le rapport méthodologique de collecte des données :

- Analyse documentaire et de données : documents de référence des deux programmes ; documents de référence des organismes intermédiaires ; données de suivi de la programmation (extractions Synergie au 18 mai 2020) ; documents et données de contexte.
- Entretiens : **24 entretiens** (liste en [annexe](#)) auprès des organismes intermédiaires et de l'autorité de gestion (en particulier, instructeurs des dossiers urbains).
- Enquête auprès des bénéficiaires : 33 répondants sur 82 interrogés, soit **40% des bénéficiaires**.
- **2 études de cas** sur les friches : Reconstruction d'un ancien foyer des jeunes à Evette-Salbert, Site SAÔNEOR sur le territoire du Grand Chalon
- **1 benchmark méthodologique** « outiller les OI »
- **3 benchmarks thématiques** (mobilité/biodiversité/friches) : projets « Cité du Mont de la Veine », « friche Etoile », « Reconquérir Tison »

## 6. Les questions évaluatives

17 questions évaluatives ont été posées.

8 portent sur la mise en œuvre des programmes et 9 concernent l'évaluation d'impact.

Nous avons regroupé ces questions en sous-ensembles pour faciliter la présentation des analyses.

## 1. Evaluation de la mise en œuvre des axes urbains

### 1.1. Fonction des OI

#### QUESTION EVALUATIVE 1 :

En quoi le recours aux organismes intermédiaires (OI), agglomérations en Bourgogne et pôles métropolitains en Franche-Comté, porteurs d'une démarche intégrée dans le cadre de la sélection des projets FEDER, présente-t-il une plus-value ?

#### QUESTION EVALUATIVE 2 :

Un éventail de tâches plus important confié aux OI, et non plus limité à la seule sélection des projets, permettrait-il une meilleure mise en œuvre des axes urbains ?

#### QUESTION EVALUATIVE 3 :

Le fait que les OI puissent être porteurs de projets en Bourgogne est-il plus incitatif qu'en Franche-Comté où les pôles sont plus éloignés des potentiels porteurs ?

#### QUESTION EVALUATIVE 4 :

L'articulation entre les différents services de la région et ceux des organismes intermédiaires a-t-elle permis une bonne animation des axes urbains, et une remontée efficace des projets ?

### 1.2. Efficacité de la mise en œuvre des volets urbains des PO

#### QUESTION EVALUATIVE 5 :

Quels sont les limites et les freins des axes 5 à une intervention du FEDER sur des projets déjà identifiés par d'autres financeurs tels que des directions du conseil régional ?

#### QUESTION EVALUATIVE 6 :

La mise en œuvre des axes permet-elle d'identifier des catégories de projets qui apparaissent plus pertinents de soutenir via les fonds européens ?

#### QUESTION EVALUATIVE 7 :

Quel est le niveau de couverture régionale du FEDER sur les axes 5 des PO et quelles pourraient être les préconisations pour le post 2020 ?

### 1.3. Perspectives 2021-2027

#### QUESTION EVALUATIVE 8 :

Quelles pourront être les perspectives d'intervention en matière de développement urbain au regard des orientations proposées en vue de la future programmation ?

## 2. Evaluation de l'impact des axes urbains

### 2.1. Impact dans les différentes thématiques d'intervention

#### QUESTION EVALUATIVE 1 :

Comment l'intervention européenne a-t-elle permis de réhabiliter les espaces dégradés situés dans le tissu urbain en évitant ainsi un étalement urbain ?

#### QUESTION EVALUATIVE 2 :

En quoi les fonds européens encouragent-ils l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des populations urbaines - attractivité et environnement - bourguignonnes et plus spécifiquement des quartiers prioritaires francs-comtois ?

#### QUESTION EVALUATIVE 3 :

Dans quelles mesures les réhabilitations énergétiques des logements sociaux et des bâtiments publics, en Bourgogne, ont-elles permis d'améliorer le gain énergétique et de fait, leur attractivité ?

#### QUESTION EVALUATIVE 4 :

Au moyen des études de cas, l'intervention du FEDER dans le domaine urbain a-t-elle contribué à réhabiliter, renforcer ou développer l'attractivité des zones urbaines ?

→ question traitée dans le rapport final

#### QUESTION EVALUATIVE 6 :

Afin d'alimenter le RAMO, en quoi les objectifs spécifiques des axes 5 concernés ont-ils contribué aux objectifs de la stratégie UE 2020 pour une croissance intelligente, inclusive et durable ?

#### 2.2. Impact lié à la cohérence interne et externe d'intervention

#### QUESTION EVALUATIVE 5 :

Comment les financements européens ont-ils facilité et renforcé la dynamique de réseaux et les actions collaboratives à la fois au sein des agglomérations et entre les agglomérations – au sein d'un même pôle ?

#### QUESTION EVALUATIVE 7 :

En quoi les axes 5 sont-ils cohérents avec les autres axes des deux programmes FEDER-FSE 2014-2020 en matière de développement urbain ?

#### QUESTION EVALUATIVE 8 :

L'articulation entre les axes 5 des PO, le volet « inclusion » des départements, le SRADDET, les contrats de ville, les contrats de territoire, les quartiers durables et les aménagements urbains dans les cités patrimoniales reconnues permet-elle d'atteindre les objectifs souhaités en terme de cohésion territoriale ?

#### QUESTION EVALUATIVE 9 :

De quelles manières les axes d'intervention des PO FEDER-FSE répondent-ils à la mesure n°14 de la stratégie de mandat de la Région Bourgogne-Franche-Comté, à savoir « favoriser un développement équilibré des territoires et renforcer les solidarités en direction des quartiers de la politique de la ville et des territoires ruraux » ?

## 7. Structure du document

Le document est organisé autour de groupes de questions évaluatives et indique pour chacun de ces groupes :

- la problématique,
- les constats évaluatifs, sur la base des critères de jugement, issus du référentiel d'évaluation validé au démarrage de la mission, et des différentes sources d'information identifiées,
- une conclusion, réponse à la question évaluative, avec les points forts et les points faibles relevés et de premières pistes de réflexion en vue de l'élaboration future de recommandations.

Le code couleur suivant est utilisé pour rendre compte de manière synthétique du fait que le critère de jugement est très bien rempli, bien rempli, moyennement rempli, pas très bien rempli, n'est pas rempli.



## I. DONNEES SYNTHETIQUES DES AXES URBAINS

Ces données sont issues d'une extraction Synergie au 18 mai 2020.

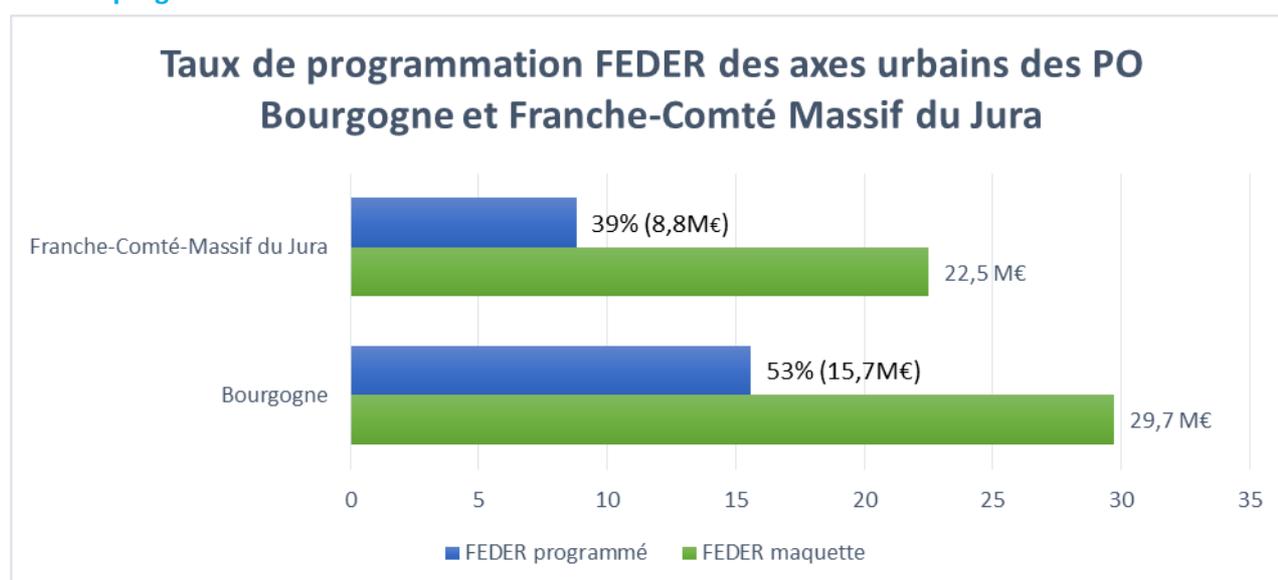
### FEDER mobilisé pour les axes urbains

- Bourgogne : 29,7 M€ soit 29,7% du total (4 OS, dont OS 5.2 mobilité finalement non mobilisé)
- Franche-Comté : 26M€ soit 14% de la maquette UE du PO – 22,5 M€ suite à une révision de la maquette de mars 2020 (pour information, ce montant va passer à 21M€ dans le cadre d'une modification du PO en cours)
- Moyenne nationale du montant UE pour les AG ayant choisi un axe urbain plutôt qu'un ITI : 24,4M€

### Nombre de projets programmés dans les axes urbains et montants FEDER

PO FEDER-FSE 2014-2020	Objectifs spécifiques des axes urbains	FEDER programmé en M€	Nombre d'opérations programmées	FEDER moyen par projet en K€
Bourgogne	OS 5.1 efficacité énergétique des bâtiments	6,1	42	145
	OS 5.3 environnement et attractivité des villes	6,8	27	252
	OS 5.4 friches et nouvelles activités économiques	2,7	4	675
	<i>Sous-total</i>	<i>15,6</i>	<i>73</i>	<i>214</i>
Franche-Comté Massif du Jura	OS 5.1 espaces dégradés	3,5	10	350
	OS 5.2 cadre de vie dans les QPV	5,3	12	442
	<i>Sous-total</i>	<i>8,8</i>	<i>22</i>	<i>400</i>
<b>Total BFC</b>		<b>24,4</b>	<b>95</b>	<b>257</b>

### Taux de programmation des axes urbains



La programmation est plus avancée pour le PO Bourgogne (voir partie II point 2.3.2 pour une analyse de la différence des taux de programmation entre les deux PO). Par ailleurs le taux de programmation de l'axe urbain est proche du taux de programmation FEDER global en Bourgogne, ce qui est moins le cas en Franche-Comté où l'écart est plus important malgré la révision de la maquette de mars 2020.

## II. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES AXES URBAINS – QUESTIONS EVALUATIVES 1 A 4– FONCTIONS DES OI

### 1. Problématique des questions évaluatives

Les premières questions évaluatives concernent les missions et le fonctionnement des organismes intermédiaires, EPCI en Bourgogne (agglomérations) et pôles métropolitains réunissant plusieurs EPCI en Franche-Comté.

- Question 1 : en quoi le recours aux organismes intermédiaires (OI), agglomérations en Bourgogne et pôles métropolitains en Franche-Comté, porteurs d'une démarche intégrée dans le cadre de la sélection des projets FEDER, présente-t-il une plus-value ?
- Question 2 : un éventail de tâches plus important confié aux OI, et non plus limité à la seule sélection des projets, permettrait-il une meilleure mise en œuvre des axes urbains ?
- Question 3 : le fait que les OI puissent être porteurs de projets en Bourgogne est-il plus incitatif qu'en Franche-Comté où les pôles sont plus éloignés des potentiels porteurs ?
- Question 4 : l'articulation entre les différents services de la Région et ceux des organismes intermédiaires a-t-elle permis une bonne animation des axes urbains, et une remontée efficace des projets ?

L'AG cherche par ce biais à savoir si les approches urbaines arrêtées en 2014-2020 en termes de modalités d'organisation ont été pertinentes et efficaces dans le cadre des deux PO et s'il existe des marges de progression pour renforcer l'émergence de projets de qualité.

Pour répondre à ces questions, 4 critères de jugement ont été identifiés au référentiel d'évaluation (critères de jugement : « la réponse à la question évaluative est positive si... ») :

- ... on constate que le recours à des OI pour sélectionner les projets dans le cadre d'une démarche intégrée représente une valeur ajoutée dans différentes dimensions
- ... les tâches confiées aux OI, limitées à la sélection des projets, permettent que les axes urbains soient mis en œuvre de façon optimale, c'est-à-dire permettent l'atteinte des objectifs prévisionnels tant en termes quantitatifs que qualitatifs. Dans le cas contraire, les OI sont en capacité d'assurer d'autres fonctions que la sélection des projets. L'élargissement de leurs responsabilités permettrait une mise en œuvre plus efficace des SUI.
- ... les pôles métropolitains en Franche-Comté sont en capacité de sélectionner des projets pertinents et de contribuer à l'avancement de la programmation de l'axe urbain conformément au prévisionnel, et non moins que les OI en Bourgogne
- ... les services pertinents au sein de l'AG et des OI ont été mobilisés et articulés efficacement en fonction des sujets pour soutenir l'émergence de projets.

## 2. Constats évaluatifs

### 2.1. Le recours à des OI pour sélectionner les projets dans le cadre d'une démarche intégrée représente une valeur ajoutée relative

#### Sources d'information :

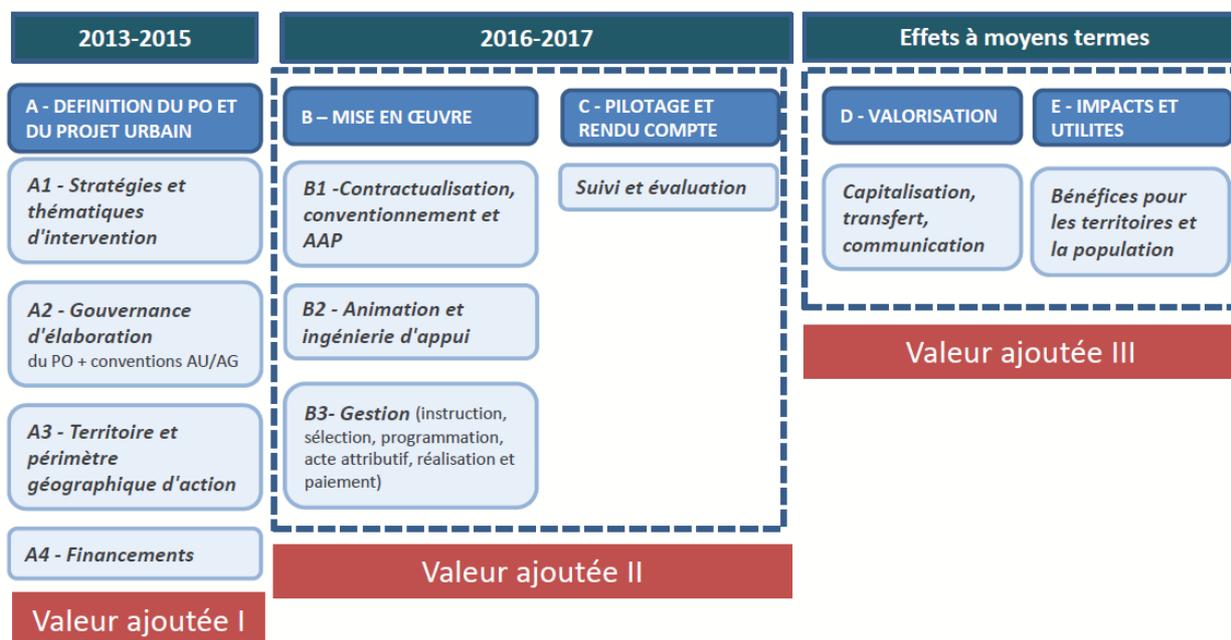
- Recueil documentaire : études du CGET/régions de France et résultats des ateliers-bilans du réseau Europe Urbain ; PO en BFC et appels à projets et à manifestation d'intérêt pour la sélection des OI ; documents sur les OI en BFC (SUI, candidature OI ; DOMO et Vade-mecum) ; RAMO des deux programmes
- Dires d'acteurs

**En résumé...** Une approche urbaine renforcée dans les PO, avec un ciblage des projets correspondant aux besoins des territoires et une consolidation de la culture FESI au niveau local, favorisant l'émergence de projets pertinents s'inscrivant dans une stratégie globale cohérente ; mais dont la structuration reste un peu artificielle, et la programmation parfois difficile.

#### 2.1.1 Eléments de plus-value identifiés dans les travaux au niveau national, confrontés à la situation en Bourgogne-Franche-Comté

En 2018, une étude sur la valeur ajoutée de la politique européenne de cohésion dans les stratégies urbaines intégrées a été réalisée au niveau national par le cabinet Edater. Elle a fait ressortir différentes dimensions de valeur ajoutée de l'approche urbaine intégrée des programmes européens dont les principaux traits sont repris dans le schéma ci-dessous.

Figure 2 : Référentiel d'analyse de la valeur ajoutée de l'approche urbaine intégrée promue par les programmes européens



L'approche urbaine intégrée en Bourgogne et Franche-Comté au regard de ce référentiel se situe dans la structuration et la prise en compte des besoins des territoires dans la phase initiale, bien que limitées par certains aspects (voir ci-après), dans l'identification et l'appui à l'émergence de projets, avec quelques difficultés néanmoins sur certains projets complexes, et dans les impacts sur le territoire (voir parties V et VI du rapport notamment). Les approches urbaines mises en œuvre dans le cadre des deux PO pèchent en revanche sur les questions de suivi des réalisations et de capitalisation par les OI.

Par ailleurs, le **réseau Europe Urbain** a conduit différents travaux<sup>1</sup> qui ont permis de mettre en avant des facteurs de réussite et points de vigilance concernant les stratégies urbaines intégrées, en particulier :

Points de vigilance dans les travaux du réseau Europe Urbain	Situation en BFC	
Procédure de sélection des OI longue, notamment AMI ; pré-identification des territoires qui peut être pertinente au vu de la lourdeur de la démarche et pour concentrer les fonds sur les territoires jugés prioritaires, mais qui reste politiquement sensible et doit être explicitée pour être comprise des territoires		Pré-identification des territoires.  Pas de problème relevé à ce sujet dans les entretiens
Démarche lourde qui reste à anticiper pour éviter de trop retarder la programmation, mais tout en laissant suffisamment de temps aux territoires pour élaborer leur stratégie intégrée, qui constitue une charge de travail conséquente.		Pas de problème relevé à ce sujet dans les entretiens
Préciser les attentes de l'autorité de gestion derrière la notion de « stratégie urbaine intégrée » en privilégiant une approche globale dans laquelle les fonds européens vont pouvoir être mobilisés aux côtés d'autres fonds pour atteindre les objectifs que se fixe le territoire.		Explicite dans l'AMI et l'AAP pour la sélection des OI, ainsi que dans la structure des stratégies présentées dans les candidatures
La liste des projets pré-identifiés dans les candidatures : certains projets qui s'avèrent au final inéligibles ou partiellement éligibles, qui connaissent un retard dans leur maturité ou qui sont abandonnés. Restriction des champs d'éligibilité dans les documents de mise en œuvre ; des critères d'éligibilité ou de sélection très restrictifs ou imprécis dans le PO ou le DOMO/Vademecum ; une liste trop restrictive de porteurs de projets éligibles ne permettant pas l'éligibilité notamment des établissements publics fonciers (sur la thématique du traitement des friches notamment).		Une liste de projets est pré-identifiée par les OI.  <b>Problèmes liés à l'éligibilité des projets et des dépenses relevés de manière récurrente par les OI et par l'AG sur les dossiers urbains (problèmes juridiques en particulier)</b>
Une plus-value du volet urbain qui peut être réduite dès lors que la priorité d'intervention 4c sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics est ouverte aux acteurs des territoires urbains en dehors du volet urbain		Priorité 4c ouverte dans l'axe 3 du PO Bourgogne en plus de l'axe urbain, mais ligne de partage claire (voir point VI.2.2 du rapport)

Facteurs de réussite dans les travaux du réseau Europe Urbain	Situation en BFC	
L'appel à candidature s'est révélé un outil approprié pour faire émerger les candidatures des territoires urbains. Elle permet une plus forte implication des territoires dès le démarrage. Un cahier des charges précis et une sensibilisation renforcée lors de la période de candidature permettent aux territoires de présenter une candidature en adéquation avec les attentes de l'AG.		AMI/AAP pour la sélection des territoires, avec un cahier des charges précis (structure de la candidature, critères de sélection...).
Laisser le choix des priorités d'intervention, tout en limitant le nombre de PI sélectionnées afin d'éviter la dispersion des crédits		Les OI ont choisi les OS proposés parmi un nombre limité (4) en

<sup>1</sup>Dossier de synthèse, « Facteurs de réussite et de blocage de la mise en œuvre des stratégies urbaines et enseignements à tirer », Boîte à outils du Réseau Europe Urbain – Décembre 2019.

		Bourgogne, dont 2 OS imposés. En Franche-Comté, 2 OS imposés.
Une expérience antérieure dans la mise en place d'une stratégie urbaine intégrée dans le cadre des fonds européens (Programme Urbain Intégré sur le PO 2007-2013)	●	En Bourgogne pas d'expérience  En Franche-Comté, certaines agglomérations avaient cette expérience.
L'existence d'une stratégie territoriale intégrée à l'échelle du territoire, qui va constituer une base de la stratégie déployée sur les fonds européens.	●	Il ne s'agissait pas en général de stratégies intégrées existantes, mais elles ont été élaborées pour la candidature OI et basées sur les stratégies de territoire et étaient plus larges que le plan d'actions FEDER
Mobilité durable, revitalisation des espaces publics, traitement des friches, équipements sociaux-culturels, sportifs... : ces thématiques présentent une dynamique de programmation, car elles relèvent souvent de la compétence directe des EPCI ou des communes. Ces opérations connaissent cependant une lente maturité.	●	Thématiques mobilisées par les OI en BFC hormis la mobilité durable
Anticipation des projets tout en prenant en compte les délais incompressibles liés au montage des opérations (acquisitions foncières, application de la réglementation environnementale, dépollution...).	●	Problèmes de délais pour certaines opérations, même anticipées dans les plans d'action
Adapter le champ d'éligibilité aux besoins du périmètre éligible ; prévoir des critères permettant l'éligibilité de certaines opérations situées en dehors des QPV mais bénéficiant aux personnes issues des QPV ; adapter le périmètre d'éligibilité en fonction de la priorité d'intervention (ex : mobilité durable, emploi), dès lors que le projet n'a pas vocation à se limiter au périmètre du territoire	●	C'est le cas pour les deux PO.

### 2.1.2 La plus-value des OI, porteurs d'une démarche intégrée pour la sélection des projets urbains FEDER en Bourgogne-Franche-Comté

Le ressenti des OI est de n'avoir **pas été associés assez fortement** en phase d'élaboration des choix stratégiques des PO pour l'urbain (voir encadré « Le point de vue des acteurs »). Par la suite, les exigences de la procédure de sélection des OI par l'AG ont contribué à la construction de stratégies urbaines intégrées, articulées avec les documents stratégiques du territoire. En revanche, les orientations stratégiques globales ont été décidées par l'AG, les OI déclinant ensuite leurs stratégies dans des plans d'action calibrés sur les objectifs proposés par l'AG. L'exercice de construction d'une stratégie urbaine intégrée a été bien compris par les OI, qui ont proposé des stratégies globales, transversales, auxquelles participait le FEDER. Lors de cette phase, les OI ont pu identifier un vivier de projets dans les différents OS des PO.

La plus-value identifiée de la mise en place d'OI, porteurs d'une démarche intégrée pour la sélection des projets urbains FEDER dans le cadre des deux PO peut se définir ainsi :

- Prise en compte renforcée des enjeux urbains dans le PO, consolidation du projet urbain dans les territoires avec un soutien à des projets structurants, mise en cohérence et en réseau des acteurs et de leurs politiques et objectifs, en particulier au sein des pôles métropolitains franc-comtois
- Fléchage de FEDER dans les différents territoires urbains sur les thématiques choisies, permettant d'assurer des crédits pour ces projets dans les territoires, contrairement aux axes thématiques
- Pré-identification de projets complexes

- Acculturation aux fonds européens, voire relai par l'OI d'autres financements UE, ainsi que sur les démarches d'approche intégrée ; le RAMO 2019 en Bourgogne fait même état du fait que les OI constituent un atout pour les autres axes du programme FEDER-FSE qui bénéficient ainsi de relais territoriaux efficaces dans l'émergence des projets et le développement du territoire.

#### Une bonne pratique : la clause de revoyure avec les OI bourguignons



Les conventions AG/OI dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe urbain du PO Bourgogne prévoient une clause de revoyure après deux ans de mise en œuvre, permettant notamment de revoir le périmètre d'intervention des OI et la répartition des crédits entre les OS. Avec à la clé une enveloppe complémentaire de 4,7 M€, plus élevée que la réserve de performance (6% du montant de l'axe soit environ 1,7 M€), dont ont pu bénéficier 5 des 8 OI. Cette pratique a permis d'adapter le prévisionnel, basé sur un vivier de projets identifié au moment de l'élaboration de la candidature OI, aux réalités de la programmation de ces projets et de l'émergence de nouveaux projets. Ainsi, certains OI ont renoncé à intervenir dans le cadre de l'OS 5.4 (friches) ou a contrario augmenté leur budget sur ce sujet, en fonction des besoins des territoires. On constate également que les ambitions ont été globalement relevées sur l'OS 5.3, qui a vu son budget augmenter de 8 M€ à plus de 12 M€.

*Les autres questions évaluatives permettront d'enrichir la réponse à cette question de la plus-value de la mise en place des OI.*

#### 2.1.3 Les limites à la plus-value des OI en Bourgogne-Franche-Comté

Au vu de l'approche retenue dans les deux PO, les limites suivantes peuvent être identifiées :

- Périmètre d'intervention de l'OI contraint par les choix de l'AG. Ainsi, la thématique de la mobilité ne pouvait pas être mobilisée par les OI de Franche-Comté par exemple.
- En Bourgogne, on constate qu'après 2 ans, trois OI abandonnent les projets de friches sur lesquels ils avaient fléché plusieurs centaines de milliers d'euros. Cela questionne la pertinence de la stratégie initiale.
- Des orientations ont pu être partagées lors de l'élaboration des PO et des plans d'action des OI, mais l'interprétation des règles a parfois remis en cause l'éligibilité des projets identifiés dans les candidatures et réduit le champ d'éligibilité des projets, amenant à une consommation plus lente des crédits.

#### Le point de vue des acteurs



- **Entretien AG** : le choix des OT/PI/OS mobilisés dans le cadre de l'axe urbain a été effectué par les directions techniques de la Région. Le fait de recourir à des OI présente une plus-value en termes de stratégie sur les territoires : chaque territoire choisit de mettre l'accent sur tel ou tel type de projet en fonction de ses spécificités locales. Les OI favorisent les échanges entre acteurs et le développement de stratégies au niveau local. La plus-value serait davantage mesurable en termes d'impact sur le territoire plutôt qu'en termes de gestion. La plus-value diffère aussi selon le type de projets : les échanges avec les OI sont particulièrement utiles pour les projets d'aménagement et de friche, en raison d'enjeux politiques et financiers forts. Cette plus-value est moins forte sur les projets de logements sociaux par exemple. « L'OI est un acteur avec lequel nous devons dialoguer mais nous ne sommes peut-être pas allés au bout de la démarche dans le processus de sélection des projets », explique cependant l'AG. En Franche-Comté, le recours à un nombre limité de grands pôles métropolitains facilite la gestion. Cette modalité de gouvernance est considérée de façon plutôt positive.

- **Entretiens OI Bourgogne et Franche-Comté** : si les OI ont bien été consultés pour l'élaboration de la stratégie régionale dans le cadre de l'élaboration du PO, cela a été fait dans le cadre « grandes instances régionales », rendant difficile la participation effective de tous les OI aux échanges. Les temps d'échanges

étaient plutôt des temps de réaction que des temps de co-construction, expliquent les OI. Les objectifs spécifiques ont été définis au niveau des programmes opérationnels. Les OI sont surtout intervenus dans l'identification des projets potentiels en amont (réserve de projets). L'approche « axe urbain » a favorisé un travail de proximité avec les acteurs locaux, permettant aux OI d'être reconnus comme les « ambassadeurs Europe » par ces derniers et d'agir au plus près des maîtres d'ouvrage du territoire. L'axe urbain a également un intérêt « pédagogique » selon les OI, en leur permettant d'expliquer aux élus et aux différents services qu'une approche différente, intégrant les enjeux climatiques, énergétiques... doit être adoptée. Les critères qualitatifs du FEDER « poussent les collectivités vers l'avant ». De plus, le rôle des OI dans la sélection des dossiers leur permet d'avoir une connaissance plus fine de l'axe urbain, leur permettant de mieux aiguiller les maîtres d'ouvrage du territoire. « Il permet à notre territoire de financer et de monter ses grands projets structurants », expliquent les OI. Certains projets auraient probablement vu le jour sans le financement du FEDER mais le FEDER apporte une « plus-value », et permet de monter des projets « exemplaires » grâce à ses critères plutôt stricts, les projets sont alors « labellisés » Europe. En Franche-Comté, les pôles métropolitains permettent de porter une voix plus forte auprès de l'autorité de gestion. Ils favorisent également les échanges entre les EPCI de chaque pôle.

## 2.2. Les tâches confiées aux OI, limitées à la sélection des projets, sont pertinentes mais leur mise en œuvre doit gagner en efficacité pour garantir une mise en œuvre optimale des axes urbains

### Sources d'information :

- Recueil documentaire : DSGC, conventions AG/OI ; études CGET sur les tâches des OI dans les volets urbains des PO 2014-2020 ; rapports de contrôle des OI par l'AG
- Recueil de données : extractions Synergie et tableaux de bord de suivi des données de programmation du PO, et par OI et par Pi/OS, au 18 mai 2020 ; données sur les délais d'instruction et de paiement (extractions Synergie, au 18 mai 2020)
- Dires d'acteurs

*En résumé... Les tâches confiées aux OI se justifient par la volonté de limiter leur charge. Leur mise en œuvre pourrait être améliorée, en particulier en ce qui concerne l'appui aux porteurs de projets. En revanche, il n'y a pas de demande ni du côté des OI ni de l'AG pour des tâches complémentaires, qui nécessiteraient des moyens aujourd'hui insuffisants, en particulier du côté des pôles métropolitains franc-comtois.*

### 2.2.1. Les tâches confiées aux OI en Bourgogne-Franche-Comté en comparaison nationale

Les conventions passées entre l'AG et les OI bourguignons et franc-comtois prévoient des missions similaires, que l'on retrouve également dans le DSGC :

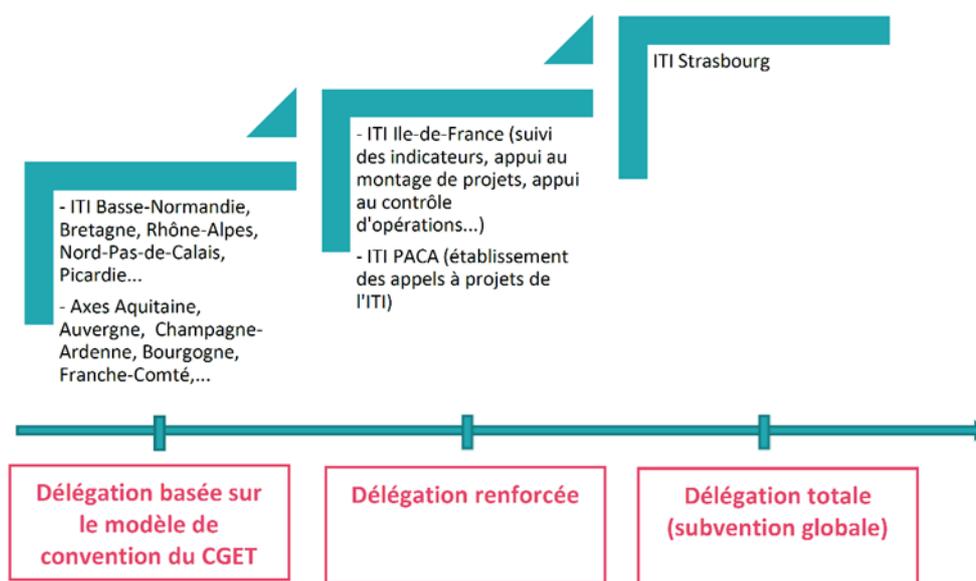
- Sélection des opérations par un comité de sélection partenarial, au regard de la stratégie urbaine intégrée, préalable à l'instruction de l'AG
- Animation, information des porteurs de projets et porteurs de projets potentiels, et communication envers le grand public

En Bourgogne comme en Franche-Comté, il n'est pas prévu que l'OI apporte un appui au montage de projets, spécifiquement attribué à l'AG.

Les OI sont donc constitués sur le modèle de délégation de missions aux autorités urbaines en France de type « convention CGET ». D'autres Régions ont opté pour plus de missions au bénéfice des OI, comme le montre le schéma ci-dessous.

## Analyse du réseau Europe Urbain sur les missions déléguées aux autorités urbaines

Classification d'un échantillon de PO selon le nombre de missions déléguées aux autorités urbaines



Source : dossier thématique du réseau Europe Urbain « Analyse comparée ITI/axe urbain », août 2019

« La délégation basée sur le modèle de convention du CGET se concentre essentiellement sur les fonctions d'animation, de communication et d'information des porteurs de projet et de pré-sélection des opérations. »

« **Points de vigilance** : les fonctions d'accompagnement des porteurs, de vérification de la complétude des dossiers amènent à la réalisation de tâches plus complexes pour les OI. Cela ne peut se faire avec efficacité que si les OI sont accompagnés par les AG, par le biais de formations, de conseils réguliers et d'un travail en concertation. Sur des petits territoires, où il reste difficile de faire venir des personnes qualifiées dans ce domaine, une délégation de tâche renforcée peut être difficile à assumer. »

« **Facteurs de réussite** : les AG (Occitanie, Picardie, Auvergne) ayant mis en place des délégations plus poussées en termes d'accompagnement des porteurs constatent un renforcement de la qualité des projets et une anticipation de certaines difficultés venant alléger l'instruction. La réussite tient avant tout à la bonne concertation entre les OI et les AG, dans une logique de complémentarité des rôles. »

« **Piste de solution** : la mise en place d'outils partagés de suivi entre l'OI et l'AG apparaît comme une nécessité. L'expérience de la Région Hauts-de-France sur le PO Picardie mériterait d'être exploitée dans l'optique d'une généralisation sur la prochaine génération de programme. »

### 2.2.2. L'efficacité des OI eu égard aux missions qui leur sont confiées : des difficultés récurrentes

Au vu de l'avancement de la programmation, l'efficacité des OI peut être interrogée. Le taux de programmation de l'axe urbain est proche du taux de programmation FEDER global en Bourgogne, ce qui est moins le cas en Franche-Comté où l'écart est plus important malgré la révision de la maquette de mars 2020. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce retard, qui ne sont pas tous imputables aux OI, notamment le démarrage tardif de la programmation, les moyens humains limités des OI (notamment pour les pôles franc-comtois), la complexité et le calendrier de certaines grosses opérations, ou encore les délais d'instruction.

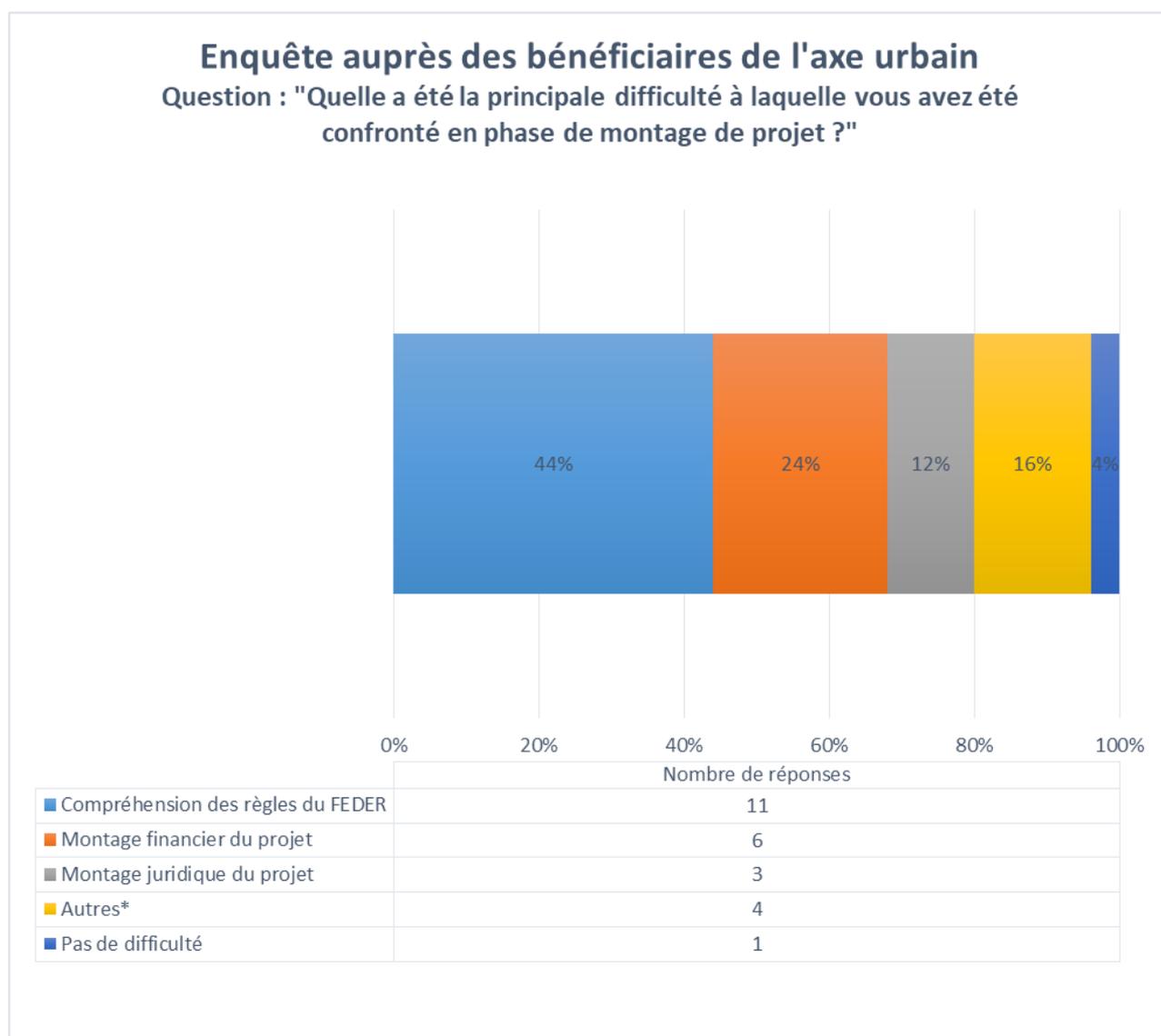
Les audits d'opérations ont relevé des problèmes concernant l'application du code des marchés publics qui ont eu des conséquences de gestion fortes (avertissement de la part de l'UE).

*Le délai moyen entre la réception par l'AG du dossier complet sur l'axe 5 et la notification de la décision du comité de programmation est de 10 mois en Bourgogne et 9 mois en Franche-Comté. A cela s'ajoute l'analyse préalable faite par les OI pour la sélection des opérations (pas de données disponibles).*

Les rapports de contrôle des OI, portant sur les procédures et l'avancement, et réalisés par l'AG, comporte une question sur le rôle d'animation des OI : « **L'organisme intermédiaire participe-t-il à faire émerger et à monter les projets ?** ». Dans une grande majorité des cas, l'AG a répondu « oui » à cette question, considérant l'OI comme « force de proposition », « proactif », « participant grandement » à cet objectif. Quelques cas ont été relevés où l'OI a des difficultés à faire émerger des projets correspondant aux critères d'éligibilité ou dans le respect des délais ou des obligations réglementaires (commande publique par exemple).

**On retrouve cette difficulté de manière transversale** dans les documents de suivi du programme (RAMO) et la plupart des entretiens qui ont été conduits dans le cadre de la présente évaluation.

Les difficultés rencontrées par les **porteurs de projet** recoupent également ces questions.



## Le point de vue des acteurs



- **Entretien AG** : il est demandé aux OI de jouer un rôle de communication et d'animation sur le territoire mais cette demande n'est peut-être pas assez précise, ce rôle pourrait être plus détaillé et formalisé. « Les OI ne sont pas en capacité de faire beaucoup plus » explique l'AG, principalement par manque de moyens humains. Dans d'autres Régions, des ETP ont été financés par l'assistance technique. En début de programmation, on a pu constater des différences d'interprétation dans les critères d'éligibilité des projets entre OI et AG ce qui a amené à remettre en question certaines opérations. Ces opérations sont souvent complexes (marchés publics, aides d'Etat) et nécessitent une analyse approfondie. En Franche-Comté, les porteurs de projets transmettaient aux OI des formulaires de pré-candidature qui ne permettaient pas toujours de faire une analyse détaillée des projets. Au niveau de l'AG, le choix a été fait de refuser les projets qui n'apportaient pas un maximum de garantie juridique. Si la compétence des OI progresse avec l'expérience, les exigences juridiques et administratives plaident pour un maintien de la gestion au niveau de l'AG. A noter que les pôles métropolitains de Franche-Comté ne disposent que de ressources humaines réduites pour exercer les tâches d'accompagnement et d'animation (2 à 3 ETP). Des actions de formation pourraient être renforcées à l'égard des OI.

- **Entretiens OI Bourgogne et Franche-Comté** : si pour les OI la répartition des tâches en AG et OI était claire, leur rôle s'est majoritairement limité à la sélection des projets. En effet, les missions d'animation et de communication ont été restreintes, d'une part car les maîtres d'ouvrage avaient été identifiés en amont et étaient relativement limités (ville-centre, agglomération, office de l'habitat, office de tourisme), d'autre part par manque de temps et de moyens humains. Un accompagnement des projets a toutefois bien été mené (accompagnement au montage du dossier, note descriptive, échanges avec les maîtres d'ouvrage...) par certains OI. De plus, si les règles de communication ont été respectées, des démarches plus proactives n'ont pas été menées par manque de temps et de moyen, mais aussi d'outils (des trames communes auraient par exemple pu être utiles). La plupart des OI ne se prononce pas en faveur d'une extension de leur rôle, cela engagerait des moyens supplémentaires, d'autant plus que les dossiers sont importants en termes de montant et que leur instruction nécessite du temps. Ils regrettent toutefois un manque de suivi des dossiers, une fois le dossier passé en comité de programmation régional, ils ne reçoivent plus d'information. Par ailleurs, les OI de Franche-Comté soulignent qu'il est important de définir des règles précises de sélection des projets et de les partager en amont entre AG et OI. Pour les porteurs de projet, il est très compliqué de monter une candidature pour ensuite la voir rejetée pour des raisons juridiques et administratives.

Les marges de progression pourraient ainsi se situer dans :

- l'information et la formation des OI, afin qu'ils accompagnent mieux les porteurs de projets potentiels, en particulier sur les questions d'éligibilité, aides d'Etat et marchés publics.
- une clarification de leur rôle en matière d'animation – voire un renforcement avec une participation à la rédaction d'appels à projets ?
- un renforcement en général des échanges entre OI et avec l'AG et les directions opérationnelles ; au moment de l'instruction ; mais aussi concernant le suivi des réalisations.

## Une bonne pratique : Syndicat mixte du Chalonnais



Lors de la répartition de la réserve de performance, le travail d'ingénierie mené par l'OI a été important. Une liste de projets potentiellement éligibles aux objectifs spécifiques 5.3 et 5.4 a été préparée. L'OI a ensuite échangé avec l'AG pour cibler les projets, définir sur quels axes les déposer, sur l'opportunité de placer tel ou tel dossier... Un travail d'information a également été réalisé avec le DGS de la ville et de

l'agglomération pour cibler les dossiers pertinents : « un dossier FEDER doit être un dossier structurant mais aussi un dossier suffisamment imposant pour justifier du temps passé sur le montage du projet ».

## 2.3. Le modèle des pôles métropolitains en Franche-Comté, OI de l'axe urbain, n'est pas moins incitatif que celui des EPCI en Bourgogne

### Sources d'information :

- Recueil documentaire : documents de mise en œuvre des OI dans les conventions AG/OI et les dossiers de candidature OI ; rapports d'activité annuels des OI à l'AG
- Recueil de données : extractions Synergie des axes urbains, par OI et par Pi/OS, au 18 mai 2020
- Dires d'acteurs

**En résumé...** *Des pôles métropolitains en Franche-Comté qui semblent de prime abord plus en difficulté que les EPCI en Bourgogne pour faire avancer la programmation de l'axe urbain. Cela s'explique en fait par la concentration de la stratégie sur des projets complexes à monter et longs. Les EPCI sont porteurs de projets pour des montants similaires dans le cadre des deux axes urbains, même s'ils sont peu nombreux à élarger au FEDER.*

En Franche-Comté, il a été décidé de s'appuyer sur les pôles métropolitains pour la mise en œuvre de l'axe urbain. « L'ex-Région Franche-Comté dispose d'une organisation urbaine multipolaire peu hiérarchisée qui limite les capacités de développement et de rayonnement des pôles urbains. D'où la volonté de l'autorité de gestion d'appuyer le programme opérationnel sur la démarche de structuration des territoires en pôles métropolitains. Ces ensembles urbains rencontrent des problématiques similaires (périurbanisation, changements d'usages des espaces, attractivité résidentielle à renforcer) »<sup>2</sup>. En Bourgogne, les EPCI sont directement OI pour la mise en œuvre de l'axe urbain.

Il existe un écart dans le niveau d'avancement des deux axes, la question peut donc se poser de savoir si le fait que les OI puissent être directement porteurs de projet en Bourgogne est plus incitatif que dans l'approche franc-comtoise des pôles métropolitains.

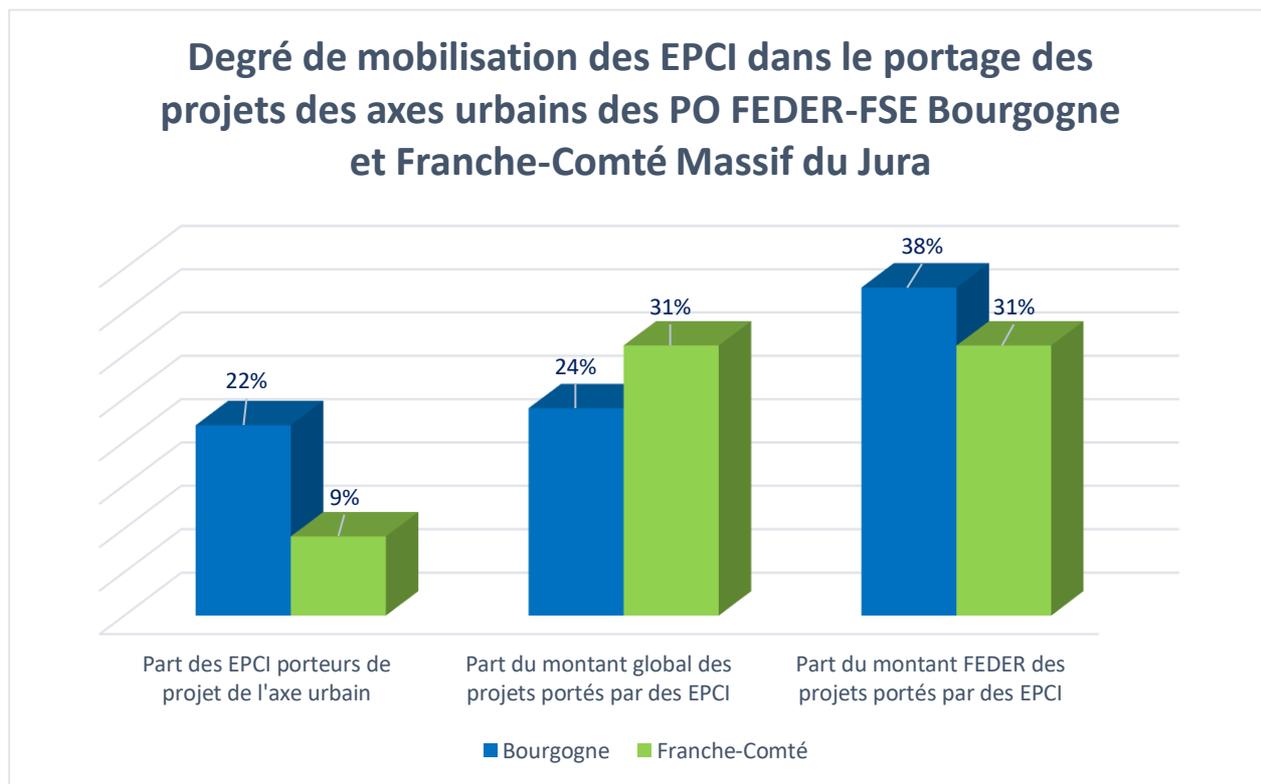
### 2.3.1. Des EPCI porteurs de projets FEDER urbains dans des proportions similaires en Bourgogne et en Franche-Comté

Un nombre moins important d'EPCI est mobilisé en tant que porteurs de projets pour l'axe urbain franc-comtois. En effet, seuls 2 porteurs de projet sont des EPCI, alors qu'ils sont 16 en Bourgogne. Mais si on s'intéresse aux montants engagés pour les projets portés par les EPCI, ils représentent une part assez similaire entre les deux territoires, par rapport aux montants programmés dans les deux axes urbains.

Bourgogne		
Projets de l'axe urbain	Total programmé	FEDER programmé
Projets portés par les EPCI	17 363 838,73 €	5 931 898,12 €
Total projets axe urbain	72 726 990,17 €	15 686 742,35 €
Franche-Comté		
Projets de l'axe urbain	Total programmé	FEDER programmé
Projets portés par les EPCI	11 588 427,58€	2 716 092,27€
Total projets axe urbain	37 231 403,76€	8 728 612,35€

<sup>2</sup>CGET, Recueil des stratégies urbaines intégrées 2014-2020, novembre 2018.

Ainsi en montant global, la part des EPCI dans la programmation est même plus importante en Franche-Comté (31%) qu'en Bourgogne (24%). Elle est légèrement inférieure en FEDER (31% contre 38% en Bourgogne) – voir le graphique ci-dessous.



### 2.3.2. Des difficultés de programmation plus importantes pour les OI de Franche-Comté

Le taux de programmation présente un décalage entre l'axe urbain du PO Bourgogne (53% au 18 mai 2020) et l'axe urbain du PO Franche-Comté Massif du Jura (39%).

Les **modalités de communication, d'animation et de sélection** des projets qui ont été prévues (cf. conventions AG/OI, candidatures OI) et mises en œuvre (cf. rapports d'activité annuels) par les OI sont comparables en Bourgogne et en Franche-Comté, cela ne semble donc pas être un facteur explicatif des différences d'avancement de la programmation. A un point près, qui est celui de la grille de sélection des projets. En effet, il semble selon le retour de l'AG que la **grille franc-comtoise** était trop imprécise par rapport aux exigences de l'AG, et que des projets sélectionnés par les OI étaient ensuite plus largement refusés à l'AG que dans le cas de la Bourgogne, pour des questions liées à l'éligibilité du projet ou des dépenses notamment.

Le RAMO 2019 en Bourgogne fait état du décollage de la programmation de l'OS5.3 en 2018, avec l'aboutissement de gros projets d'aménagement urbain. Un accompagnement renforcé des porteurs de projets a été fait sur ce type de projets et les projets économiques de l'OS5.4. Il s'agit de projets longs et complexes à monter, mais une fois programmés, ils participent fortement à la consommation du FEDER. En Franche-Comté, sur des projets similaires, le RAMO 2019 fait état d'initiatives de l'AG visant à **consolider et sécuriser la programmation** (formations aides d'Etat et commande publique en interne, sensibilisation des porteurs de projets, mobilisation de la direction des affaires juridiques pour analyser les concessions et marchés complexes, et d'un prestataire pour l'analyse de la commande publique avant programmation et lors des CSF). En effet le taux de programmation de l'axe 5 fin 2018 était de 19,93%, alors qu'il était de 28,75% en Bourgogne.

A noter également que les projets de **rénovation énergétique des logements sociaux** font beaucoup dans le succès de la programmation de l'axe urbain en Bourgogne. En effet, ils représentent 40% du FEDER et 60% du coût total des opérations programmées dans le cadre de l'axe urbain.

**Le taux de programmation en Bourgogne, si on écarte ces opérations, descend à 34% et se rapproche ainsi du taux de programmation en Franche-Comté (39%), il est même légèrement inférieur.**

En conclusion, le modèle du pôle métropolitain comme OI ne semble pas moins incitatif que celui de l'EPCI. Ce modèle possède des avantages et des inconvénients résumés dans le tableau ci-dessous.

Points forts et points faibles des pôles métropolitains de Franche-Comté en tant qu'OI pour le FEDER urbain 2014-2020	
Cf. PO, RAMO et entretiens	
+	-
Des stratégies urbaines plus intégrées qu'à la seule échelle des agglomérations	Moyens limités, en particulier ressources humaines, mais aussi formation/information
Des ensembles urbains avec des problématiques similaires (périurbanisation, changements d'usages des espaces, attractivité résidentielle à renforcer)	Pôles qui ne sont pas porteurs de projets
Un niveau de concertation urbaine adapté, entre grandes agglomérations et petites villes	Programmation plus lente de l'axe urbain en Franche-Comté
Des échanges entre agglomérations favorisés, un rôle de relai d'information et de vigilance sur les délais notamment pour les pôles	Des choix stratégiques portant sur des projets plus difficiles à programmer (pas de rénovation énergétique des bâtiments comme en Bourgogne)
Accès au FEDER facilité pour les petites communes	Pôle Centre-Franche-Comté morcelé géographiquement, intérêt commun plus difficile à trouver
Seulement 2 OI, plus de poids face à l'AG et facilite la gestion pour l'AG	Dossiers de candidature pour la sélection des opérations simplifiés par rapport au dossier type AG, source de déconvenues

### Le point de vue des acteurs



- **Entretien AG** : les échanges ont été peu réguliers avec la Franche-Comté mais le ressenti est qu'il y a eu moins de soucis de mise en œuvre entre OI et AG en Bourgogne qu'en Franche-Comté. Le programme Bourgogne présente une spécificité par rapport au programme Franche-Comté, celui d'avoir intégré les logements sociaux au sein de l'axe urbain. Cela a contribué à dynamiser la programmation. Les OI en Franche-Comté ont identifié des réserves de projets importantes en début de programmation. Cependant, lors des dépôts de candidature, il s'est avéré que certains projets ne remplissaient pas les exigences juridiques et administratives avancées par les services instructeurs. Des améliorations importantes pourraient être apportées à ce niveau en renforçant l'information des OI, voire en les formant, en adaptant les formulaires de pré-candidature, etc.

- **Entretiens OI Franche-Comté** : des retards dans la programmation sont constatés du fait du démarrage tardif des axes 5 et de la mise en œuvre d'opérations structurantes plus complexes et plus longues à mettre en œuvre. En mai 2020 les OI disposent de réserves de projets importantes mais la question est de savoir si les délais restant seront suffisants pour les réaliser.

## 2.4. L'efficacité dans la mobilisation et l'articulation des services pertinents au sein de l'AG et des OI pour soutenir l'émergence de projets n'est pas optimale

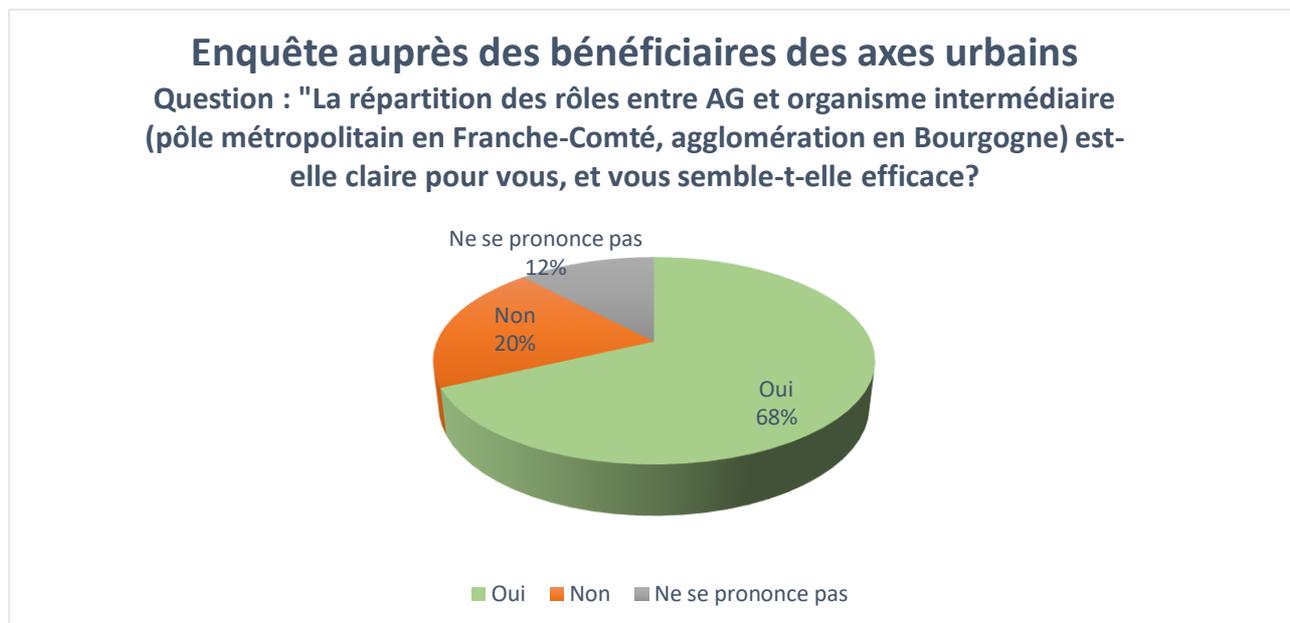
### Sources d'information :

- Recueil documentaire : ateliers-bilan des SUI du réseau Europe Urbain, organigrammes AG et OI, DSGC, RAMO, rapports de contrôle de l'AG sur les OI, rapports d'activités annuels des OI, DOMO, vade-mecum
- Dires d'acteurs

*En résumé... Les projets urbains, pour partie complexes, longs, demandent une attention toute particulière, et les dossiers ont donné lieu à des difficultés importantes depuis le démarrage de la programmation. L'articulation de l'AG et des OI et la mobilisation de leurs services demande à être renforcée au regard des enjeux d'émergence et d'éligibilité des projets ainsi que de leur nécessaire anticipation.*

### 2.4.1. Une articulation AG/OI qui fonctionne, mais qui pourrait être plus fluide

Aucune difficulté particulière n'a été soulignée quant à l'articulation AG/OI. La répartition des rôles est dans l'ensemble plutôt claire, y compris pour les 2/3 des porteurs de projets.



En revanche, les problèmes liés aux questions d'éligibilité des projets ou des dépenses, au montage juridique des projets (concessions d'aménagement en particulier) et à l'application des réglementations des aides d'Etat et de la commande publique ont constitué de graves obstacles à la programmation des axes urbains : retards, rejets de projets, audits menant à d'importantes corrections...

Ces questions, si elles n'ont pas pour origine un défaut d'articulation entre AG et OI, sont cependant révélatrices d'une **difficulté structurelle dans la transmission et la compréhension de l'information entre l'AG et les OI.**

*Selon les constats du réseau Europe Urbain « Le rôle de l'AG dans l'animation et l'appui des OI se révèle être déterminant dans la dynamique de la programmation des enveloppes financières des OI. Même s'il est consommateur en temps pour l'AG, il s'avère être bénéfique pour dynamiser la programmation, pour renforcer la qualité des dossiers et anticiper des difficultés, ce qui réduit d'autant les délais d'instruction ».*

*La dynamique de programmation au sein des volets urbains est d'autant plus forte si « les AG développent une logique d'animation des stratégies urbaines intégrées, assurent un rôle de formation, d'appui aux OI tout au long du programme et facilitent la concertation notamment dans la phase de montage des projets. »<sup>3</sup>*

Les deux DSGC prévoient bien des modalités de supervision des OI par l'AG, notamment suivi annuel et contrôle interne, mais surtout :

- des réunions techniques « régulièrement organisées entre le service instructeur, la direction opérationnelle concernée et les OI, afin de sécuriser au maximum les opérations (respect de la règle de l'incitativité, par exemple ou encore détection des opérations manifestement inéligibles) » (DSGC Franche-Comté Massif du Jura, p.23) ;
- ou encore « un réseau des agglomérations est mis en place et se réunira au moins une fois par an pour informer les agglomérations de l'évolution des procédures le cas échéant, de la mise en œuvre globale du PO FEDER FSE 2014-2020, et également d'échanger sur des points divers ou questionnements. La première réunion du réseau s'est tenue le 04 février 2016. » (DSGC Bourgogne, p.18).

Dans les faits, même s'ils reconnaissent la grande disponibilité de l'AG, ces initiatives s'avèrent insuffisantes et le besoin d'échange est fort du côté des OI, tant sur les règles, pour améliorer le taux de succès du dépôt des projets, que sur les aspects de fond des projets (suivi des réalisations, meilleure connaissance du terrain par l'AG...).

#### Le point de vue des acteurs



- **Entretien AG** : des référents sont identifiés pour chaque OI, les relations AG/OI sont jugées cordiales mais des relances sont parfois nécessaires pour que les dossiers soient bien déposés. Une difficulté liée à la distance avec certaines agglomérations et au manque de déplacement pour rencontrer directement les OI a été soulevée.

- **Entretiens OI Bourgogne** : la disponibilité et l'appui technique apportés par l'AG sont salués par une majorité d'OI, en particulier avec les instructeurs, au travers d'un travail collaboratif. Si les interlocuteurs AG ont parfois pu changer au cours de la programmation, ces derniers sont réactifs et à l'écoute. Certains OI regrettent toutefois que les échanges soient bien souvent limités à des entretiens téléphoniques, « des visites de terrain permettraient aux référents AG de mieux apprécier la diversité du territoire et les problématiques qui en découlent ».

- **Entretiens OI Franche-Comté** : les pôles métropolitains ne disposent pas de services opérationnels qu'ils pourraient consulter sur les candidatures de projets. Ils ne peuvent pas faire d'analyse administrative et juridique approfondie ce qui implique de mieux les informer et d'avoir une meilleure coordination avec les services instructeurs pour fluidifier le processus de sélection des projets.

Par ailleurs, les DSGC prévoient deux systèmes différents quant à la **gouvernance des OI** :

- En Bourgogne, le Président du Conseil régional ou son représentant **co-préside** le comité de sélection partenarial « afin de s'assurer du bon fonctionnement de ces comités, d'être garant de la transparence de la sélection et également en tant qu'autorité de gestion, d'être force de proposition pour mener à bien la stratégie » (DSGC, p.7). Cette organisation a pu retarder l'organisation de certains comités de sélection pour des questions de disponibilité, ou conduire à favoriser des

<sup>3</sup>Dossier de synthèse, « Facteurs de réussite et de blocage de la mise en œuvre des stratégies urbaines et enseignements à tirer », Boîte à outils du Réseau Europe Urbain – Décembre 2019.

consultations écrites, comme le notait l'évaluation de mise en œuvre du programme, limitant l'approche partenariale de cette instance.

- En Franche-Comté, cela n'est pas le cas. La convention AG/OI Centre Franche-Comté précise même (art.2) que « pour préserver la **lisibilité des responsabilités**, la Région, autorité de gestion, pourra être associée aux travaux via une coordination technique, sans participation aux instances. »

#### Une bonne pratique : le réseau des agglomérations

Cette réunion des OI une fois par an favorise les échanges entre pairs, permet à l'AG de rappeler des points de vigilance et de faire part aux OI des dernières actualités. Si ce réseau est reconnu comme une bonne pratique à conserver pour la prochaine période de programmation, une majorité d'OI regrette toutefois que les échanges ne soient pas plus nombreux. Une réunion de ce réseau plusieurs fois par an a ainsi été évoquée comme piste d'amélioration.

#### Une bonne pratique : Syndicat mixte du Chalonnais

Sur un dossier complexe (cité du numérique), certains travaux étaient éligibles, d'autres non. Plusieurs échanges ont été organisés avec l'AG afin d'analyser l'ensemble des dépenses, de travailler en amont sur les dépenses éligibles à présenter, leur montant et les autres cofinancements... pour que l'opération soit la plus sécurisée, à la fois en termes d'instruction et en termes de contrôle. Au début les échanges étaient plus classiques, « aujourd'hui l'AG est devenue un partenaire permettant à l'OI de bien anticiper les difficultés possibles ».

### 2.4.2. Une mobilisation des moyens des OI à géométrie variable

Au moment de l'élaboration des axes urbains, c'est la Région qui a fixé les OS. Les OI ont plus ou moins adapté leur réserve de projets à cette stratégie, qui correspondait globalement à des priorités importantes pour leurs territoires. Ils ont donc été mobilisés au stade de leur candidature OI pour pré-identifier les projets pouvant s'inscrire dans les axes urbains des PO.

La gouvernance des OI fait intervenir divers acteurs dans les instances partenariales de sélection des opérations et les instances techniques.

A titre d'exemple, voici la gouvernance prévue par la communauté d'agglomération de Beaune, Côte et Sud :

- Un comité de sélection composé de 3 collègues : élus, partenaires – CR, CD, Pays, ADEME, syndicat mixte du SCoT, Etat – personnes qualifiées – bailleurs.
- Une équipe technique et administrative (DGS, chargé de mission politiques contractuelles mis à disposition par le Pays, service urbanisme et habitat)

Un poste est toujours prévu pour le suivi technique et administratif (au minimum 0,2 ETP) placé à divers endroits des organigrammes. Le réseau Europe Urbain dans ses travaux constate que « cette fonction reste souvent difficile pour les animateurs des OI qui ressentent un manque de légitimité pour intervenir auprès des acteurs locaux, dès lors qu'ils ne sont pas rattachés aux services opérationnels de leur collectivité (et notamment de la politique de la ville) concernés ou à la direction générale des services. (...) Le positionnement des ETP est déterminant pour favoriser la transversalité nécessaire à la mise en œuvre des stratégies urbaines et avoir la légitimité nécessaire pour mobiliser l'ensemble des services concernés. Un positionnement de la personne auprès du DGS peut permettre cette transversalité ». C'est le cas de Grand Chalon ou Beaune par exemple ; sinon cette fonction se situe souvent dans les directions développement

urbain, stratégies territoriales, finances – hormis pour les pôles en Franche-Comté qui n'ont que des moyens humains très limités (quelques ETP en tout).

Les services opérationnels sont mobilisés dans le cas des OI Bourgogne, mais les pôles métropolitains de Franche-Comté ne disposent pas de ces moyens humains.

#### Le point de vue des acteurs



- **Entretiens OI Bourgogne** : en leur sein, les OI mobilisent les directions opérationnelles, les partenaires identifiés, mais aussi les autres membres du comité de sélection. En fonction des thématiques, le référent axe urbain agit bien souvent en binôme avec un/une collègue d'un autre service (le service économique pour les projets de friches par exemple, le chargé habitat pour les projets de logements...).

- **Entretiens OI Franche-Comté** : les pôles métropolitains ne disposent pas de services opérationnels qu'ils pourraient consulter sur les candidatures de projets. Ils ne peuvent pas faire d'analyse administrative et juridique approfondie ce qui implique de mieux les informer et d'avoir une meilleure coordination avec les services instructeurs pour fluidifier le processus de sélection des projets.

☞ *Concernant l'implication des services au sein des OI, voir également la question évaluative d'impact « Comment les financements européens ont-ils facilité et renforcé la dynamique de réseaux et les actions collaboratives à la fois au sein des agglomérations et entre les agglomérations – au sein d'un même pôle ? » (partie VI du rapport).*

#### 2.4.3. Des directions opérationnelles régionales insuffisamment exploitées pour l'animation des axes urbains des PO

La direction de l'aménagement du territoire (DAT) est la principale direction régionale impliquée dans l'axe urbain. Son rôle est identifié de manière formelle (DOMO et vade-mecum) pour rendre des avis sur les projets en phase d'instruction.

En revanche, elle ne joue pas de rôle d'animation alors même qu'elle est proche des territoires, notamment sur les volets politique de la ville, cœur de ville, contrat de territoire et contrat métropolitain, et pourrait apporter un appui aux porteurs de projets en particulier sur l'élaboration de son budget et de son plan de financement – évitant au maximum des rejets de dossiers par l'AG. Cela pourrait également permettre de valoriser des démarches telles que cœur de ville qui pourraient être une opportunité pour le FEDER urbain.

Au vu des besoins des OI, en particulier des pôles métropolitains qui ont des moyens techniques limités, la DAT semble insuffisamment exploitée au bénéfice de l'émergence de projets urbains de qualité.

Le DOMO et le vade-mecum évoquent d'autres directions mobilisables pour des avis lors de l'instruction : direction de la transition énergétique (thermicien pour les projets de rénovation énergétique des logements sociaux en Bourgogne), direction de l'économie ; une réflexion pourrait être conduite sur un renforcement de leur rôle également, pour une animation régionale des axes urbains qui sortent des limites de la DERI et intègre les directions opérationnelles.

#### Le point de vue des acteurs



- **Entretien AG** : la Direction Europe et Rayonnement International travaille essentiellement avec la Direction Aménagement du Territoire pour l'évaluation des projets. La direction opérationnelle est consultée pour avis sur des candidatures de projets. Des consultations plus régulières pourraient être effectuées auprès des directions opérationnelles pour faciliter l'identification de projets susceptibles de bénéficier du FEDER. Les directions opérationnelles n'ont pas une grande visibilité sur l'avancée de la programmation ce qui ne leur permet pas de jouer un vrai rôle d'information auprès de porteurs de projet

potentiels (rôles d'information et d'animation qui pourrait être renforcé). La relation entre les OI et l'AG se fait surtout par le biais des services instructeurs et du processus de sélection des opérations.

La DAT tout particulièrement est en contact avec les territoires, son rôle pourrait être renforcé en matière d'animation, pour répondre aux besoins des OI et mieux mobiliser les cofinancements régionaux, mais il faut pour cela que ce rôle soit clairement confié à la DAT, et qu'elle soit mieux associée à la mise en œuvre du programme et à son suivi. « Une animation externe suppose une animation en interne ».

Le ressenti exprimé est celui d'une DERI qui travaille de manière « isolée » et ne sollicite les directions opérationnelles que dans l'urgence pour donner un avis au coup par coup sur un dossier.

### Une bonne pratique dans le cadre de l'axe urbain franc-comtois : la mobilisation d'une expertise juridique au niveau régional



La programmation de l'axe urbain a connu des difficultés dues en particulier au montage juridique de projets urbains complexes, ayant pour certains donné lieu à des corrections dans le cadre d'audits d'opérations. Pour répondre à cette problématique et sécuriser les projets, il a été décidé, outre des formations en interne sur les aides d'Etat et les marchés publics, de mobiliser la direction des affaires juridiques de la Région pour analyser en amont les concessions et certains marchés publics complexes, ainsi qu'un prestataire pour une analyse au regard des règles de la commande publique en amont de la programmation et des contrôles de service fait.

Source : RAMO 2019 du PO Franche-Comté Massif du Jura

## 3. Conclusion – réponse aux questions évaluatives 1 à 4

 <b>Points forts</b>	 <b>Points faibles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des OS qui correspondent à des besoins des territoires urbains en Bourgogne et en Franche-Comté</li> <li>- Un renforcement de la culture FESI au sein des OI</li> <li>- Des moyens humains calibrés pour la sélection des opérations</li> <li>- Une mobilisation du partenariat local pour l'émergence des projets urbains</li> <li>- Des pôles métropolitains qui, contrairement aux apparences, ont une dynamique de programmation similaire aux OI bourguignons quand on compare les types de projets comparables</li> <li>- Une mobilisation similaire des EPCI dans le cadre des deux axes urbains en montant total et FEDER programmé</li> <li>- Une répartition claire des rôles entre AG et OI (y compris, pour les pôles métropolitains en Franche-Comté, par la non-participation de l'AG aux instances)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des stratégies élaborées de façon un peu artificielle, à partir des OS choisis par l'AG et de listes de projets (top down)</li> <li>- Des difficultés de programmation sur les projets urbains complexes</li> <li>- Un positionnement strict de l'AG sur le montage juridique des projets en termes de risques – une AG devenue très prudente</li> <li>- Des moyens humains ne permettant pas une animation et un appui aux porteurs de projets approfondi, en particulier dans les pôles métropolitains de Franche-Comté</li> <li>- Un besoin d'information et de formation des OI encore insuffisamment comblé, en particulier sur les thématiques d'éligibilité et le montage juridique des projets</li> <li>- Des directions opérationnelles régionales dont le rôle manque de clarté, et sous-exploitées</li> <li>- Une co-présidence des comités de sélection bourguignons par la Région qui pose des problèmes d'organisation</li> <li>- Une mise en réseau des OI à l'échelle régionale insuffisante</li> </ul>

- |   |  |
|---|--|
| - Des compétences au sein de l'AG et des OI mobilisables pour la bonne mise en œuvre des axes urbains |  |
|---|--|

Si les stratégies urbaines présentées par les OI en Bourgogne-Franche-Comté répondent bien à des besoins des territoires urbains, elles ont été élaborées selon une approche top-down et leur caractère intégré est tout relatif. Les stratégies globales dans lesquelles s'inscrivent les projets sont cohérentes mais leur structuration reste un peu artificielle. Par exemple, la thématique de la mobilité ne pouvait être mobilisée par les OI de Franche-Comté, alors qu'il existe des besoins (orientations stratégiques), des projets (axe thématique du PO, voir partie VI du rapport) et un intérêt pour 2021-2027 (voir partie IV du rapport). En Bourgogne, on constate qu'après deux ans, trois OI abandonnent les projets de friches sur lesquels ils avaient fléché plusieurs centaines de milliers d'euros, ce qui questionne sur le réalisme de la stratégie initiale.

Ces approches apportent cependant un renforcement de la culture FESI au niveau local, favorisant l'émergence de projets pertinents, avec un réel impact sur le territoire (voir parties V et VI du rapport notamment), avec quelques difficultés néanmoins sur certains projets complexes. Des orientations ont pu être partagées lors de l'élaboration des PO et des plans d'action des OI, mais l'interprétation des règles a parfois remis en cause l'éligibilité des projets identifiés dans les candidatures et réduit le champ d'éligibilité des projets, amenant à une consommation plus lente des crédits.

La principale plus-value qui peut être identifiée est celle de flécher des crédits FEDER dans les différents territoires urbains sur les thématiques choisies, permettant d'assurer des crédits pour ces projets dans les territoires, contrairement aux axes thématiques – et de garantir un certain équilibre territorial dans les projets. Les axes urbains ont aussi permis une consolidation du projet urbain dans les territoires avec un soutien à des projets structurants, une mise en cohérence et en réseau des acteurs et de leurs politiques et objectifs, en particulier au sein des pôles métropolitains franc-comtois encore jeunes au démarrage du programme. Ainsi, la sélection des opérations se fait en comité de sélection partenarial, et permet la mobilisation en amont des acteurs pertinents au sein des OI.

Il n'y a pas de demande ni du côté des OI ni de l'AG pour que les OI prennent en charge des tâches complémentaires, qui nécessiteraient des moyens aujourd'hui insuffisants, en particulier du côté des pôles métropolitains franc-comtois. Ceux-ci semblent de prime abord plus en difficulté que les EPCI en Bourgogne pour faire avancer la programmation de l'axe urbain. Cela s'explique en fait par la concentration de la stratégie sur des projets complexes à monter et longs. Les EPCI sont porteurs de projets pour des montants similaires dans le cadre des deux axes urbains, même s'ils sont peu nombreux à émarger au FEDER. Le modèle du pôle métropolitain comme OI ne semble pas moins incitatif que celui de l'EPCI.

La meilleure mobilisation du FEDER ne semble pas passer par des tâches complémentaires, mais pourrait se faire en renforçant le dispositif existant et en exploitant au mieux les potentiels de l'écosystème des acteurs du fait urbain.

Ainsi les capacités d'ingénierie des OI demandent encore à être renforcées, malgré plusieurs initiatives prises par l'AG pour sécuriser les projets. Les OI ont des difficultés à faire émerger des projets correspondant aux critères d'éligibilité ou dans le respect des délais ou des obligations réglementaires (commande publique, aides d'Etat par exemple). On retrouve cette difficulté de manière transversale dans les documents du programme (RAMO, contrôle des OI...) et elle est fortement mise en exergue dans la plupart des entretiens qui ont été conduits dans le cadre de la présente évaluation.

Dans ce sens, l'information, la formation et l'animation des OI au niveau régional peuvent être une clé de réussite, de même que l'implication des directions opérationnelles, qui à ce jour sont mobilisées au coup par coup pour des avis sur les projets. Une mobilisation renforcée des différents acteurs pourrait être à même

d'offrir des solutions aux difficultés d'émergence et d'éligibilité des projets ainsi qu'améliorer les capacités à anticiper le montage de ces projets.

Les approches urbaines mises en œuvre dans le cadre des deux PO pèchent également sur les questions de suivi des réalisations et de capitalisation, qui permettrait de diffuser les meilleures pratiques, tant sur le fond que sur les procédures, montages retenus etc.

#### **Pistes de réflexion pour les recommandations**



- Pour la période 2021-2027, anticiper davantage l'élaboration des stratégies urbaines intégrées afin que les choix stratégiques du PO en matière urbaine puissent se rattacher plus directement à celles-ci plutôt que de partir d'une liste de projets dans des objectifs pré-fléchés, démarche dont la dimension intégrée est plus limitée.
- Renforcer le suivi et la capitalisation des opérations par les OI, dans le but de valoriser les réalisations, au sein des OI et des EPCI, auprès du public comme de porteurs potentiels, mais aussi de valoriser les pratiques, telles que les montages juridiques retenus
- Renforcer l'information, la formation et l'animation des OI, afin qu'ils accompagnent mieux les porteurs de projets potentiels, en particulier sur les questions d'éligibilité, aides d'Etat et marchés publics
- De manière générale, renforcer et capitaliser sur les questions réglementaires, pour éviter une attitude trop prudente qui pourrait avoir pour conséquence de refuser certains projets par crainte des audits
- Clarifier le rôle des OI en matière d'animation – voire un renforcement avec une participation à la rédaction d'appels à projets ?
- Renforcer en général les échanges entre OI et avec l'AG et les directions opérationnelles ; au moment de l'instruction ; mais aussi concernant le suivi des réalisations.
- Donner un rôle d'animateur à la DAT, ce qui signifie également que l'AG doit pouvoir lui permettre de suivre la programmation des axes urbains de manière relativement fine. Il ne doit pas s'agir d'une couche complémentaire pour les porteurs de projets, mais plutôt de mettre en capacité la DAT d'orienter les porteurs de projets, de soutenir l'approche intégrée, d'appuyer les OI et les porteurs pour l'élaboration de leur plan de financement, la mobilisation de cofinancements etc.
- Plus globalement, réfléchir à une animation régionale des axes urbains qui sortent des limites de la DERI et intègre les directions opérationnelles, reflétant l'approche intégrée des stratégies urbaines (écosystème des acteurs du fait urbain).

### III. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES AXES URBAINS – QUESTIONS EVALUATIVES 5 A 7 – EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DES VOLETS URBAINS DES PO

#### 1. Problématique des questions évaluatives

Pour la période 2014-2020, les programmes opérationnels régionaux FEDER/FSE avaient la possibilité de mettre en place des Investissements territoriaux intégrés (ITI) ou des axes dédiés pour traiter des questions urbaines. En Bourgogne et en Franche-Comté, le choix a été fait de privilégier le recours aux axes urbains qui présentaient moins d'incertitude que les ITI dans les modalités de mise en œuvre.

La question pour ces programmes est dès lors de se demander quelle valeur ajoutée ces axes urbains ont apporté par rapport à d'autres types d'intervention en milieu urbain (autres dispositifs de soutien), quels types d'opération ils ont permis de réaliser et quelle a été leur portée au sein des territoires visés. Ces préoccupations ont été formalisées dans les questions évaluatives suivantes :

- Question 5 : quels sont les limites et les freins des axes 5 à une intervention du FEDER sur des projets déjà identifiés par d'autres financeurs tels que des directions du conseil régional ?
- Question 6 : la mise en œuvre des axes permet-elle d'identifier des catégories de projets qui apparaissent plus pertinents de soutenir via les fonds européens ?
- Question 7 : quel est le niveau de couverture régionale du FEDER sur les axes 5 des PO et quelles pourraient être les préconisations pour le post 2020 ?

Pour répondre à ces questions, 3 critères de jugement ont été identifiés au référentiel d'évaluation (critères de jugement : « la réponse à la question évaluative est positive si... ») :

- ...la mise en œuvre des axes 5 des PO n'ajoute pas de contraintes aux projets déjà identifiés par d'autres financeurs et n'a pas empêché le financement de ces projets par le FEDER dans le cadre des axes urbains
- ...les axes urbains apportent à certains types de projets un soutien qu'ils ne retrouvent pas avec les autres types de financement
- ...la mise en œuvre des axes urbains couvre de manière satisfaisante le territoire régional, à une échelle pertinente au vu des objectifs et de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire régional.

## 2. Constats évaluatifs

### 2.1. La mobilisation du FEDER urbain a pu apporter une valeur ajoutée à des projets déjà identifiés par d'autres financeurs mais aussi des contraintes, durcies en cours de programmation

#### Sources d'information :

- Recueil documentaire : PO, DOMO, candidatures organismes intermédiaires
- Recueil de données : extractions Synergie au 18 mai 2020
- Dires d'acteurs

**En résumé...** En début de programmation, un certain nombre de projets étaient déjà identifiés par les organismes intermédiaires. Les cofinanceurs sont présents, notamment pour les grands projets d'aménagement. Cependant, les contraintes juridiques et administratives du FEDER ont amené à remettre en question certaines opérations, et la présence de multiples financeurs rendent les opérations complexes.



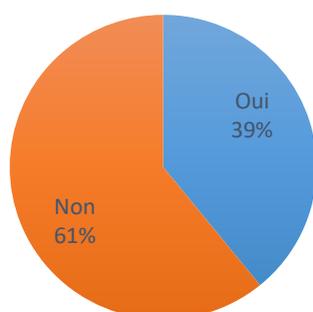
#### 2.1.1 Des projets confrontés aux modalités de mise en œuvre du FEDER

Lors de l'élaboration de leur stratégie de développement urbain durable, les organismes intermédiaires ont intégré des listes de projets pré-identifiés en lien avec les acteurs locaux. Ceux-ci comptaient de nombreux projets d'aménagement prévus par les EPCI et leurs communes membres (équipements publics, réhabilitation de logements et de bâtiments, traitements de friches urbaines...).

Le fait d'avoir un axe 5 dédié à l'urbain n'a pas posé de difficulté en soi. Au contraire, il a favorisé la mobilisation des acteurs et l'élaboration de stratégies partagées. Selon l'enquête en ligne réalisée auprès des bénéficiaires, **seulement 12% ont envisagé de financer leur projet par un autre axe du programme que l'axe urbain.**

Les bénéficiaires ont mis en avant la valeur ajoutée du FEDER, même s'il a également représenté un niveau d'exigence plus fort.

#### Enquête auprès des bénéficiaires des axes urbains Question : "Votre projet aurait-il été le même s'il n'avait pas été mis en œuvre dans le cadre du financement FEDER ?"

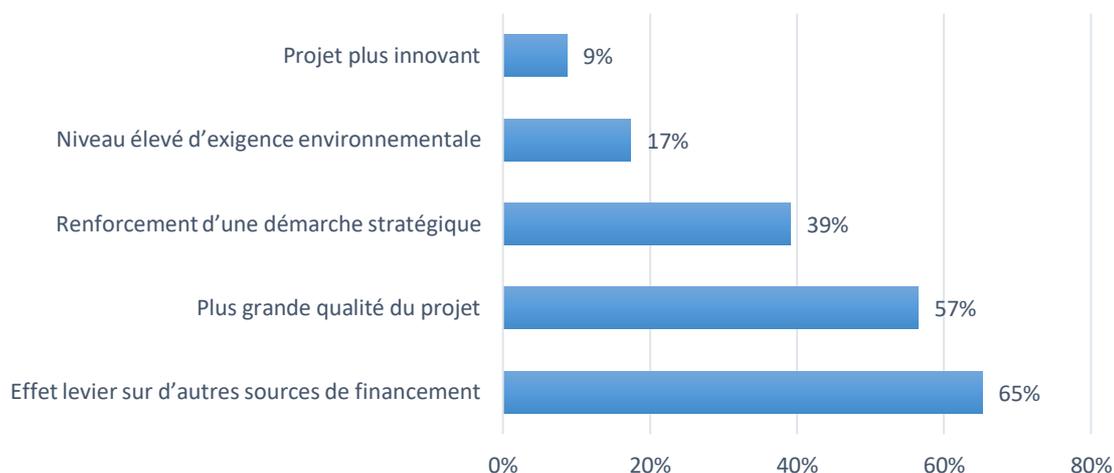


#### Expliquez votre réponse :

- Qualité urbaine et matérielle du projet
- La décision d'appliquer le régime de minimis est intervenue après le lancement des travaux
- On aurait mis moins d'isolant
- Encore moins de travaux énergétiques
- Stratégique pour le territoire
- Ambition énergétique probablement revue à la baisse, et nombre de logements rénovés moins important
- Plus qualitatif, mieux réfléchi
- Le FEDER garantit un projet vertueux pour les usagers et durable
- Objectifs exigeants et financement limité
- Le financement FEDER apporte une légitimité au projet
- Le financement a permis de concrétiser notre projet qui n'aurait pas connu la même qualité au final
- Il n'aurait pas pu se faire

## Enquête auprès des bénéficiaires des axes urbains

Question : "Quelle a été la valeur ajoutée du FEDER pour votre projet ?"



Le recours aux OI a également permis de démultiplier l'information et les échanges au niveau des agglomérations. Les collectivités territoriales accordent également une certaine importance à la labellisation « FEDER » qui constitue une **plus-value pour la valorisation des projets**.

Les difficultés sont plutôt liées aux modalités de mise en œuvre qui sont perceptibles à différents niveaux :

- Le lancement de l'axe 5 a été retardé par la phase de mise en place inhérente au programme ainsi que par le processus de sélection des organismes intermédiaires
- En Franche-Comté l'axe 5 s'est rapidement trouvé confronté à une difficulté importante avec la remise en question d'un projet de concession publique (règles des marchés publics...). Un audit approfondi de la CICC a abouti à l'annulation de ce projet et au remboursement des fonds. En retour, l'autorité de gestion a durci ses règles d'éligibilité, ce qui a eu pour conséquence d'allonger les périodes d'instruction, de retarder ou de remettre en question la réalisation de certaines opérations au sein de l'axe 5 (accroissement des problèmes de temporalité entre financeurs).

Pour les porteurs de projet, le montage d'un dossier nécessite une ingénierie spécifique qu'ils ne possèdent pas nécessairement (surtout pour les petites collectivités). Les contraintes liées au FEDER peuvent de fait limiter leur accès aux fonds ou les décourager de déposer des candidatures.

Selon l'enquête en ligne réalisée auprès des bénéficiaires, les principales difficultés auxquelles ils ont été confrontés **en phase de montage** de projet sont les suivantes :

## Enquête auprès des bénéficiaires des axes urbains

Question : "Quelle est la principale difficulté rencontrée en phase de montage de votre projet?"

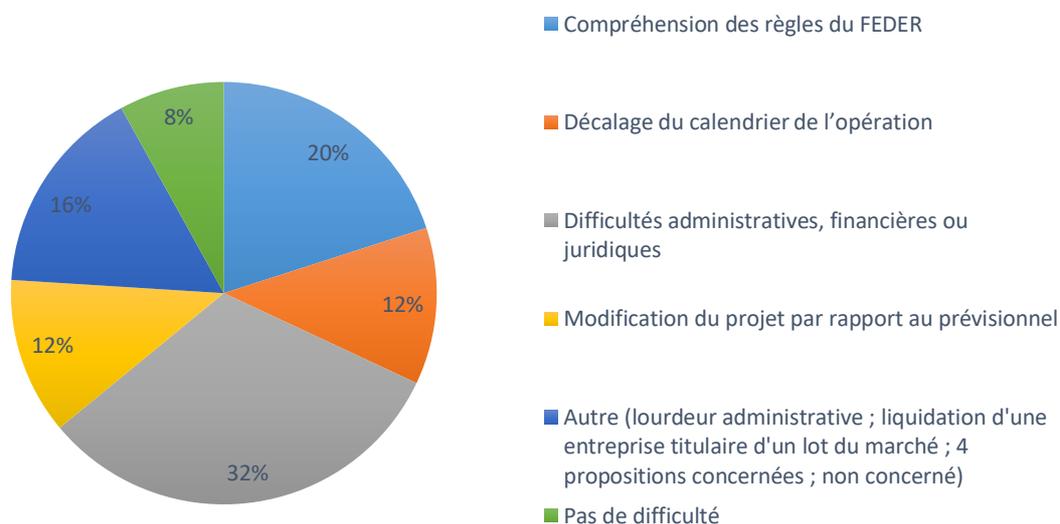


Les bénéficiaires ont proposé lors de l'enquête des simplifications liées à la présentation des justificatifs ou à la mobilisation d'options de coûts simplifiés, mais aussi concernant la cohérence entre le dossier FEDER et le dossier de cofinancement (voir le rapport d'enquête en annexe). Ils proposent également des documents types et documents supports plus simples et plus clairs.

**En phase de mise en œuvre**, les principales difficultés évoquées par les bénéficiaires sont les suivantes :

## Enquête auprès des bénéficiaires des axes urbains

Question : "Quelle est la principale difficulté rencontrée en phase de mise en oeuvre de votre projet?"



Les améliorations proposées par les bénéficiaires dans l'enquête en ligne concernent là encore une clarification sur les pièces à fournir, une souplesse dans l'acceptation de dépenses (ex. dépenses non prévues mais qui ne remettent pas en cause la nature du projet), et une simplification et clarification des règles de mobilisation d'acompte (15% de réalisation de l'opération) en amont de la définition du phasage pour permettre aux collectivités de présenter plusieurs opérations plutôt qu'une seule en fonction des phases ou types de travaux.

### 2.1.2 Des différences d'interprétation et d'appréciation entre AG et OI

Au sein des axes urbains, les OI jouent un rôle d'intermédiaire en pré-identifiant un certain nombre de projets susceptibles de bénéficier du FEDER.

Une difficulté vient de différences d'interprétation des règles d'éligibilité entre OI et services instructeurs, ce qui peut amener les OI à présenter des projets qui ne sont pas complètement en phase avec les critères appliqués par les services instructeurs.

Cette situation peut être améliorée par une définition commune du format et du contenu des dossiers de pré-sélection et des critères qui leurs sont appliqués. Elle peut également être améliorée par un renforcement des connaissances administratives et réglementaires au niveau des OI mais également des projets (aides d'Etat, marchés publics...). Des actions de communication et d'information transversales (destinées aux différents types d'acteurs) pourraient permettre de progresser dans ce sens.

### 2.1.3 Une coordination qui pourrait être améliorée entre AG et directions opérationnelles de la Région

Les projets pré-identifiés dans les stratégies des OI ont été définis au niveau local avec une intervention limitée des directions opérationnelles de la Région (aménagement, transports...). Or, celles-ci ont connaissance de nombreuses initiatives et projets qui pourraient être valorisés grâce au FEDER. Les directions opérationnelles sont plutôt sollicitées de façon ponctuelle pour exprimer des avis techniques sur des projets déjà identifiés, et moins pour participer à l'identification des opérations intéressantes plus en amont. Ces directions pourraient assurer un rôle de relai d'information vis-à-vis des acteurs de terrain sur les possibilités offertes par le FEDER.

☞ *Voir la partie II du rapport, point 2.4. « L'efficacité dans la mobilisation et l'articulation des services pertinents au sein de l'AG et des OI pour soutenir l'émergence de projets n'est pas optimale ».*

A noter également que les services instructeurs sont organisés de façon différente entre axes urbains et axes thématiques, ce qui peut amener à un traitement différent pour une même thématique. Dans le cas de l'efficacité énergétique, la progression a été importante au sein de l'axe urbain en Bourgogne et plus difficile au sein de l'axe thématique, à dire d'acteurs (cf. également RAMO 2019, p.71).

☞ *Voir la partie VI du rapport, point 2.2. « Les lignes de partage entre les axes urbains et les axes thématiques des PO sont claires, en revanche certains sujets qui auraient pu faire partie des stratégies intégrées sont absents des axes urbains »*

### 2.1.4 Effet levier du FEDER

L'effet levier du FEDER correspond à l'effet d'entraînement généré par les financements FEDER, que ce soit en attirant des cofinanceurs ou en permettant le financement d'opérations qui n'auraient pas pu être réalisées (ou partiellement) sans FEDER.

L'effet sur la mobilisation de cofinanceurs est important pour les grandes opérations, certains acteurs étant rassurés par l'apport de financements européens. Il peut également y avoir un effet de visibilité avec l'intérêt que présente pour une collectivité le fait d'être associée à une opération financée par le FEDER. Au final, en particulier en Franche-Comté, pratiquement tous les projets ont plusieurs cofinanceurs. Cette situation peut être interprétée positivement avec une mobilisation importante de cofinanceurs lorsque du FEDER est présent. En revanche, la multiplication des cofinanceurs peut contribuer à **complexifier le montage de dossier** et à **réduire la part de FEDER** engagée sur les opérations.

L'effet sur la réalisation de projets peut être assez important pour les petites collectivités qui sont confrontées à des contraintes budgétaires. Dans ce cas la réalisation d'un projet peut directement dépendre de l'allocation de FEDER.

Selon l'enquête réalisée auprès des bénéficiaires, **72% estiment que leur projet n'aurait pas pu être réalisé sans la contribution du FEDER.**

### Le point de vue des acteurs



- **Entretien AG** : certains projets présentant un fort portage politique pourraient être réalisés avec ou sans FEDER. Des projets bénéficiant d'un niveau de subvention publique élevé laissent parfois peu de place au FEDER et complexifient le montage financier. Sur les projets de réhabilitation de friches particulièrement coûteux, le FEDER peut avoir un vrai effet levier.

Il serait intéressant de renforcer la communication et la coordination entre la DERI et les directions opérationnelles afin de mieux valoriser des projets portés par les différentes politiques publiques territoriales. Des projets pourraient candidater sur du FEDER mais ne le font pas faute d'information et de sollicitation.

La multiplication des cofinanceurs sur les projets structurants peut complexifier les opérations. En amont, il serait utile de standardiser les formats des dossiers transmis aux OI ainsi que les grilles d'évaluation des projets (Franche-Comté). Des actions d'information/formation pourraient aider les OI à mieux maîtriser les contraintes réglementaires du FEDER (aides d'Etat, marchés publics, etc.)

- **Entretien OI** : la complexité du FEDER est avancée par la majorité des OI (assiette éligible, dernier payeur...) avec la remise en question d'opérations et le risque d'avoir des bénéficiaires qui se détournent de ce financement. Les acteurs reconnaissent cependant que le FEDER est « un complément nécessaire » et qu'il apporte une dimension qualitative, notamment au niveau environnemental (Bourgogne). L'effet levier du FEDER est souvent jugé « majeur », notamment sur les projets de réhabilitation de friches et de réaménagement de l'espace public. Les projets cofinancés par le FEDER sont un argument supplémentaire pour témoigner de la force et de la pertinence d'un projet. De plus, la complexité du FEDER peut paradoxalement rassurer les autres cofinanceurs. Le travail collaboratif fait en amont avec les instructeurs des dossiers FEDER permet de limiter les erreurs d'orientation en informant sur la probabilité et le niveau du financement européen, mais sans certitude.

Il peut y avoir des difficultés ponctuelles pour articuler l'intervention du FEDER avec d'autres financements. Le FEDER s'est parfois trouvé en « concurrence » avec d'autres financements plus faciles d'accès (crédits TEPCV par exemple - Territoire à énergie positive pour une croissance verte). « Les priorités des financeurs se sont resserrées sur les mêmes priorités », expliquent les OI. Il y a également eu des difficultés sur l'OS 5.1 Bourgogne : initialement le montage des dossiers supposait une subvention FEDER qui ciblait un certain niveau de performance énergétique mais avec la fusion des Régions, les critères ont été modifiés et allaient plus loin que les critères initiaux, les opérations FEDER n'étaient alors plus éligibles au cofinancement régional. Cela a pu impacter certains projets.

### Une bonne pratique : le décroisement des cofinancements dans le cadre du POI Rhône-Saône



Cette possibilité a été mise en œuvre par le biais d'un appel à projets sur la sensibilisation au risque d'inondation, qui avait pour but de faire émerger de nouveaux projets ; il a été lancé globalement au titre du Plan Rhône, les projets ont été sélectionnés puis un fléchage a été réalisé : pour les petits dossiers, les petits porteurs, des financements nationaux voire privés (EDF...) ; pour les plus « lourds », le FEDER ; toute la marge de taux a été utilisée (la moyenne devant être à 50%) et il a ainsi été possible de financer certains projets à hauteur de 85% de FEDER. La difficulté résidait dans le fait que chaque cofinanceur souhaitait apparaître comme soutien au projet. La communication a été faite de manière à ce qu'on considère que collectivement, l'opération est cofinancée par tous. L'AAP a facilité la mise en œuvre des décroisements.

C'est plus complexe quand la programmation se fait au fil de l'eau, ce qui rend difficile de voir à terme comment s'opérera la répartition. Cette pratique pourrait intéresser les axes urbains pour les projets avec de nombreux financeurs, à condition de procéder par AAP ou d'avoir une certaine visibilité sur la programmation à venir.

## 2.2. Les projets structurants sont privilégiés dans le cadre des axes urbains au vu des contraintes du FEDER mais il existe un intérêt à étendre le soutien dans une vision intégrée à de plus petits projets complémentaires

### Sources d'information :

- Recueil documentaire : PO, DOMO, candidatures organismes intermédiaires
- Recueil de données : extractions Synergie au 18 mai 2020
- Dires d'acteurs

**En résumé...** L'AG a fait le choix d'un soutien prioritairement à des projets structurants, ce qui facilite la mobilisation de cofinanceurs. Ceux-ci permettent de s'inscrire dans les stratégies urbaines et de consommer rapidement du FEDER s'ils sont bien montés juridiquement. En revanche, les projets plus modestes, pour lesquels le FEDER constitue un soutien important, pourraient être adaptés à ce financement, dans la mesure où ils s'inscrivent dans les stratégies urbaines intégrées et où l'AG prend des mesures de simplification.

### 2.1.1 Caractéristiques des projets soutenus par le FEDER dans le cadre des axes urbains

Les tableaux ci-dessous indiquent le nombre et le budget des projets par objectif spécifique.

#### Bourgogne

	Budget total	Budget FEDER	Nombre de projets	Moyenne / Total	Moyenne / FEDER
<b>OS.5.1</b>	45 254 023,46	6 139 277,18	42	1 077 476,75	146 173,27
<b>OS.5.3</b>	17 948 253,24	6 810 338,18	27	664 750,12	252 234,75
<b>OS.5.4</b>	9 524 713,47	2 737 126,99	4	2 381 178,37	684 281,75
<b>Total</b>	72 726 990,17	15 686 742,35	73	996 260,14	214 886,88

#### Franche-Comté

	Budget total	Budget UE	Nombre de projets	Moyenne / Total	Moyenne / FEDER
<b>OS.5.1</b>	17 827 975,87	3 474 134,94	10	1 782 797,59	347 413,49
<b>OS.5.2</b>	19 403 427,89	5 254 477,41	12	1 616 952,32	437 873,12
<b>Total</b>	37 231 403,76	8 728 612,35	22	1 692 336,535	396 755,1068

Sur les périmètres des programmes Bourgogne et Franche-Comté, le FEDER a permis de financer des projets dont les typologies sont globalement proches de projets urbains « classiques » (réhabilitation, rénovation, aménagement...).

Concernant la **rénovation thermique des bâtiments** (OS 5.1. du PO Bourgogne), le FEDER intervient en grande majorité sur des logements sociaux. Seulement 4 projets concernent la rénovation de bâtiments publics (piscine, crèche, maison de quartier et centre multi accueil). Les opérations de rénovation thermique des logements sont relativement homogènes dans la nature des opérations et se différencient surtout par le nombre de logements concernés (opérations de 12 à 441 logements).

Les projets relatifs au **développement urbain à faible émission de carbone** (OS 5.3 Bourgogne, 27 projets) portent notamment sur des aménagements d'espaces publics (aménagement de quais, places, parcs urbains...) avec un focus sur les opérations permettant de favoriser les mobilités douces (piétonisation, liaisons douces, pôle d'échange multimodal...). Environ un quart de ces projets porte sur des études et analyses préalables et les trois quarts sur des travaux d'aménagement. Les budgets peuvent être très variables allant de 21 000 euros pour un atelier de requalification à 2,5 M€ pour la rénovation de quais (moyenne FEDER de 250 000 euros).

Les projets **d'amélioration de l'environnement urbain et de traitement des friches** (OS 5.4 Bourgogne et 5.1 Franche-Comté) sont moins nombreux (4 en Bourgogne et 10 en Franche-Comté) mais mobilisent des budgets beaucoup plus conséquents pour les parties travaux (de 0,9 à 6 M€ avec des contributions moyennes de FEDER allant de 350 000 euros pour la Franche-Comté à 680 000 euros pour la Bourgogne). La nature des projets est un peu différente en Bourgogne avec un ciblage plus particulier sur les friches et en Franche-Comté où les opérations portent plus largement sur les espaces urbains dégradés (incluant des aménagements sur friche, destruction/ reconstruction et réhabilitation de bâti existant).

L'intervention sur les **quartiers prioritaires** (OS 5.2 du PO Franche-Comté Massif du Jura) comprend en grande majorité des projets d'aménagement urbain incluant des interventions sur les places et espaces publics, voirie (boulevard), espaces socioéducatifs, maison de service, centre aquatique, etc. S'ajoutent des études préalables liées aux opérations du PNRU. Ces projets rejoignent de par leur typologie les opérations d'amélioration de l'environnement urbain en incluant une dimension service et un ciblage sur les populations prioritaires. Les projets d'étude sont modestes (15 000 euros de FEDER) mais les projets d'aménagement peuvent être particulièrement importants avec par exemple 9,5M€ de budget global et 2M€ de FEDER pour le projet de centre aquatique à Belfort.

### 2.1.2 Un ciblage par l'autorité de gestion sur des projets structurants

D'un point de vue stratégique, l'autorité de gestion a incité les OI à privilégier des « **projets structurants** » qui seraient mieux à même de générer un impact significatif sur les territoires urbains et de sécuriser la programmation du FEDER.

Un objectif était d'éviter un afflux de petits projets qui ont une influence moindre sur la programmation tout en présentant des contraintes administratives incompressibles. **Les axes urbains ont donc probablement eu un rôle incitatif** sur la candidature de projets d'aménagement et d'équipements publics d'une certaine taille.

Le choix de privilégier des « projets structurants » a cependant ajouté à la complexité des opérations avec la multiplication des cofinanceurs (montage des dossiers, temporalités différentes), l'allongement des délais de conception et de réalisation, etc. Dans certains cas, il serait plus pertinent de limiter les cofinancements pour simplifier les dossiers et accélérer la programmation, les taux de FEDER étant très faibles sur certaines opérations (autour de 20%).

Les **régimes d'aide d'Etat et la commande publique** constituent également des enjeux particuliers et amènent les services instructeurs à faire preuve de beaucoup de prudence afin d'écartier les risques juridiques. Les porteurs de projets s'appuient sur leurs propres services juridiques et services des marchés ce qui n'empêche pas la remise en question de certaines dépenses par les services instructeurs. Cette situation pose des difficultés particulières lorsque les opérations sont en lien avec des acteurs ou des espaces privés (friches, espaces commerciaux...). Dans ce cas, l'option est généralement de concentrer le FEDER sur les parties « publiques » des opérations. La situation est également compliquée avec les infrastructures

réservées dont l'affectation ne peut ensuite pas être modifiée (ce qui peut être bloquant pour la mobilisation de FEDER).

Les difficultés rencontrées en cours de programmation ont amené les OI à faire émerger des projets avec des profils différents (projets moins risqués d'un point de vue juridique). **Cette situation montre la nécessité de mieux préciser en amont les contraintes administratives et critères de sélection entre AG et OI.**

Pour la prochaine période de programmation, les stratégies pourraient **combiner différents types de projets** (structurants et plus modestes) afin de limiter les contraintes inhérentes à un seul type de projet et permettre une plus grande cohérence entre les opérations (éviter les listes de projets isolés, promouvoir des stratégies de traitement de zones par exemple...).

Cette démarche implique de retenir des options formelles (seuils budgétaires) mais également d'adapter l'information et la communication à destination des OI et des porteurs de projets (animation, coordination, formation, soutien...).

### 2.1.3 Regard sur les plus petits projets

Au sein des axes urbains des programmes, il y a relativement peu de projets de moins de 100 000 € et ceux-ci vont essentiellement concerner le financement d'études préalables (OS 5.3 en Bourgogne par exemple). Jusqu'à 500 000 € les projets concernent pour l'essentiel des opérations de rénovation thermique de l'habitat en Bourgogne (ainsi que quelques opérations d'aménagement de parc, communication douce) ainsi que des opérations d'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires en Franche-Comté. Au-delà, les différentes catégories de projets sont représentées mais sur des opérations de plus grande ampleur.

Pour les petites communes confrontées à des contraintes budgétaires importantes, les aides du FEDER peuvent être décisives pour la réalisation de certaines opérations.

#### Le point de vue des acteurs



- **Entretien AG** : le FEDER est particulièrement utile pour les projets de friches ayant des budgets importants (Bourgogne). En effet, la Région aurait des difficultés à soutenir seule ces projets estimés à plusieurs millions d'euros. Des difficultés d'ordre juridique se posent toutefois, notamment avec les aides d'Etat, sur la question de l'incitativité par exemple. Les projets d'aménagements publics sont plus aisés à mettre en œuvre (absence d'aide d'état).

En Franche-Comté, il est important de générer des projets qui ont un impact significatif sur le territoire et d'assurer une bonne avancée de la programmation. Cette préoccupation incite au financement de projets structurants. Pour les directions opérationnelles, il peut être intéressant, dans une logique de développement intégré, de combiner une plus grande diversité de projets autour d'opérations importantes, incluant de plus des petits projets, plus faciles à programmer.

Pour les services instructeurs de Franche-Comté, les projets nécessitent des niveaux d'expertise importants ; il serait nécessaire de renforcer l'appui auprès des OI dans ce domaine ; la multiplication des cofinanceurs sur certaines opérations contribue à complexifier le montage des projets et réduit le pourcentage de FEDER programmé.

- **Entretiens OI** : en Bourgogne, l'axe urbain a permis de faire émerger des projets structurants d'aménagements urbains qui n'auraient pas vu le jour sans ce type de soutien, notamment lorsqu'ils sont portés par les communes. Cela peut constituer « une bouffée d'oxygène » pour les maîtres d'ouvrage. En Franche-Comté, les acteurs indiquent que les gros projets pourraient plus facilement se passer de FEDER, d'autant plus que la part de FEDER est souvent faible sur les grosses opérations avec un nombre élevé de cofinanceurs.

Par ailleurs, le financement du FEDER est particulièrement adapté aux « gros projets d'investissements » qui supportent mieux les contraintes inhérentes au montage de projet européen. Le FEDER amène les

porteurs à plus d'exigence dans le montage de leur candidature mais peut également décourager ceux qui ne disposent pas de l'ingénierie nécessaire. Les projets demeurent complexes à monter et les contraintes liées aux aides d'Etat peuvent remettre en question de nombreuses opérations.

Des formations spécifiques portant sur les aides d'état, organisées par la Région, pourraient permettre aux OI de mieux anticiper ce genre de difficulté.

### Une bonne pratique en Franche-Comté : le projet Evette-Salbert



Il s'agit d'un projet de démolition du bâtiment "Salle du Foyer" très vétuste, et de reconstruction d'une salle polyvalente et d'une bibliothèque adjacente. L'ensemble constitue le Centre Socio-Culturel d'Evette-Salbert. Il constitue un exemple de combinaison de projets au niveau local autour d'un projet structurant de projets plus petits. En effet, non seulement le FEDER a joué un rôle important dans le financement et a rendu la réalisation possible, mais il a aussi attiré des cofinanceurs et a généré un effet d'entraînement à partir de la bibliothèque qui a permis de rénover le foyer adjacent.

## 2.3. La mise en œuvre des axes urbains couvre de manière satisfaisante le territoire régional, à une échelle pertinente au vu des objectifs et de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire régional.

### Sources d'information :

- Recueil documentaire :
- Recueil de données en vue d'établir une cartographie : données SIG ; extractions Synergie et tableaux de bord de suivi des données de programmation des projets
- Dires d'acteurs

**En résumé...** La couverture régionale des axes urbains est en adéquation avec leurs objectifs qui visent à prendre en compte les principales zones urbaines, en privilégiant une certaine concentration géographique. Des améliorations pourraient être apportées au niveau de la répartition géographique des projets qui implique en amont un travail d'anticipation et de préparation entre autorité de gestion, organismes intermédiaires et EPCI.



### 2.1.1 Couverture des territoires éligibles

Au début de la programmation 2014-2020, les autorités de gestion des programmes FEDER-FSE Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura ont sélectionné les organismes intermédiaires associés à la mise en œuvre des axes urbains des programmes.

## ORGANISMES INTERMÉDIAIRES dans le cadre des axes urbains des PO FEDER - FSE Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura 2014-2020

### Organismes intermédiaires

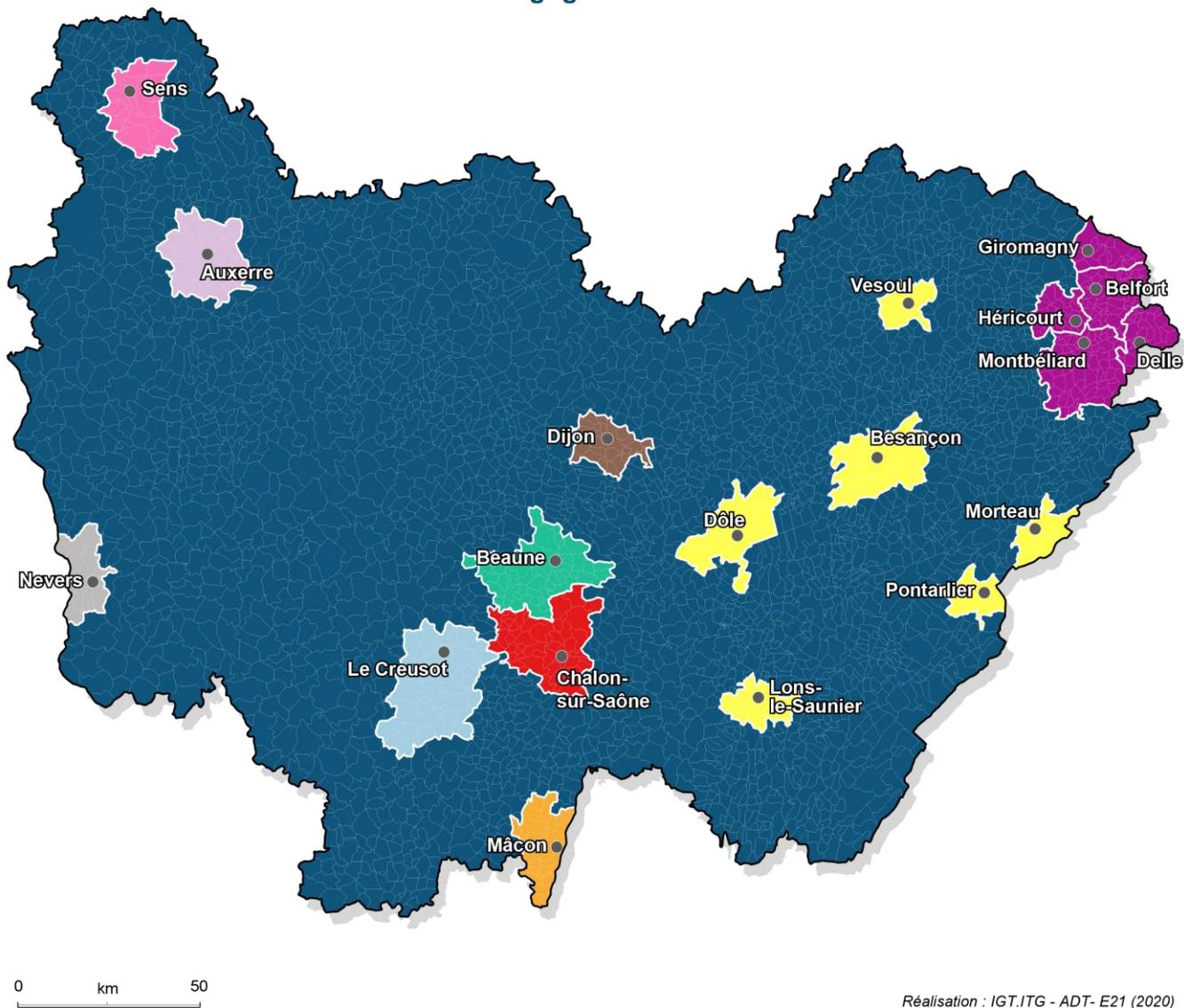
PO FEDER-FSE  
Franche-Comté Massif du Jura

- Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté
- Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté

PO FEDER-FSE  
Bourgogne

- Dijon Métropole
- Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud
- Grand Châlon
- Communauté Urbaine Creusot-Montceau
- Mâconnais Beaujolais Agglomération
- Nevers Agglomération
- Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois
- Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

- Limite communale
- Limite EPCI
- Limite régionale



Réalisation : IGT.ITG - ADT - E21 (2020)

## Typologie des espaces

### Grands pôles

Unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain\*

### Espace péri-urbain

Constitué par les communes des couronnes périurbaines et les communes multipolarisées des grands pôles. Ces dernières sont les communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant\*

### Aire moyenne

Constituée par une unité urbaine de 5 000 à 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci\*

### Petite aire

Constituée par une unité urbaine de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci\*

### Autre espace multipolarisé

Commune situés hors des grandes aires urbaines, des moyennes aires, des petites aires, hors des communes multipolarisées des grandes aires urbaines dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs aires, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles\*

### Espace hors influence des pôles

Ensemble des communes situées hors des grandes aires urbaines, des moyennes aires et des petites aires et qui ne sont pas multipolarisées\*

\* d'après l'INSEE

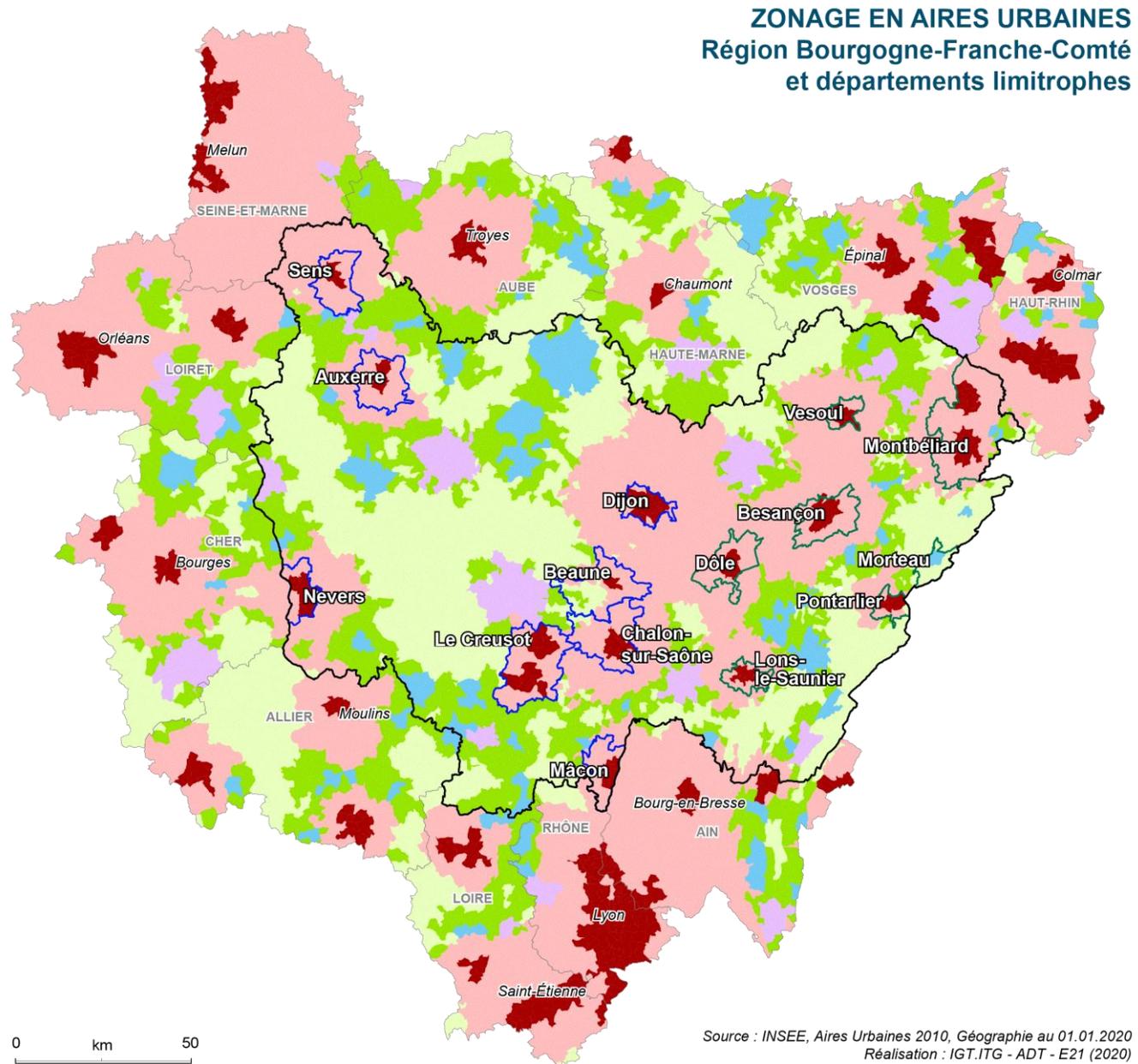
## Organismes intermédiaires dans le cadre des axes urbains des PO FEDER-FSE 2014-2020

Bourgogne

Franche-Comté - Massif du Jura

Département limitrophe

Région Bourgogne-Franche-Comté



## Franche-Comté

L'ex-Région Franche-Comté dispose d'une organisation urbaine multipolaire peu hiérarchisée qui limite les capacités de développement et de rayonnement des pôles urbains. D'où la volonté de l'autorité de gestion de s'appuyer sur les pôles métropolitains pour la mise en œuvre de l'axe urbain. Ces pôles couvrent 11 EPCI dont 5 contigus pour le Nord Franche-Comté et 6 distants les uns des autres pour le Centre Franche-Comté. L'organisation territoriale franc-comtoise est par ailleurs caractérisée par un maillage de villes moyennes structurant des espaces plus ruraux. Ainsi, la complémentarité entre urbain et rural est prise en compte dans la mise en œuvre de l'axe urbain.

**Le pôle métropolitain Centre Franche-Comté**, créé en janvier 2013, est aujourd'hui composé des 6 intercommunalités les plus urbaines de ce territoire (Grand Besançon ; Grand Dôle ; Espace communautaire Lons Agglomération ; Communauté d'agglomération de Vesoul ; Grand Pontarlier et Communauté de Communes du Val de Morteau depuis 2014) qui représentent 320 000 habitants. Ce réseau couvre un bassin de plus de 600 000 habitants en tenant compte des espaces intermédiaires. Au sein de ces espaces, le périmètre d'étude qui sous-tend la stratégie urbaine comprend des aires urbaines moyennes et petites avec une certaine dimension rurale (Gray, Baume-les-Dames, Valdahon, Ornans...). Le pôle métropolitain concentre l'essentiel des quartiers prioritaires du territoire à l'exception de ceux de Gray et Saint-Claude.

**Le pôle métropolitain Nord Franche-Comté** regroupe 2 communautés d'agglomération et 3 communautés de communes : Pays de Montbéliard Agglomération, le Grand Belfort, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt, la Communauté de communes du Sud Territoire et la Communauté de communes des Vosges du Sud. Il a été créé le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et fait suite au Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine (SMAU) Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle qui avait initialement répondu à l'appel à projet de la Région. Ce pôle métropolitain compte 310 000 habitants et 196 communes. Sur le territoire du nord-est de la Région, le pôle concentre l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville à l'exception de ceux de Lure et Luxeuil-les-Bains.

Du point de vue géographique, la couverture actuelle de l'axe urbain sur l'ancienne Région Franche-Comté est relativement cohérente avec les enjeux urbains identifiés et les principaux besoins du territoire. Il rejoint la logique de gouvernance territoriale à l'œuvre en s'appuyant sur les pôles métropolitains ce qui favorise la mise en cohérence des stratégies et politiques publiques à cette échelle. La couverture géographique est relativement large et doit également prendre en compte l'objectif de concentration thématique et territoriale des projets (points suivant).

### Synthèse de la couverture géographique des pôles en Franche-Comté :

- Les pôles métropolitains comprennent les intercommunalités les plus urbaines ainsi que des intercommunalités de taille moyenne
- Les pôles couvrent près de 630 000 habitants soit plus de la moitié de la population régionale
- Les pôles ont élaboré des diagnostics et stratégies d'intervention qui prennent en considération leur zone d'influence, les territoires proches ou espaces intermédiaires
- La grande majorité des quartiers prioritaires est couverte, à l'exception de petites intercommunalités plus distantes

## Bourgogne

En Bourgogne, l'appel à manifestation d'intérêt lancé fin 2014 a été adressé aux huit principaux territoires urbains (Grand Chalon, CA Beaune Côte et Sud, CA de l'Auxerrois, CA du Grand Sénonais, Mâconnais Beaujolais Agglomération, CU du Creusot Montceau, Dijon Métropole, Nevers Agglomération).

Ces huit intercommunalités ont été sélectionnées sur la base de critères directement liés aux objectifs spécifiques de l'axe urbain. En effet, afin d'assurer une concentration des financements et une certaine efficacité des interventions (notamment pour l'efficacité énergétique dans le logement social – OS 5.1.),

l'autorité de gestion a choisi de ne retenir que des entités urbaines de plus de 40 000 habitants avec un taux d'habitants en logement social représentant au moins 14% de la population totale.

Ces intercommunalités ont de fait des populations allant d'un peu plus de 50 000 habitants (agglomérations du Grand Sénonais et de Beaune Côte et Sud) à 250 000 habitants (Dijon Métropole). Avec 715 000 habitants, ces agglomérations représentent un peu moins de 50% de la population régionale.

Du fait des critères de sélection retenus, certaines unités urbaines de petite taille comprenant des quartiers prioritaires n'ont pas été retenues pour l'axe urbain (Cosne-Cours-sur-Loire, Joigny, Autun).

#### Synthèse de la couverture géographique des pôles en Bourgogne :

- Concentration des organismes intermédiaires sur les principales agglomérations urbaines
- Couverture des territoires les plus urbanisés comprenant près de 50% de la population régionale
- Cohérence des territoires cibles par rapport aux objectifs spécifiques retenus
- Concentration financière de 1,8 à 7M€ de FEDER par EPCI

#### **2.1.2 Interventions au sein des territoires éligibles**

Au sein des territoires éligibles, la couverture du FEDER dépend fortement des orientations thématiques, du profil des projets recherchés et des budgets FEDER disponibles. En amont, la constitution des stratégies et l'identification de réserves de projets par les OI favorise la mise en place de projets d'importance pour ces agglomérations. La dimension urbaine des axes urbains tend également à focaliser l'attention sur les espaces les plus urbanisés ou les plus centraux, réduisant le potentiel de projets pour les communes plus rurales et plus périphériques.

La question de la couverture régionale des axes 5 est donc relative, l'objectif stratégique de départ n'étant pas d'avoir une répartition large et homogène des opérations sur l'ensemble du territoire (concentration et limiter le « saupoudrage »).

Au regard des objectifs visés et des moyens disponibles, des observations particulières peuvent être faites pour chaque objectif spécifique.

#### **Franche-Comté**

En Franche-Comté, la couverture géographique des pôles est importante et intègre des intercommunalités de taille réduite. Les deux pôles métropolitains ont une couverture large des espaces urbains allant de la communauté de communes des Vosges Sud (15 000 habitants) au Grand Besançon (plus de 190 000 habitants). A noter que sur les 11 EPCI qui composent les pôles, 7 ont moins de 35 000 habitants.

Au niveau thématique et budgétaire, chaque pôle pouvait en début de programmation engager des projets à hauteur de la moitié du budget prévu pour l'axe urbain en Franche-Comté, soit 13M€ chacun, à charge ensuite aux pôles de s'organiser pour favoriser une mobilisation cohérente du FEDER entre les EPCI.

#### **OS 5.1 : Augmenter la qualité de l'environnement en réhabilitant les espaces dégradés des pôles métropolitains**

La répartition territoriale des projets de l'OS 5.1 se caractérise par un poids sensiblement plus marqué pour le pôle Centre Franche-Comté qui mobilise près de 90% du budget (dont 85% du FEDER) et 7 projets sur 10 (dont 3 à Besançon). Ce territoire concentre également les projets les plus importants (Parc d'Exposition de Lons Le Saunier, Cœur de ville de Dole, Maison de santé de Pontarlier, quartier Paul Morel de Vesoul). Tous les territoires n'ont pas proposé de projets relatifs aux friches, parfois du fait du manque de vivier de projets en début de programmation, même si des espaces pourraient être éligibles (Vosges Sud par exemple). Dans ce cas les budgets pré-fléchés ont été réalloués en direction de territoires ayant des propositions de projets. A noter que des friches peuvent être à la fois en territoire FEDER/FSE et territoire FEADER. En cas de double éligibilité, la démarche est de privilégier un financement FEADER.

☞ Voir la carte ci-après

### OS 5.2 : Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires

En Franche-Comté, les quartiers prioritaires constituaient un enjeu important en début de programmation et le demeure dans la perspective post-2020 (Nord Franche-Comté notamment). S'ils ne se situent pas directement dans un quartier prioritaire, les projets doivent être « en lien » avec les QPV et bénéficier majoritairement aux habitants (espaces verts, équipements, services...).

Les projets d'aménagement financés par l'OS 5.2 sont répartis équitablement entre les deux pôles métropolitains en valeur absolue (6 projets chacun) mais avec une plus forte concentration dans le pôle Centre Franche-Comté avec 5 projets à Besançon et 1 à Lons le Saunier. Dans le pôle Nord Franche-Comté les projets sont également relativement concentrés avec 5 projets dans le Pays de Montbéliard (Sochaux, Montbéliard, Audincourt et Bethoncourt). Le sixième projet est localisé à Belfort.

☞ Voir la carte ci-après

### Localisation des projets par objectif spécifique

	Plusieurs projets dans cet OS pour l'OI
	1 seul projet dans cet OS pour l'OI
	Aucun projet dans cet OS pour l'OI

OI	Agglomérations	Localisation / communes	OS 5.1	OS 5.2	Total
Nord Franche-Comté	Pays de Montbéliard Agglomérations	Audincourt		1	1
		Bethoncourt		2	2
		Montbéliard		1	1
		Nommay	1		1
		Sochaux		1	1
	CC du Pays d'Héricourt	Héricourt	1		1
	CA Belfortaine	Évette-Salbert	1		1
		Grand Belfort Communauté d'Agglomération			1
Centre Franche-Comté	CA du Grand Besançon	Besançon	3	5	8
	CC du Grand Pontarlier	Pontarlier	1		1
	CA du Grand Dole	Dole	1		1
	Espace Communautaire Lons Agglomération	Lons-le-Saunier	1	1	2
	CA de Vesoul	Vesoul	1		1
		<b>Total général</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>22</b>

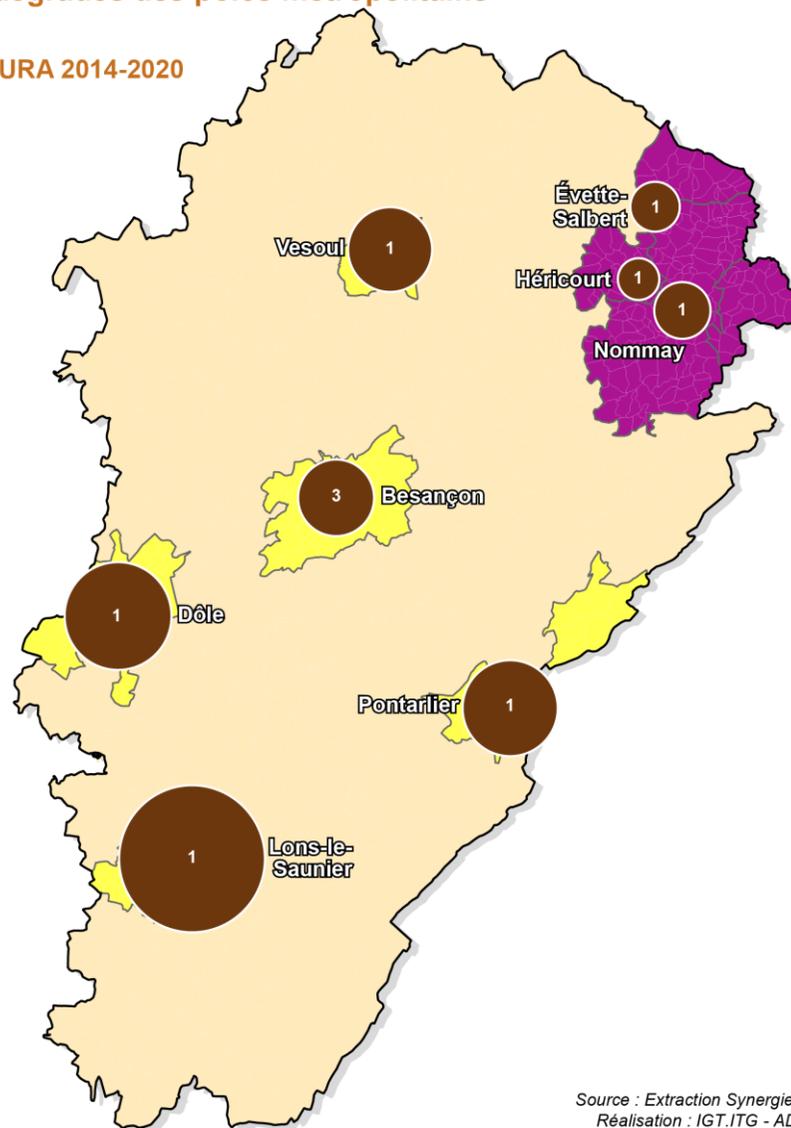
**PROJETS PROGRAMMÉS DANS LE CADRE DE L'OS5.1**  
**«Augmenter la qualité de l'environnement**  
**en réhabilitant les espaces dégradés des pôles métropolitains»**  
 Axe urbain du PO FEDER - FSE  
 FRANCHE-COMTÉ MASSIF DU JURA 2014-2020

**Projets programmés**



3 Nombre de projets

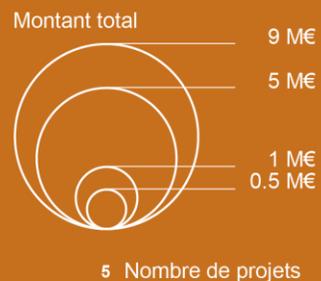
**Organismes intermédiaires**



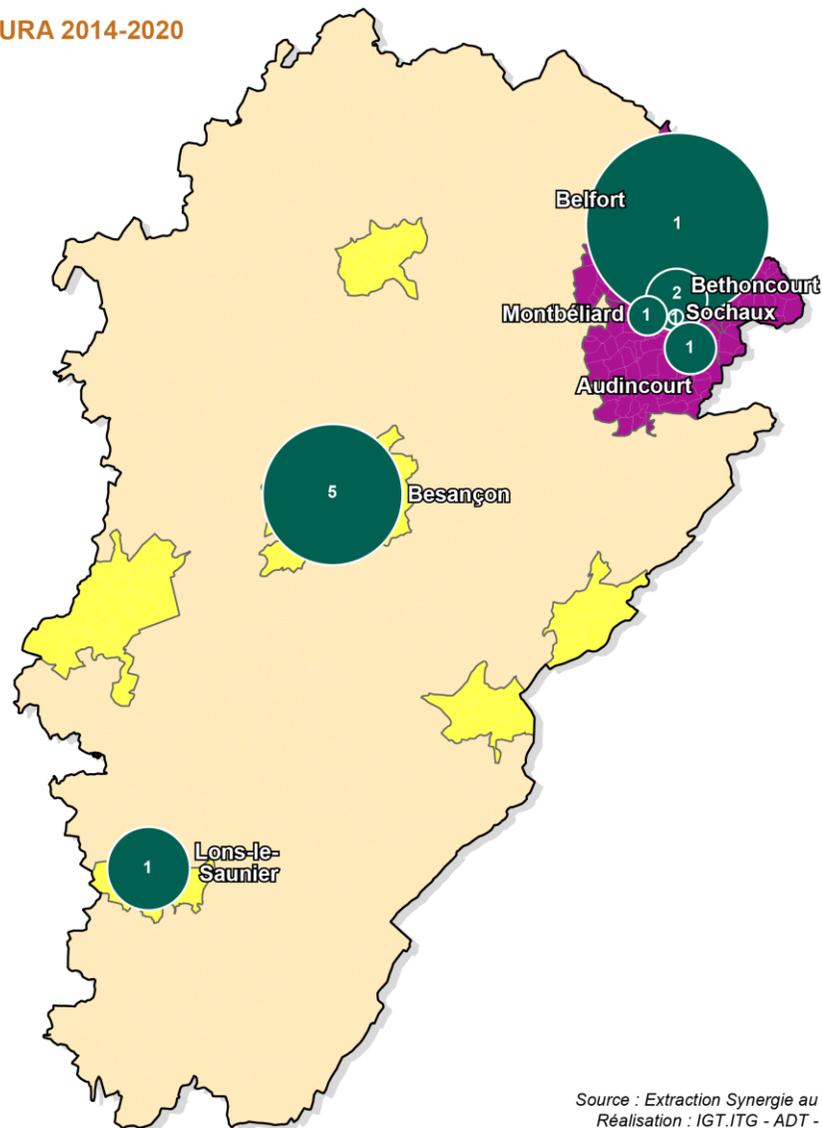
Source : Extraction Synergie au 18.05.2020  
 Réalisation : IGT.ITG - ADT - E21 (2020)

**PROJETS PROGRAMMÉS DANS LE CADRE DE L'OS5.2**  
**«Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires»**  
 Axe urbain du PO FEDER - FSE  
 FRANCHE-COMTÉ MASSIF DU JURA 2014-2020

**Projets programmés**



**Organismes intermédiaires**



Source : Extraction Synergie au 18.05.2020  
 Réalisation : IGT.ITG - ADT - E21 (2020)

## **Bourgogne**

### **OS 5.1 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments**

Les besoins importants en termes de rénovation énergétique du bâtiment favorisent une dispersion importante des projets sur l'ensemble du territoire. Tous les OI de Bourgogne sont engagés dans les projets de l'OS 5.1 avec une forte concentration à Dijon Métropole qui concentre 47% des projets et 53% du FEDER. Les autres EPCI portent quant à eux de 1 à 6 projets.

☞ *Voir la carte ci-après*

### **OS 5.3 : Améliorer l'environnement et l'attractivité des villes**

Les projets soutenus par l'OS 5.3 sont répartis sur l'ensemble des EPCI éligibles, avec une concentration plus forte sur les intercommunalités de Sens, Nevers et Dijon. La répartition géographique est assez équilibrée à l'échelle régionale.

☞ *Voir la carte ci-après*

### **OS 5.4 : Assurer la conversion des friches industrielles, militaires, hospitalières et l'implantation de nouvelles activités économiques**

D'un point de vue géographique, les 4 projets de friche se trouvent concentrés sur un nombre limité de territoires (Mâcon, Nevers, Chalon sur Saône, Le Creusot). Du fait des conditions évoquées précédemment (éligibilité, critères de sélection), seulement la moitié des OI sont impliqués dans cet OS. Si le petit nombre d'opérations a une incidence limitée à l'échelle régionale, l'impact au niveau local est significatif avec le Parc d'activité Coriolis (Le Creusot), la ZAC SAONEOR (Grand Chalon) ainsi que l'extension de l'INKUB (Nevers).

☞ *Voir la carte ci-après*

**PROJETS PROGRAMMÉS DANS LE CADRE DE L'OS5.1  
«Réduire la consommation énergétique des bâtiments»  
Axe urbain du PO FEDER - FSE BOURGOGNE 2014-2020**

**Projets programmés**

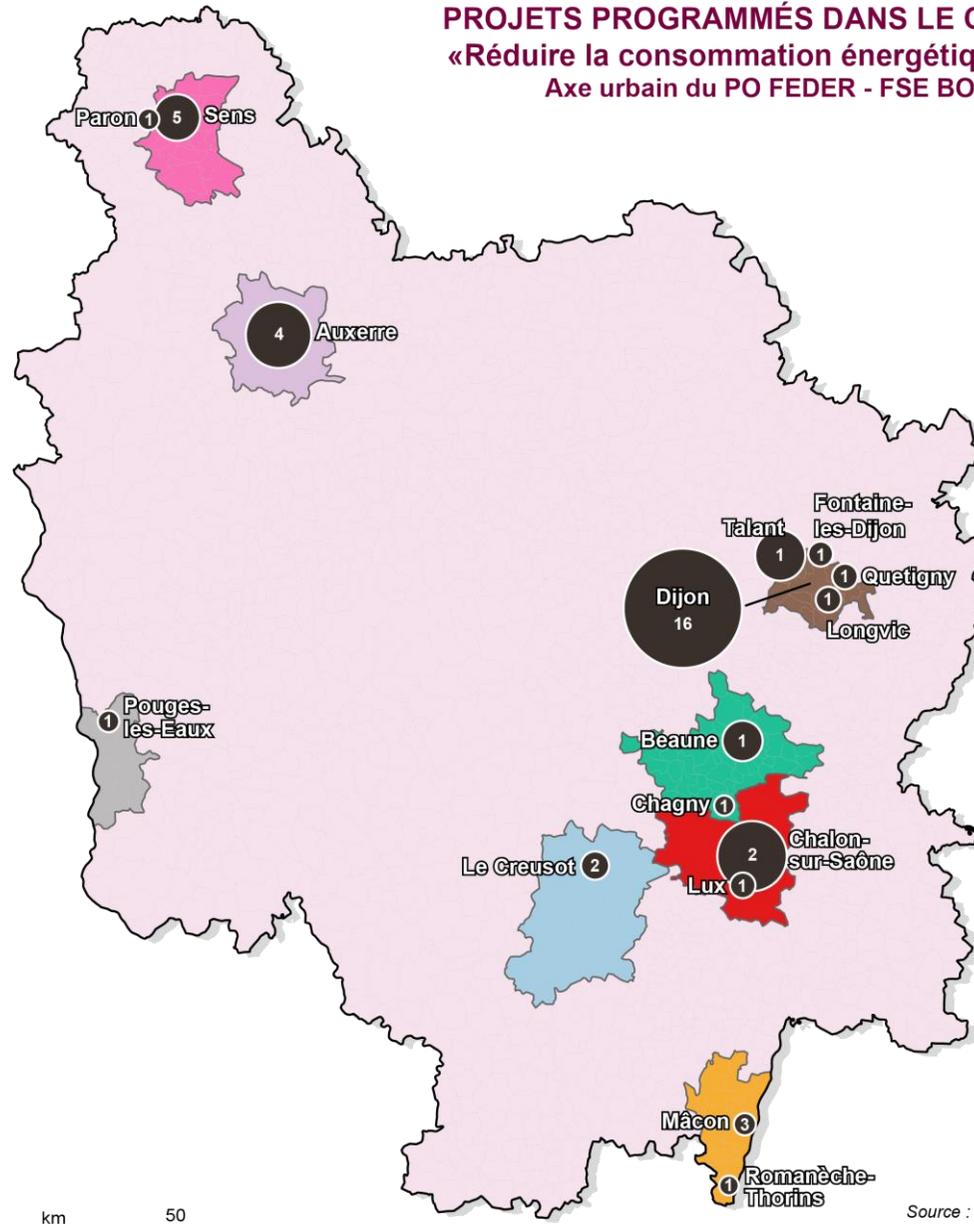
Montant total



16 Nombre de projets

**Organismes intermédiaires**

- Dijon Métropole
- Communauté d'Agglomération  
Beaune, Côte et Sud
- Grand Châlon
- Communauté Urbaine  
Creusot-Montceau
- Mâconnais Beaujolais  
Agglomération
- Nevers Agglomération
- Communauté d'Agglomération  
de l'Auxerrois
- Communauté d'Agglomération  
du Grand Sénonais
- Limite communale
- Limite EPCI
- Périmètre du PO FEDER-FSE  
Bourgogne 2014-2020



Source : Extraction Synergie au 18.05.2020  
Réalisation : IGT.ITG - ADT - E21 (2020)

## PROJETS PROGRAMMÉS DANS LE CADRE DE L'OS5.3 «Améliorer l'environnement et l'attractivité des villes» Axe urbain du PO FEDER - FSE BOURGOGNE 2014-2020

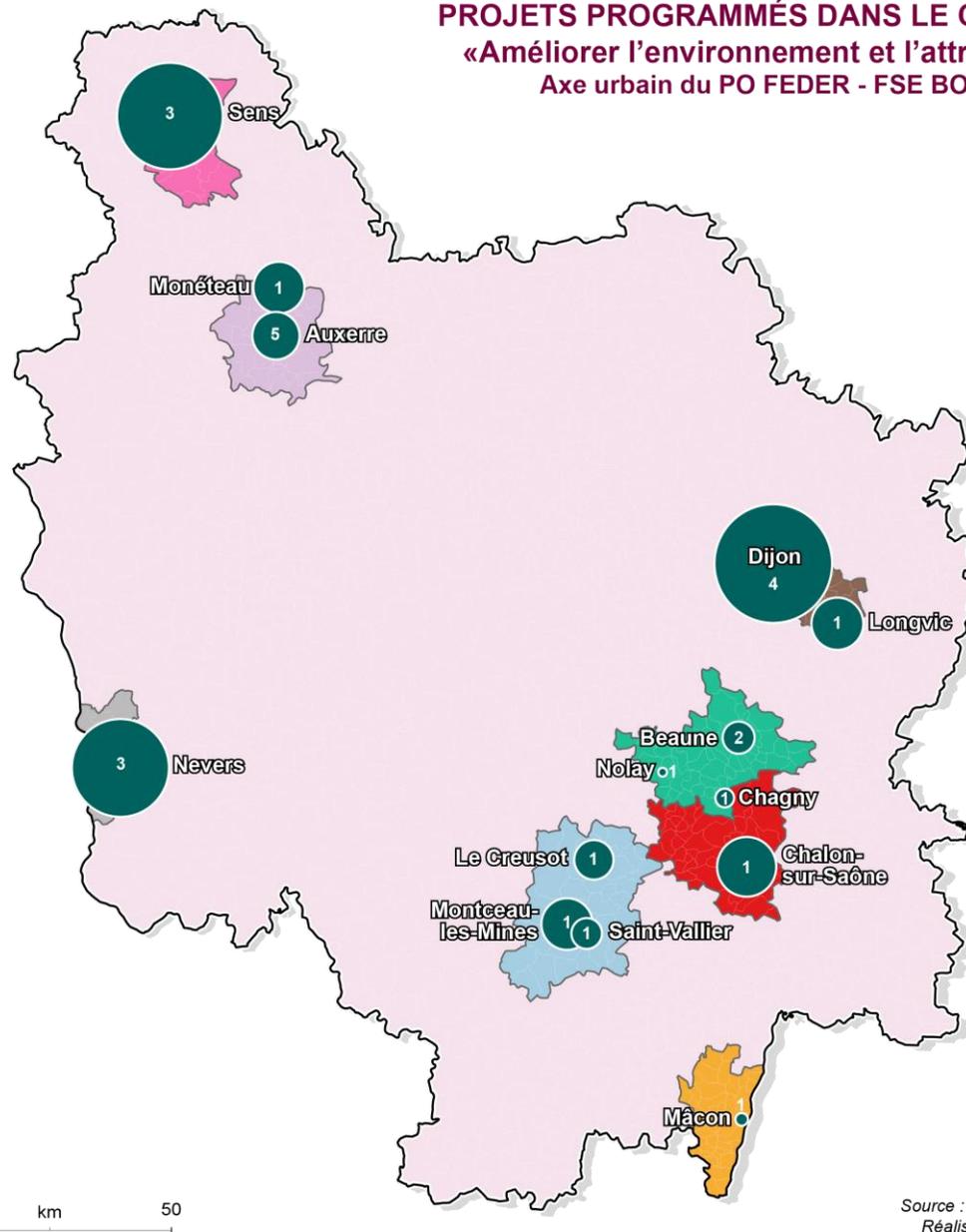
### Projets programmés

Montant total



5 Nombre de projets

### Organismes intermédiaires



**PROJETS PROGRAMMÉS DANS LE CADRE DE L'OS5.4**  
**«Assurer la conversion des friches industrielles, militaires, hospitalières**  
**et l'implantation de nouvelles activités économiques»**  
**Axe urbain du PO FEDER - FSE BOURGOGNE 2014-2020**

**Projets programmés**

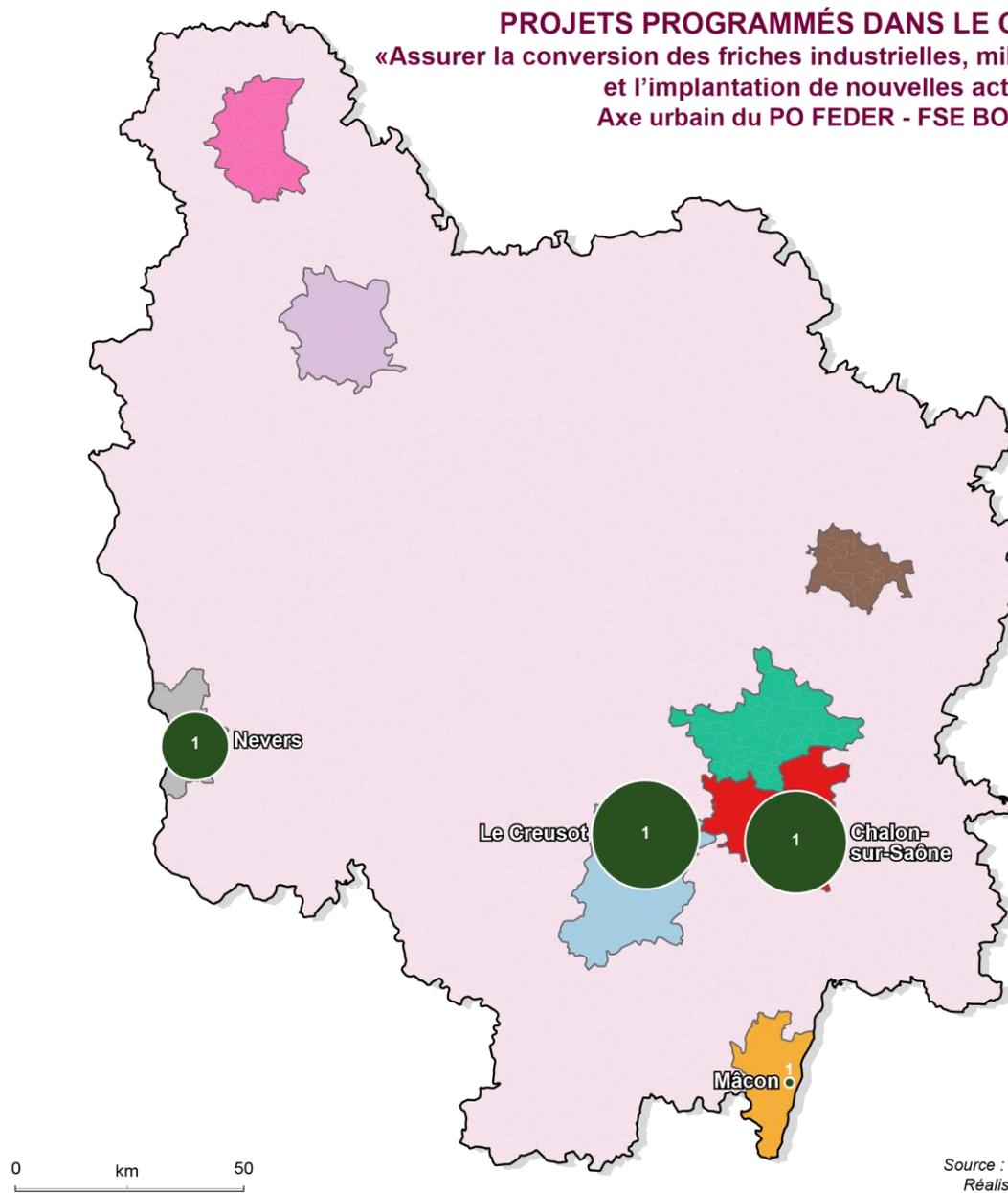
Montant total



1 Nombre de projets

**Organismes intermédiaires**

- Dijon Métropole
- Communauté d'Agglomération  
Beaune, Côte et Sud
- Grand Châlon
- Communauté Urbaine  
Creusot-Montceau
- Mâconnais Beaujolais  
Agglomération
- Nevers Agglomération
- Communauté d'Agglomération  
de l'Auxerrois
- Communauté d'Agglomération  
du Grand Sénonais
- Limite communale
- Limite EPCI
- Périmètre du PO FEDER-FSE  
Bourgogne 2014-2020



Source : Extraction Synergie au 18.05.2020  
 Réalisation : IGT.ITG - ADT - E21 (2020)

## Localisation des projets par OI et commune

	Plusieurs projets dans cet OS pour l'OI
	1 seul projet dans cet OS pour l'OI
	Aucun projet dans cet OS pour l'OI

OI	Localisation / commune	OS 5.1	OS 5.3	OS 5.4	Total
<b>CA Beaune Côte et Sud</b> FEDER : 2 545 459 € Projets : 4	Arrondissement : 0211 Beaune		1		1
	Beaune	1	1		2
	Nolay		1		1
<b>Dijon Métropole</b> FEDER : 7 315 558 € Projets : 25	Arrondissement : 0212 Dijon		2		2
	Dijon	16	2		18
	Fontaine-lès-Dijon	1			1
	Longvic	1	1		2
	Quetigny	1			1
	Talant	1			1
<b>Nevers agglomération</b> FEDER : 2 216 261 € Projets : 5	Nevers		3	1	4
	Pougues-les-Eaux	1			1
<b>Grand Chalon</b> FEDER : 3 271 788 € Projets : 6	Chagny	1	1		2
	Chalon-sur-Saône	2		1	3
	Ecusson-Ile Saint-Laurent		1		1
<b>Le Creusot</b> FEDER : 3 323 341 € Projets : 8	Le Creusot	2	1	1	4
	Le Creusot#Commune: 71486 Saint-Vallier		1		1
	Le Creusot#Zone personnalisée : Communauté urbaine Creusot-Montceau		1		1
	Lux	1			1
	Montceau-les-Mines		1		1
<b>Mâconnais Beaujolais Agglomération</b> FEDER : 2 144 166 € Projets : 6	Mâcon	2	1	1	4
	Romanèche-Thorins	1			1
	Quartier Blanchettes	1			1
<b>CA de l'Auxerrois</b> FEDER : 2 383 687 € Projets : 10	Auxerre	4	5		9
	Monéteau		1		1
<b>CA du Grand Sénonais</b> FEDER : 1 799 740 € Projets : 9	89287 Paron	1			1
	89387 Sens	5	3		8
	<b>Total général</b>	<b>42</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	<b>73</b>

## Le point de vue des acteurs



- **Entretien AG** : En Bourgogne, les 8 agglomérations sont bien couvertes par l'axe urbain.

- **Entretiens OI** : En ex-Bourgogne et en ex-Franche-Comté, si la majorité des OI a sélectionné des projets portés par une maîtrise d'ouvrage limitée (agglomération, ville centre, bailleur...), peu d'entre eux ont le sentiment d'avoir eu des territoires « oubliés » par l'axe urbain. En effet, ces projets structurants ont pour objectif de déployer leurs effets sur l'ensemble du territoire et de profiter à la population dans son ensemble. Des territoires ne bénéficiant pas de l'axe urbain peuvent bénéficier d'autres financements possibles (axes thématiques du FEDER, DETR par exemple).

De manière générale, les OI considèrent que les différentes échelles d'intervention des projets urbains sont pertinentes au vu des enjeux des territoires urbains. En Bourgogne, les projets et thématiques correspondent aux compétences des OI en tant que communautés d'agglomération. Certains OI considèrent toutefois qu'une révision du périmètre de l'axe urbain serait utile, avec une extension à l'échelle du SCOT (comprenant plusieurs communautés d'agglomération) par exemple.

Dans les deux ex-Régions, on constate que les projets utiles pour les QPV ne se situent pas toujours directement dans leur périmètre. Une extension du périmètre QPV aux « quartiers vécus » pourrait favoriser une meilleure prise en compte de certaines zones. Les petites communes des territoires restent peu mobilisées. Cela s'explique notamment par une part d'autofinancement trop lourde à porter pour des communes de petite taille.

## 3. Conclusion – réponse aux questions évaluatives

✔ Points forts	✘ Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Des réflexions stratégiques et la coopération au niveau local stimulées par la présence d'axes urbains, qui permettent de démultiplier la communication auprès des acteurs locaux.</li><li>- Des financements sanctuarisés pour certains territoires incitant à élaborer des projets</li><li>- Des dotations FEDER qui confortent la mise en œuvre de projets structurants dans les grandes collectivités</li><li>- Des financements qui rendent possibles des opérations coûteuses pour les plus petites communes</li><li>- Au sein des programmes, des lignes de démarcation relativement claires entre axes urbains et axes thématiques</li><li>- Une bonne concentration thématique sur des enjeux importants du développement urbain au sein des axes urbains</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Des « projets structurants » plus longs et plus complexes à élaborer, et qui nécessitent une expertise importante pour la gestion du FEDER</li><li>- Des contraintes administratives et juridiques qui ont remis en question ou retardé la mise en œuvre de certaines opérations</li><li>- Des contraintes règlementaires difficiles à intégrer pour les petites collectivités qui manquent d'ingénierie de projet</li><li>- Des OI confrontés à un cadre administratif et règlementaire complexe (besoin de renforcer les compétences, information, formation...)</li><li>- Des écarts ou différences d'interprétation parfois constatées entre stratégie régionale, positionnement de l'AG et des OI (remise en question de certaines opérations)</li><li>- Une communication qui pourrait être améliorée entre la DERI et les directions opérationnelles (suivi de la programmation, détection de projets potentiels...)</li><li>- Peu de « petits projets » financés dans le cadre des axes urbains, malgré leur inscription dans</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une certaine concentration des financements sur des projets structurants du développement urbain</li> <li>- Une bonne couverture géographique des principales agglomérations urbaines</li> </ul>	<p>les stratégies urbaines intégrées et l'effet levier et l'impact que pourrait constituer le FEDER pour ce type d'opérations, en complémentarité des projets plus structurants</p>
---	---

Lors de leur lancement, les programmes ont été rapidement confrontés à des difficultés importantes avec la remise en question de projets impliquant des concessions de service public (audit de la CICC). Cette situation a amené les services instructeurs à faire preuve d'une plus grande prudence dans la sélection des opérations, ce qui a détourné un certain nombre de projets du FEDER. Par ailleurs, la remontée des projets est surtout laissée à l'initiative des organismes intermédiaires. La coordination avec les directions opérationnelles de la Région pourrait être accrue pour orienter davantage d'initiatives en cours vers le FEDER.

Les axes urbains permettent de concentrer des financements sur des thématiques relativement bien ciblées à destination des acteurs du développement urbain durable (dimension thématique des projets). Pour les grandes collectivités, ils facilitent la mobilisation des cofinanceurs, permettent de conforter les projets structurants initialement prévus voire de leur donner une dimension supplémentaire (grands équipements). Pour les petites municipalités, ils permettent la réalisation de projets qu'il serait difficile de financer sans FEDER (aménagement). Pour autant, l'axe urbain ne change pas fondamentalement la nature des projets soutenus, en comparaison d'autres types de financements (axes thématiques ou autres). Ils incitent cependant les porteurs de projets à plus d'exigence dans le montage de leur candidature. Une amélioration pourrait être apportée avec une meilleure articulation entre différents types de projets (projets structurants et de projets plus modestes en particulier).

La couverture régionale des axes urbains est globalement satisfaisante avec la sélection d'organismes intermédiaires qui couvrent les principaux territoires urbains des deux ex-Régions. Ces territoires sont souvent composés d'agglomérations de taille moyenne représentatives de la cible visée. Au sein des OI, la distribution des projets est plus inégale en fonction des thématiques. En Bourgogne les OS 5.1 et 5.3 (rénovation énergétique et attractivité des villes) se répartissent sur l'ensemble des OI, avec cependant une concentration importante à Dijon Métropole. Pour l'OS 5.4 (friches) seuls 4 OI ont des projets en cours. En Franche-Comté, l'OS 5.1 (environnement urbain, friches) finance des projets sur les deux OI et dans la plupart des EPCI. En revanche, les projets visant les quartiers prioritaires (OS 5.2) sont plus localisés (Nord Franche-Comté et EPCI de Besançon et Lons Le Saunier en Centre Franche-Comté). Des améliorations pourraient être apportées avec une identification plus précise en amont des besoins des OI et des projets potentiels, permettant de faciliter une répartition géographique plus équilibrée des projets (échange entre AG et OI en phase de préparation du futur programme).

### **Pistes de réflexion pour les recommandations**



#### Contraintes du FEDER

- Proposer des sessions d'information et de formation sur les critères administratifs et juridiques aux OI et principaux porteurs de projets (EPCI, communes...)
- Creuser les possibilités de simplification (ex. versement des acomptes, options de coûts simplifiés renforcés ?) et renforcer l'expertise juridique au sein de l'AG sur les types de projets complexes, en particulier avec l'appui du groupe de travail « Aides d'Etat » de l'ANCT le cas échéant

- Informer et communiquer davantage avec les porteurs de projets en amont pour éviter le dépôts de candidatures non conformes aux exigences du FEDER (budgets, aides d'Etat...)
- Préciser l'approche stratégique du programme concernant les typologies de projets visés. Adapter les seuils budgétaires en conséquence
- Mieux associer les directions opérationnelles dans la mise en œuvre du programme, que ce soit pour l'identification de projets potentiels, leur évaluation ou le suivi de leur mise en œuvre (intérêt d'un point de vue stratégique et opérationnel)
- Standardiser les formats de dossiers transmis aux OI afin qu'ils contiennent toutes les informations utiles à leur pré-sélection (notamment pour la Franche-Comté)

#### Types de projets

- Informer sur les contraintes spécifiques aux « projets structurants » (aides d'Etat, marchés publics...)
- Développer des démarches intégrées associant des « projets structurants » avec des projets plus modestes et plus faciles à mettre en œuvre
- Limiter le nombre de cofinanceurs sur les projets structurants et mieux utiliser la part de cofinancement FEDER pour faciliter le montage et la mise en œuvre des projets – voire mettre en œuvre des décroissements de co-financements

#### Dimension territoriale

- Approfondir les échanges entre AG et OI en phase de préparation du prochain programme afin d'identifier plus précisément les besoins, préciser le périmètre (lien avec le SCoT ?), les critères d'éligibilité et identifier les projets potentiels
- Conserver une certaine souplesse territoriale dans le ciblage des quartiers prioritaires (opérations à l'extérieur des périmètres mais bénéficiant à leurs habitants)

## IV. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES AXES URBAINS – QUESTION EVALUATIVE 8 – PERSPECTIVES 2021-2027

### 1. Problématique de la question évaluative

- Question évaluative n°8 : Quelles pourront être les perspectives d'intervention en matière de développement urbain au regard des orientations proposées en vue de la future programmation ?

Cette question a pour but de vérifier si le positionnement du projet de Programme Opérationnel Bourgogne-Franche-Comté Massif du Jura pour 2021-2027 sur l'urbain comporte des modalités de mise en œuvre appropriées au vu de l'expérience 2014-2020 et du cadre européen pour 2021-2027.

Pour répondre à cette question, un critère de jugement a été identifié au référentiel d'évaluation (critères de jugement : « la réponse à la question évaluative est positive si... ») :

- ... les perspectives identifiées pour le développement urbain en BFC au vu des travaux en cours pour l'élaboration du PO parviennent à s'inscrire dans les orientations et exigences de l'UE pour 2021-2027, en mobilisant les modalités de mise en œuvre appropriées au vu de l'expérience de 2014-2020.

### 2. Constats évaluatifs

**2.1. Les perspectives identifiées pour le développement urbain en BFC s'inscrivent dans les orientations et exigences de l'UE pour 2021-2027, mais les précisions restant à apporter méritent une implication forte des acteurs du fait urbain si on veut mobiliser au mieux les opportunités de la nouvelle période et retenir les leçons de l'expérience passée**

#### Sources d'information :

- Recueil documentaire : projets de règlements européens ; recommandations de la Commission européenne pour la France ; projet de PO BFC 2021-2027 et travaux liés ; travaux au niveau national du réseau Europe Urbain
- Dires d'acteurs

*En résumé... Un premier projet de PO qui s'inscrit dans les orientations européennes, mais des territoires urbains qui doivent être associés étroitement et au plus vite dans les différentes étapes d'élaboration, de déclinaison technique (DOMO), stratégique (SUI) et opérationnelle. Cette implication permettrait de mieux anticiper les questions liées à l'identification de projets stratégiques, structurants, matures et réalistes, d'autant plus que certains domaines seraient « nouveaux » pour les OI.*

Pour la période 2021-2027, 6 % du FEDER sera consacré au développement urbain durable sous forme de développement local mené par les acteurs locaux, d'investissements territoriaux intégrés ou d'un autre outil territorial dans le cadre de l'objectif stratégique 5 (OS5 ; art. 9 de la proposition de règlement FEDER).

#### 2.1.1 Les objectifs européens mobilisables pour le développement local notamment urbain sont variés et recoupent les thématiques pressenties en Bourgogne-Franche-Comté

Le développement local et plus spécifiquement urbain est évoqué dans différents objectifs de la politique de cohésion 2021-2027 :

- OS2 Une Europe plus verte, « en développant les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local » ; et « en améliorant la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution »
- OS3 Une Europe plus connectée, « en mettant en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local,

notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière » ; et surtout, « en prenant des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable »

- OS5 Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales « en prenant des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines ; et en prenant des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux ».

La conception par la Commission européenne de l'**OS5** pourrait permettre de développer une approche de développement territorial intégré, sur la base de stratégies territoriales intégrées qui mobilisent diverses problématiques selon l'arbitrage de l'AG. Au vu des contraintes en termes d'efficacité et de performance<sup>4</sup>, les OI doivent le cas échéant se tenir prêts pour l'adoption et le lancement de ces stratégies et des projets qui s'inscrivent dans ce cadre.

**Les autres OS**, qui ne sont pas dédiés au développement territorial ou urbain, peuvent néanmoins être pertinents pour les OI, par exemple en matière de numérique (OS1 et 3), d'appui aux PME (OS1), d'efficacité énergétique, de changement climatique et prévention des risques (OS2), de culture et tourisme (nouvel objectif de l'OS4)...

Un document intéressant pour identifier les réalisations imaginées par la Commission européenne dans les différents objectifs stratégiques et spécifiques est [l'annexe 1](#) de la proposition de règlement FEDER portant sur les indicateurs de réalisation (et [annexe 2](#) sur les indicateurs du cadre de performance).

Cela permet parfois de mieux délimiter le type d'actions attendu (même si d'autres actions ne sont pas exclues), par exemple :

- **OS2.1 efficacité énergétique** : les réalisations attendues concernent le logement, les bâtiments publics, et les réseaux de chauffage urbain
- **OS2.4 changement climatique** : systèmes de surveillance, ouvrages, infrastructures vertes, stratégies d'adaptation, mesures de protection incendie ; la performance du POE sera évaluée sur les systèmes nouveaux ou améliorés de surveillance, d'alerte et de réaction en cas de catastrophe
- **OS2.5 eau** : conduites pour l'alimentation des ménages, réseaux de collecte des eaux résiduaires, traitement des eaux résiduaires ; la performance du POE sera évaluée sur les capacités nouvelles ou améliorées de traitement des eaux résiduaires
- **OS2.6 économie circulaire** : recyclage des déchets
- **OS3.1 connectivité** : accès au THD
- **Mobilité** : la performance du programme sera évaluée sur le réseau RTE (routes et voies ferrées) et pour l'urbain, sur l'extension et la modernisation des lignes de tramway et de métro
- **OS4 social** : services de l'emploi, infrastructures d'accueil, logements réhabilités (communautés marginalisées, migrants, groupes défavorisés), infrastructures d'accueil d'enfants et d'enseignement, infrastructures de soin et sociales (sauf logement)
- **OS5.1 développement urbain intégré** : stratégies intégrées de développement urbain, projets collaboratifs, infrastructures culturelles et de tourisme (également désormais dans l'OS4). La performance du programme sera évaluée sur la population couverte par des stratégies urbaines intégrées.

*Le **nouvel objectif spécifique culture/tourisme** a été ajouté afin d'exploiter le plein potentiel de ces secteurs pour la reprise économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale, sans préjudice des possibilités d'offrir un soutien du FEDER à ces secteurs dans le cadre d'autres objectifs spécifiques, comme l'indique la proposition amendée de règlement FEDER du 28 mai 2020.*

---

<sup>4</sup>Dégagement d'office à N+2 (art. 99 de la proposition de règlement portant dispositions communes) ; maintien d'un cadre de performance (art. 12 et s.)

## Situation en BFC

	Les thématiques pressenties par l'AG s'inscrivent dans les objectifs de l'UE : numérique (e-administration, ville intelligente), biodiversité urbaine (dont friches), et mobilité urbaine durable.
	<p>Les thématiques identifiées par les OI s'inscrivent également dans les objectifs de l'UE : mobilité douce (pistes cyclables, alternatives à l'autosolisme...), financement de services à la population dans les QPV, tourisme et patrimoine, petits projets de biodiversité, aménagement de jardins partagés, reconversion de friches, rénovation des bâtiments publics, aménagements urbains.</p> <p>En revanche ces besoins ne sont pas forcément tous couverts (services à la population dans les QPV, aménagements urbains hors infrastructures vertes notamment) par les choix stratégiques du projet de PO tel que transmis au moment de l'évaluation, notamment car il ne retient pas l'OS5. Cependant la stratégie sur le volet urbain est en cours d'élaboration et pourra peut-être inclure certains de ces besoins.</p>
	Les OI actuels pourraient être « reconduits », et un appel à manifestation d'intérêt lancé d'ici la fin de l'année. Le cas échéant, toute anticipation auprès des futurs OI serait un plus, afin de renforcer la stratégie.

### Le point de vue des acteurs



- **Entretien AG** : concernant l'élaboration du programme 2021-2027, des objectifs spécifiques ont déjà été fléchés : le numérique (e-administration, ville intelligente), la biodiversité urbaine, et la mobilité urbaine durable. Les friches sont ciblées dans l'objectif spécifique « biodiversité urbaine », avec un élargissement du type d'actions avec des espaces, sites abandonnés ou dégradés qui seraient réorientés vers un nouvel usage (au-delà des friches industrielles). Il n'y a pas eu pour le moment de réorientation des objectifs suite à la crise du COVID, même si la période actuelle confirme la nécessité d'être bien doté en outils numériques. Au niveau des agglomérations, il y a des demandes relatives à la mobilité territoriale, qui pourrait prendre une place plus importante (forte demande en Franche-Comté – vélo route, mobilité durable...). Le numérique est également un enjeu significatif (e-administration, e-gouvernement...). La thématique des friches sera peut-être moins importante. Avec la crise sanitaire, des adaptations pourraient être nécessaires en faveur du tourisme, des entreprises. Pour 21-27, il y a une volonté d'avoir des lignes de partage très claires entre urbain et axes thématiques, pour une stratégie plus concentrée et éviter des projets qui se dispersent.

- **Entretiens OI Bourgogne** : une majorité d'OI souhaite une ouverture des thématiques du PO 2021-2027 vers de nouveaux thèmes clés pour le futur : la mobilité douce (pistes cyclables, alternatives à l'autosolisme...), le financement de services à la population dans les QPV, le tourisme et le patrimoine... Des OI considèrent que le FEDER ne fait pas de place aux « petits » projets sur des thématiques pourtant prometteuses comme la biodiversité, l'aménagement de jardins partagés... La poursuite des projets de reconversion de friches, de rénovation des bâtiments publics (notamment culturels) ainsi que d'aménagements publics et urbains est souhaitée.

### 2.1.2 Les recommandations de la Commission européenne pour les orientations 2021-2027 en matière d'investissement pour la France ciblent les besoins prioritaires, parmi lesquels certains sujets pourraient être à considérer pour le futur PO Bourgogne-Franche-Comté

Au-delà des projets de règlements, la Commission européenne a apporté des précisions sur ses recommandations d'investissement par pays dans le Rapport Pays pour la France, publié le 27 février 2019. Ces recommandations mettent davantage l'accent sur l'identification et la hiérarchisation des besoins d'investissement au niveau national et accordent une attention particulière aux disparités régionales et territoriales.

L'intensité des besoins est classée en 3 catégories : besoins hautement prioritaires, besoins prioritaires et autres besoins.

OS	Besoins d'investissement hautement prioritaires	Besoins d'investissement prioritaires	Autres besoins
1	<p>⇒ renforcer les capacités de recherche, de développement et d'innovation et notamment améliorer la collaboration et les mécanismes de collaboration (les pôles) entre les instituts de recherche publics et les entreprises privées et élaborer de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouveaux processus pouvant être mis en œuvre dans le secteur de la production ;</p> <p>⇒ améliorer la croissance et la compétitivité des PME et opérer une transformation industrielle intelligente en particulier pour contribuer à la création de nouvelles entreprises, au développement des entreprises nouvellement créées et au démarrage des entreprises (pépinières), au positionnement des PME sur les marchés intérieurs et extérieurs de l'UE</p>	<p>⇒ renforcer l'attractivité des activités de R&amp;D&amp;I au niveau régional y compris par le recrutement de chercheurs hautement qualifiés et compétents</p> <p>⇒ soutenir la transformation et l'élaboration de nouvelles chaînes de valeur, à travers le développement des compétences, des technologies et des infrastructures et en stimulant la coopération intégrée dans les nouvelles chaînes de valeur</p> <p>⇒ tirer parti de la numérisation au bénéfice des citoyens, des PME et des pouvoirs publics, notamment dans le cadre de projets interrégionaux</p>	
2	<p>⇒ promouvoir les énergies renouvelables et notamment soutenir leur déploiement, y compris l'utilisation efficace de la biomasse (ex. infrastructures à petite échelle pour la production d'énergie renouvelable); augmenter leur part dans les systèmes de refroidissement et les secteurs de l'électricité</p> <p>⇒ promouvoir les mesures d'efficacité énergétique en vue d'une utilisation efficace dans le secteur résidentiel social et privé (propriétaires à faible revenu), dans les services (y compris les infrastructures sociales, d'éducation et de santé), dans l'industrie (bâtiments et émissions de CO2 résultant de processus), dans les infrastructures, les technologies et les compétences pour favoriser la transition vers une production à faible intensité de carbone dans les pôles industriels ; promouvoir la transition vers une économie circulaire</p> <p>⇒ promouvoir l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées ainsi que la collecte et la gestion des déchets municipaux dans les régions ultrapériphériques à travers le soutien aux infrastructures de traitement des eaux usées et des réseaux d'approvisionnement en eau propre et des infrastructures à petite échelle pour le traitement propre des déchets et les investissements destinés à accélérer la transition vers une énergie propre</p> <p>⇒ favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes</p>		<p>⇒ Renforcer la biodiversité et les infrastructures vertes dans l'environnement urbain ; réduire la pollution afin de protéger et valoriser la biodiversité terrestre et marine et les écosystèmes naturels fragiles</p>
3		<p>⇒ améliorer la connectivité numérique dans les régions ultrapériphériques</p> <p>⇒ promouvoir une mobilité multimodale durable à travers le soutien aux investissements dans les transports visant à compenser les surcoûts liés à l'éloignement (qui peuvent être prioritaires au FEDER en premier ressort avec l'aide de l'allocation spécifique) et des actions transnationales visant à mieux connecter les régions ultrapériphériques aux pays et territoires voisins</p>	

OS	Besoins d'investissement hautement prioritaires	Besoins d'investissement prioritaires	Autres besoins
4	<p>⇒ améliorer l'accès à l'emploi en particulier pour les jeunes, les chômeurs de longue durée et les personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale et moderniser les institutions et les services du marché du travail</p> <p>⇒ améliorer la qualité, l'efficacité et l'adéquation aux besoins du marché du travail de l'éducation et de la formation, promouvoir l'accès à des cursus d'éducation et de formation inclusifs et de qualité et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie : mettre en place de nouvelles infrastructures d'éducation et améliorer les infrastructures existantes dans les régions ultrapériphériques</p> <p>⇒ encourager l'inclusion active, promouvoir l'intégration socio-économique des ressortissants des pays tiers et, dans les régions ultrapériphériques, améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services de qualité, durables et abordables : mettre en place de nouvelles infrastructures de santé et améliorer les infrastructures existantes</p>		
5	<p>⇒ favoriser le développement intégré à travers l'ITI ou DLAL et autres actions spécifiques : renforcer l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés au moyen de mesures intégrées notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux . Dans les zones urbaines, dans le cadre de SUI, contribuer à régénérer les zones défavorisées et intégrer les personnes issues de l'immigration en investissant pour combler le déficit d'infrastructures de santé et d'éducation ; contribuer à la culture et au tourisme. Dans les zones rurales et cotières isolées, améliorer la gestion des ressources naturelles dans le cadre de SUI. Dans les régions ultrapériphériques, renforcer et protéger la biodiversité et améliorer l'environnement également en coopération avec les îles/territoires voisins ; soutenir l'énergie non polluante et les transports publics propres (y compris des infrastructures spécifiques, hors matériel roulant, permettant d'améliorer la performance énergétique des transports publics, en leur donnant par exemple un accès préférentiel aux zones urbaines).</p>		

Situation en BFC	
	Les sujets du numérique et de la biodiversité urbaine identifiés par l'AG font partie des besoins ou des besoins prioritaires pour la France. La mobilité urbaine n'est pas spécifiquement citée.
	Certains sujets plébiscités par les OI s'inscrivent bien dans les besoins hautement prioritaires : régénérer les zones défavorisées ; contribuer à la culture et au tourisme ; rénovation (s'il s'agit bien de rénovation énergétique) des bâtiments. Ces orientations à ce stade ne semblent pas prises en compte dans le PO – ou peut-être en partie sous l'angle de la biodiversité (friches).
	Certains sujets n'ont pas été évoqués lors des échanges, il conviendrait de vérifier qu'ils sont pris en compte dans le diagnostic en amont de l'élaboration du PO, dans leur dimension urbaine, à savoir, les besoins hautement prioritaires identifiés dans l'OS5 pour les territoires urbains.

### 2.1.3 Le soutien aux approches territoriales intégrées se poursuit, ouvrant des possibilités larges d'intervention sur la thématique urbaine au futur PO Bourgogne-Franche-Comté

Dans la lignée de la période de programmation actuelle, qui a vu un renforcement des approches territoriales intégrées, avec les investissements territoriaux intégrés (ITI) et le développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) en particulier, **les propositions de règlements renouvellent l'appui aux stratégies territoriales intégrées** élaborées et mises en œuvre dans les territoires infrarégionaux par les acteurs du territoire.

Ainsi, la mise en œuvre de l'OS5 peut se faire tant par le biais des outils européens (ITI, DLAL) que par celui d'instruments propres aux programmes (ex. espaces valléens dans les Alpes, programmes intégrés territoriaux dans l'espace de coopération Alcotra...)<sup>5</sup>.

Selon l'art. 24 de la proposition de règlement portant dispositions communes, la définition de l'ITI est la suivante, dans la continuité de la période précédente : « 1. Lorsqu'une stratégie mise en œuvre conformément à l'article 23 [stratégies territoriales dans le cadre de développement urbain intégré] implique des investissements qui bénéficient du soutien d'un ou de plusieurs Fonds ou qui relèvent de plusieurs programmes ou de plusieurs priorités du même programme, les actions peuvent être menées sous forme d'investissement territorial intégré («ITI»). »

Par ailleurs, selon l'art. 23 de la même proposition de règlement, « Lorsqu'une autorité ou un organe territorial urbain, local ou autre exerce des tâches relevant de la responsabilité de l'autorité de gestion autre que la sélection des opérations, cette autorité ou cet organe est identifié par l'autorité de gestion comme étant un organisme intermédiaire ».

Situation en BFC	
	Une volonté régionale de reconduire des organismes intermédiaires (au niveau des pôles métropolitains et EPCI) – l'échelle des pôles métropolitains semble pertinente au vu des caractéristiques des territoires urbains en ex-Franche-Comté et de la structuration mise en œuvre à cette échelle pendant la période 2014-2020
	Pas d'expérience de l'ITI. Il pourrait être intéressant de prendre connaissance des travaux au niveau national qui présentent notamment les avantages et inconvénients des ITI, afin de mettre en place dès le démarrage de bonnes pratiques lorsque cela est possible.  Ex. Dossier thématique du réseau Europe Urbain « Analyse comparée ITI/axe urbain », août 2019

<sup>5</sup>Art. 22 du projet de règlement portant dispositions communes du 29 mai 2018.

Situation en BFC	
	A ce stade, pas d'orientations proposées dans le projet de PO sur les modalités de mise en œuvre de l'urbain. Une définition commune avec les OI serait souhaitable, pour mieux les impliquer dans la dimension stratégique, mais aussi opérationnelle – et éviter les déconvenues (ex. projets qu'on pensait éligibles au vu de leur formulation, mais qui ne le sont pas quand on regarde les critères d'éligibilité ou les dépenses éligibles)
	Possibilité d'intervenir dans une approche plurifonds par le biais de l'ITI, à ce stade non évoquée dans le projet de PO. Potentiel pour certaines opérations, cf. Franche-Comté 2014-2020 intervention du FEDER axe urbain en complémentarité avec le FSE, volet inclusion géré par les Départements. L'AG n'envisage pas dans le cadre de la future période de programmation de donner la possibilité de faire de l'interfonds dans le cadre des stratégies urbaines intégrées. Pourtant ceci pourrait renforcer la plus-value de ces approches territoriales et faciliterait cette dimension intégrée. Toutefois, cela impliquerait également un renforcement considérable de l'assistance technique au sein des OI.
	Possibilité d'intervenir sur l'urbain et le rural, à ce stade non évoquée par l'AG ; une piste qui pourrait être intéressante car les OI ont un lien fort avec les zones rurales, et que certaines problématiques sollicités par eux peuvent y trouver une échelle pertinente (tourisme, patrimoine, mobilité...)

**Le point de vue des acteurs** 

- **Entretien AG** : parmi les améliorations pouvant être apportées lors de l'élaboration de l'approche urbaine pour le programme 2021-2027, sont cités la formation des OI (aides d'état, assiette éligible...) et un accompagnement des OI plus régulier afin que ces derniers anticipent bien les attentes de l'AG en termes de suivi et les exigences du montage de dossier. L'accompagnement préalable au dépôt est jugé primordial. S'il n'y a pas de formations spécifiques (mis à part sur le portail Synergie), les points de vigilance sont évoqués lors des réunions des réseaux des OI.

Les échanges sont encore peu avancés sur les modalités de mise en œuvre des projets urbains (axe, ITI...). Les informations disponibles sur le futur OP5 restent trop imprécises pour se projeter clairement. A priori les pôles métropolitains donnent satisfaction et pourraient poursuivre dans leur rôle d'organisme intermédiaire, de même que les agglomérations. L'AG va sans doute proposer un nouvel AMI pour les mêmes territoires, qui pourrait avoir lieu au mieux en fin d'année.

- **Entretiens OI Bourgogne** : une simplification nécessaire du fonctionnement du FEDER (bien que non spécifique de l'axe 5) est évoquée par une majorité d'OI... Certains critères d'éligibilité sont jugés trop restrictifs, notamment sur les projets de rénovation des bâtiments publics (certaines dépenses ne sont pas prises en compte alors qu'elles sont considérées comme partie intégrante du projet). Si les outils et logiciels mis en place sont utiles, ils ont mis du temps à être opérationnels, ne facilitant pas le démarrage de la programmation. De plus, les délais d'instruction des dossiers sont jugés trop longs.

### 3. Conclusion – réponse à la question évaluative

✓ Points forts	✗ Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Des sujets pressentis pour l'urbain qui s'inscrivent bien dans les orientations stratégiques 21-27</li><li>- Une implication des territoires dans l'élaboration du futur PO (concertation)</li><li>- Des territoires urbains désormais plus expérimentés, et des leçons de l'expérience qui peuvent être mises à profit</li><li>- Une structuration intéressante des pôles métropolitains en ex-Franche-Comté</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Des sujets d'importance pour les OI qui ne sont peut-être pas intégrés dans les sujets pressentis par l'AG, tels que la rénovation de bâtiments publics, des aménagements publics, les services à la population en QPV, le tourisme et le patrimoine</li><li>- Un flou sur les modalités de mise en œuvre de l'approche urbaine (choix des OS, approche plurifonds, lien avec le rural... ?)</li></ul>

Le projet de futur PO Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit effectivement dans les orientations européennes. Les possibilités ouvertes pour la période 2021-2027 permettent d'envisager une approche urbaine renforcée. Les sujets prioritaires sont variés, les modalités de mise en œuvre également, ouvrant des perspectives ambitieuses aux territoires qui souhaiteront s'en emparer.

A ce stade de la rédaction du PO, on constate que certaines thématiques urbaines ne semblent pas comprises dans le projet, et que les modalités de mise en œuvre sont encore floues. Si les PO doivent faire des choix au vu notamment des exigences de concentration thématique et de performance, il convient de s'assurer que ces choix soient faits en concertation avec les territoires urbains et sur la base de projections réalistes.

Pour ce faire, les acteurs du fait urbain doivent être associés étroitement aux différentes étapes d'élaboration du futur programme, dans une logique de co-construction de l'approche urbaine, mais aussi dans sa déclinaison technique (document de mise en œuvre). Par la suite, l'approche stratégique (élaboration des stratégies urbaines intégrées) et opérationnelle (contours des futurs OI) devrait être lancée dans les meilleurs délais, en tenant compte des leçons de l'expérience 2014-2020.

Cette implication des acteurs du fait urbain permettrait de mieux fonder les approches urbaines et de mieux anticiper les questions liées à l'identification de projets stratégiques, structurants, matures et réalistes, d'autant plus que certains domaines seraient « nouveaux » pour les OI.

#### Pistes de réflexion pour les recommandations



- Fixer au plus vite, et ce avec les OI (approche bottom-up), l'approche urbaine retenue dans le PO (approche stratégique et contours des futurs OI), afin d'anticiper l'élaboration et l'adoption de stratégies urbaines intégrées, permettant un démarrage rapide de la programmation
- S'assurer de la bonne couverture des besoins des OI, et du réalisme de la programmation qu'ils pourraient mettre en œuvre
- Travailler sur les capacités d'ingénierie des OI et les outils AG/OI permettant d'anticiper et de programmer les opérations urbaines complexes (cf. partie II du rapport) – notamment, envisager des crédits d'assistance technique pour les OI
- Impliquer les OI dans la rédaction du DOMO, afin d'affiner les questions d'éligibilité des projets
- Profiter de la dynamique initiée par l'élaboration du futur PO pour renforcer l'animation régionale sur l'urbain

## V. EVALUATION DE L'IMPACT DES AXES URBAINS – QUESTIONS EVALUATIVES 1 A 4 ET 6 – IMPACT DANS LES DIFFERENTES THEMATIQUES D'INTERVENTION

### 1. Problématique des questions évaluatives

Pour les programmes européens, un enjeu essentiel consiste à rendre compte de l'impact des projets sur les territoires et sur le contexte économique, social et environnemental.

Dans les ex-Régions Bourgogne et Franche-Comté, les diagnostics initiaux et les échanges entre acteurs ont mis en évidence le besoin **d'améliorer la qualité de vie des habitants et d'accroître l'attractivité des territoires, des agglomérations et des villes moyennes**. Cette attractivité, qui doit permettre de dynamiser l'économie, ne doit cependant pas nuire aux ressources environnementales en limitant par exemple l'extension urbaine.

Pour les programmes, il s'agit donc d'évaluer l'impact réel des opérations pour les habitants tout en insistant sur la nécessité d'aménager et de moderniser en priorité les espaces urbains existants.

Dans la démarche évaluative, cette préoccupation se traduit par les questions suivantes :

- Question évaluative 1 : comment l'intervention européenne a-t-elle permis de réhabiliter les espaces dégradés situés dans le tissu urbain en évitant ainsi un étalement urbain ?
- Question évaluative 2 : en quoi les fonds européens encouragent-ils l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des populations urbaines - attractivité et environnement - bourguignonnes et plus spécifiquement des quartiers prioritaires francs-comtois ?
- Question évaluative 3 : dans quelles mesures les réhabilitations énergétiques des logements sociaux et des bâtiments publics, en Bourgogne, ont-elles permis d'améliorer le gain énergétique et de fait, leur attractivité ?
- Question évaluative 6 : afin d'alimenter le RAMO, en quoi les objectifs spécifiques des axes 5 concernés ont-ils contribué aux objectifs de la stratégie UE 2020 pour une croissance intelligente, inclusive et durable ?

Pour répondre à ces questions, 4 critères de jugement ont été identifiés au référentiel d'évaluation (critères de jugement : « la réponse à la question évaluative est positive si... ») :

- ...l'intervention du FEDER a répondu de manière efficace aux besoins et objectifs initiaux des objectifs 5.1 du PO Franche-Comté Massif du Jura (espaces dégradés) et 5.4 du PO Bourgogne (friches), et ainsi contribué aux changements constatés sur le territoire
- ...l'intervention du FEDER a répondu, à l'aide d'une approche transversale sur un territoire spécifique, de manière efficace aux besoins et objectifs initiaux des objectifs 5.2 du PO Franche-Comté Massif du Jura (qualité de vie dans les QPV) et 5.3 du PO Bourgogne (environnement et attractivité des villes), et ainsi contribué aux changements constatés sur le territoire
- ...l'intervention du FEDER au travers des réhabilitations thermiques des logements sociaux et des bâtiments publics a répondu de manière efficace aux besoins et objectifs initiaux de l'objectif 5.1 du PO Bourgogne, et ainsi contribué aux changements constatés sur le territoire en termes de gain énergétique et d'attractivité desdits bâtiments.
- ...l'intervention du FEDER urbain a contribué à la mise en œuvre de projets de qualité répondant aux objectifs de l'Union européenne exprimés dans la stratégie UE2020.

La carte ci-après présente de façon synthétique les interventions des 10 OI en Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre des différents objectifs spécifiques (OS) des axes urbains, en nombre de projets et montant global des projets. Des cartes par OS sont présentées dans la partie III du rapport (point 2.3, répartition géographique des projets).

**PO FEDER-FSE  
Franche-Comté Massif du Jura**

**Thématiques d'intervention**

-  Augmenter la qualité de l'environnement en réhabilitant les espaces dégradés des pôles métropolitains
-  Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires

**Organismes intermédiaires**

-  Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté
-  Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté

**PO FEDER-FSE Bourgogne**

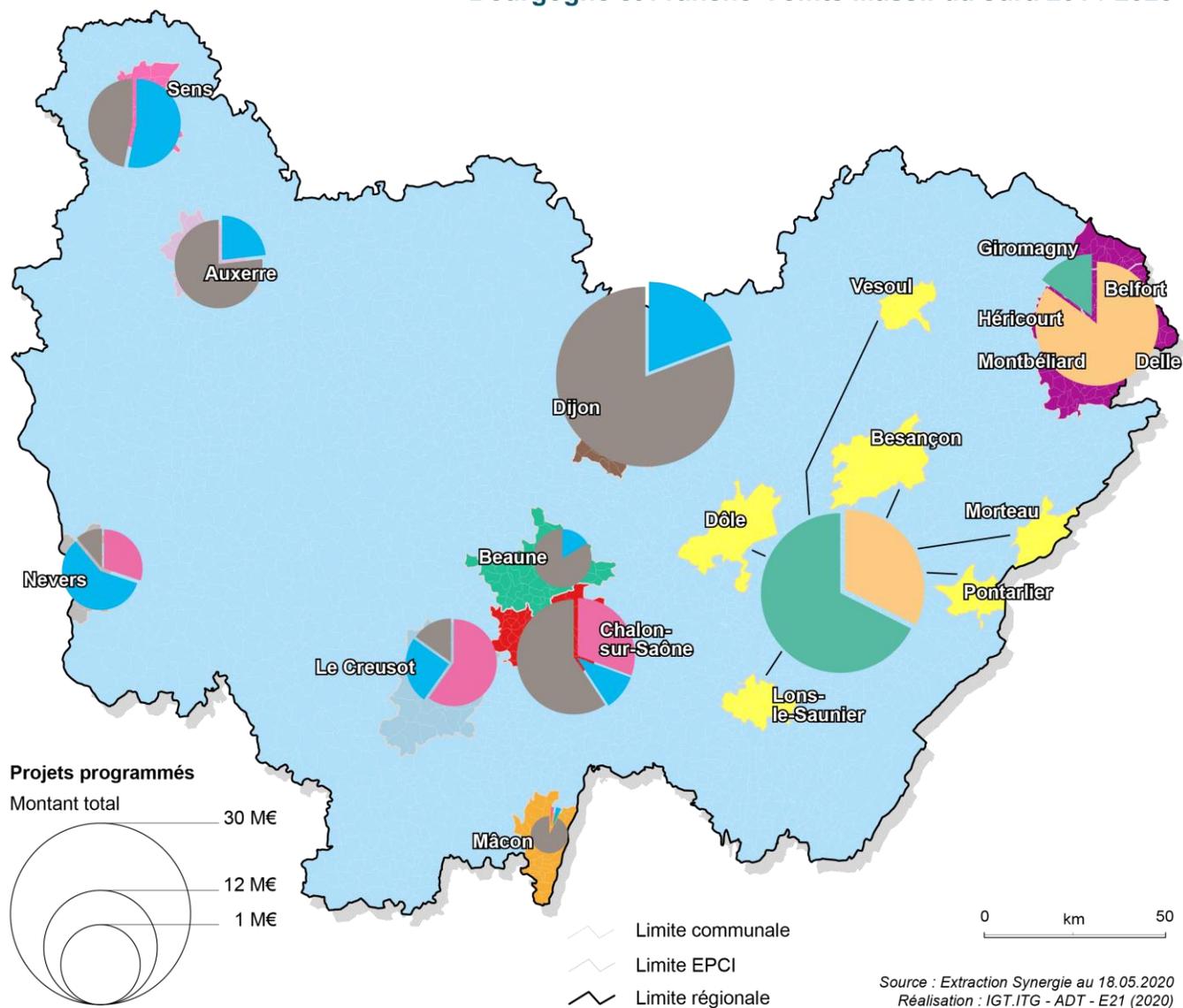
**Thématiques d'intervention**

-  Réduire la consommation énergétique des bâtiments
-  Assurer la conversion des friches industrielles, militaires, hospitalières et l'implantation de nouvelles activités économiques
-  Améliorer l'environnement et l'attractivité des villes

**Organismes intermédiaires**

-  Dijon Métropole
-  Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud
-  Grand Chalon
-  Communauté Urbaine Creusot-Montceau
-  Mâconnais Beaujolais Agglomération
-  Nevers Agglomération
-  Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois
-  Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

**INTERVENTIONS DES ORGANISMES INTERMÉDIAIRES  
dans le cadre des axes urbains des PO FEDER - FSE  
Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura 2014-2020**



## 2. Constats évaluatifs

### 2.1. Espaces dégradés et friches, des projets structurants mais complexes retardant l'atteinte des résultats

#### Sources d'information :

- Recueil documentaire : fiches projets des OI (candidatures OI), RAMO, rapports d'activité des OI
- Recueil de données : extractions Synergie au 18 mai 2020, données RAMO 2019
- Dires d'acteurs

**En résumé...** Les projets financés dans le cadre des OS 5.1. (Franche-Comté) et 5.4 (Bourgogne) correspondent aux objectifs fixés avec des réalisations importantes au niveau local (projets structurants). Le niveau de programmation et la réserve de projets disponibles peuvent permettre de renforcer cet impact, sous réserve d'une accélération de la mise en œuvre des dernières opérations.

Les deux programmes régionaux ont connu un retard initial de programmation sur les thématiques liées au traitement des espaces urbains dégradés. Par ailleurs, les opérations d'aménagement visées présentent une certaine complexité et nécessitent un temps de mise en œuvre important qui retarde également l'atteinte des résultats.

#### 2.1.1 Franche-Comté – Augmenter la qualité de l'environnement en réhabilitant les espaces dégradés des pôles métropolitains (OS 5.1)

##### Objectifs qualitatifs

En Franche-Comté les projets programmés dans le cadre de l'objectif 5.1 correspondent à la nature des opérations attendues, à savoir la requalification d'espaces urbains dégradés, incluant la réhabilitation de bâtiments anciens ou inoccupés. Les opérations portent sur des sites urbanisés et en reconversion, conformément à la volonté de limiter la consommation de nouveaux espaces fonciers. Les projets d'aménagement sont importants et ont un impact significatif sur les espaces urbains concernés (concentration géographique et projets structurants).

Les projets sont généralement d'envergure (près de 2M€ de budget moyen) avec des opérations emblématiques comme le quartier Paul Morel à Vesoul, le centre-ville de Dôle ou le Parc d'exposition de Lons le Saunier. Les projets de l'OS 5.1 ont contribué à la dynamique d'aménagement et de maillage des villes moyennes de la Région et à l'amélioration de la qualité des centres urbains.

A noter également une volonté des OI d'articuler les projets FEDER avec d'autres initiatives (comme le développement de tiers lieux par exemple), d'appuyer l'approche stratégique et de favoriser une montée en gamme des projets (mise en réseau des opérations).

##### Objectifs quantitatifs

Une dizaine de projets était programmée en mai 2020 pour un montant total de 17,8M€ dont **3,5M€ de FEDER (19,6%)**. Le taux de FEDER est assez faible du fait notamment de l'importance des cofinanceurs sur les opérations concernées. Par rapport à la maquette initiale, l'OS 5.1 atteint 44,5% de programmation (25% pour le FEDER).

Les indicateurs de réalisation sont complétés et montrent des niveaux élevés avec des valeurs proches des cibles de 2023.

A noter certaines limites pour les indicateurs utilisés :

- Indicateur de population (CO 37) : les données ne sont pas collectées pour cet indicateur. Une fois qu'une intervention a eu lieu sur un pôle, on considère que l'ensemble de la population du pôle est impactée.
- Surfaces bâties et non bâties : les calculs de surfaces non bâties et bâties ne sont pas prises en compte conjointement mais d'une part pour l'OS 5.1 puis pour l'OS 5.2. Ce mode de calcul ne permet pas de cumuler les valeurs ce qui réduit la part des réalisations prise en compte.

Indicateur de réalisation OS 5.2 Franche-Comté	Unité	Cible 2023	Valeur conventionnée	Valeur réalisée	Avancement
CO37 : Développement urbain : population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégré	Personnes	533 000	533 066	212 727 40%	
CO38 : Développement urbain : espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carré	100 000	97 221	45 857 45,8%	

L'indicateur de résultat retenu pour l'OS 5.1 est la superficie d'espaces dégradés des pôles métropolitains (IR13b, en ha).

- Valeur de référence 2015 : 1 168,16 ha
- Valeur cible 2023 : 1 000,00 ha
- Soit 168,16 ha d'espaces dégradés des pôles métropolitains en moins
- Contribution forte du PO à l'atteinte de la valeur cible : 97 ha d'espaces non bâtis créés ou réhabilités, soit près de 60% de la cible sur le territoire. Le FEDER permet véritablement d'avoir un impact sur la diminution des espaces dégradés dans les pôles métropolitains de Franche-Comté. 
- Les espaces non bâtis ne sont pas pris en compte dans ce calcul

*N.B. :*

- Les unités de mesures ne sont pas les mêmes entre indicateur de réalisation (m<sup>2</sup>) et de résultat (ha)
- La valeur 2018 (RAMO 2019) de l'indicateur est de 1 500,73 ha – la hausse de la valeur de l'indicateur ne relève pas de l'axe urbain (facteurs externes – élargissement de périmètre)

### 2.1.2 Bourgogne – Assurer la conversion des friches industrielles, militaires, hospitalières et l'implantation de nouvelles activités économiques (OS 5.4)

#### Objectifs qualitatifs

En Bourgogne, les projets de l'objectif 5.4 (conversion des friches) correspondent aux objectifs fixés avec une étude de restructuration de zone industrielle et 3 opérations d'aménagement de friches importantes : parc d'activité Coriolis du Creusot ; aménagement de la réserve foncière SAONEOR sur la CA du Grand Chalons ; extension de l'INKUB à Nevers. Ces opérations sont significatives et de nature à impacter dans la durée l'environnement urbain et la vie des habitants.

#### Objectifs quantitatifs

Au total ce sont seulement 4 projets qui ont été programmés pour l'OS 5.4 pour un montant de **9,5M€ dont 2,7M€ de FEDER**. Cette programmation de FEDER reste relativement éloignée des 9,9M€ fléchés pour cet OS dans la maquette initiale (soit une réalisation de 27%). Dans le cadre de la clause de revoyure des conventions AG/OI après deux années de programmation, les budgets ont été revu à la baisse pour plusieurs OI, voire mis à zéro, avec une maquette s'élevant désormais à 7 M€. Certains territoires cependant ont augmenté leur budget (Grand Chalons, Nevers Agglomération, communauté urbaine Creusot-Montceau).

Le nombre de projets programmés reste faible avec un retard en début de programmation puis l'application de conditions assez strictes pour la sélection des projets. Les objectifs en termes de superficie seront largement dépassés, mais la création de pépinières et activités économiques reste bien inférieur à ce qui était imaginé au départ.

Indicateur de réalisation OS 5.4 Bourgogne	Unité	Valeur cible 2023	Valeur conventionnée	Valeur réalisée	Avancement
Réhabilitation des sols : superficie totale de sols réhabilités	Ha	14	80,23	3 21,4%	
Nombre de pépinières nouvellement créées et/ou soutenues	Nombre	4	1	1 25%	
Nombre de projets soutenus à caractère économique sur les friches réhabilitées	Nombre	16	3	3 18,7%	

L'indicateur de résultat retenu pour l'OS 5.4 est la surface des friches sur les 8 territoires urbains (IR18, en km<sup>2</sup>).

- Valeur de référence 2014 : 16 km<sup>2</sup>
- Valeur cible 2023 : 11 km<sup>2</sup>
- Soit 5 km<sup>2</sup> de friches en moins
- Pas de valeur intermédiaire dans le RAMO
- Contribution du PO à l'atteinte de la valeur cible : au vu de la superficie de sols réhabilités dans le cadre des projets financés par le FEDER dans le cadre de l'axe urbain, qui est de 0,8 km<sup>2</sup> (valeur conventionnée), la contribution des projets financés par le FEDER à l'atteinte des résultats 2023 est à ce stade moyenne, à hauteur de 16% 

*N.B. : les unités de mesures ne sont pas les mêmes entre indicateur de réalisation (ha) et de résultat (km<sup>2</sup>)*

Au niveau financier, **sur l'ensemble de l'axe 5 du PO Franche-Comté Massif du Jura**, la programmation doit atteindre 60M€ en 2023. En mai 2020, les dépenses certifiées atteignaient un niveau de 12,6M€, soit 21% de la cible. Ce chiffre peu élevé est dû au retard subi en début de programmation, aux délais de mise en place des projets d'investissement mais également à la remise en question de certaines opérations au moment de leur instruction (critères d'éligibilité, différences d'interprétation entre AG et OI). Les efforts doivent donc se poursuivre.

Indicateur financier Total axe 5	Unité	Valeur intermédiaire 2018	Valeur cible 2023	Valeur réelle
IF1 : Montant de dépenses certifiées (indicateur de performance)	€	9 471 121,97	60 000 000	12 653 989,01 21%

### Le point de vue des acteurs

- **Entretien AG** : les projets répondent globalement aux objectifs du PO liés à un développement urbain durable. En Bourgogne, le PO a peut-être été trop strict sur l'OS 5.4, en ciblant des projets de friches uniquement liés au développement économique. Les critères ont été plus ouverts en Franche-Comté sur



la réhabilitation des espaces dégradés avec des aménagements urbains, cœur de ville, esplanades ou des équipements (maison de santé, salle de foyer et bibliothèque...).

- **Entretiens OI** : si les projets sont considérés comme « qualitatifs », nombre de projets structurants débutent seulement en fin de programmation, rendant difficile l'évaluation de leur impact. Pour nombre d'OI bourguignons, les exigences de l'OS 5.4 (PO Bourgogne) sont très strictes. Si tous les OI n'ont pas déposé de projets sur cet OS (absence de friche sur leur territoire, difficultés liées aux critères d'éligibilité des dépenses...), les projets sélectionnés ont pour vocation de dynamiser les territoires et de « changer le visage » de ces quartiers jusque-là bien souvent délaissés.

Au-delà de la dimension économique, les projets de requalification de friches incluent également des aspects écologiques (informations sur la faune et la flore, végétations, mobilité douce...), ludiques (terrains de sport, parcs multi-usages...) avec l'ambition de transformer ces zones industrielles en espaces de vie.

☞ *L'impact des projets en matière de friches fait l'objet d'un approfondissement dans le cadre de deux études de cas annexées au présent rapport :*

<p>Site SAÔNEOR sur le territoire du Grand Chalon</p>	<p>Pour ce projet, le portage politique et le soutien dont il a bénéficié malgré un dépassement de budget ont été une des clés de la réussite. La souplesse d'action a également été primordiale, la viabilisation des terrains requérant bien souvent des ajustements, afin de répondre plus finement aux besoins des entreprises.</p>	 <p>© Kaléidoscope Grand Chalon</p>
<p>Reconstruction d'un ancien foyer des jeunes à Evette-Salbert</p>	<p>Ce projet a pu être mené à bien grâce à un travail de proximité entre l'ensemble des acteurs (mobilisation notamment des associations locales). Le succès du projet repose également sur l'implication du DGS de cette petite commune, qui n'a pas hésité à mobiliser du FEDER et à constituer un dossier pour financer l'opération.</p>	 <p>© europe-bfc.eu</p>

## 2.2. Des projets ayant un impact sur la qualité de vie dans les QPV en Franche-Comté, l'environnement et l'attractivité des villes en Bourgogne, malgré une intervention limitée du FEDER

### Sources d'information :

- Recueil documentaire : fiches projets des OI (candidatures OI), RAMO, rapports d'activité des OI, enquête FEDER Franche-Comté « perception de la qualité du cadre de vie, mars 2019 (indicateur de résultat de l'OS 5.2)
- Recueil de données : extractions Synergie au 18 mai 2020, données RAMO 2019
- Dires d'acteurs

### En résumé...

L'intervention du FEDER s'est traduite par des aménagements urbains significatifs dans le cadre des OS 5.2 (Franche-Comté) et 5.3 (Bourgogne) avec l'aménagement d'espaces publics, de parcs, de voiries, le développement des liaisons douces, le renforcement des centres-villes, le développement d'équipements et de services etc. Ces opérations ont un impact concret sur la vie des habitants avec un ciblage particulier sur les QPV en Franche-Comté (aménagements, équipements et services). A noter une contribution souvent limitée du FEDER sur ces opérations avec un taux de cofinancement de 40% en Bourgogne et de 26% en Franche-Comté sur ces deux OS.

## 2.2.1. Franche-Comté – Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires (OS 5.2)

### Objectifs qualitatifs

Comme indiqué dans la partie relative à la typologie des projets, les opérations financées dans le cadre de l'OS 5.2 en Franche-Comté se rapprochent d'opérations d'aménagement et de développement urbain classiques, si ce n'est qu'elles se situent dans ou à proximité des quartiers prioritaires, et visent à bénéficier en premier lieu à leur population. Les opérations programmées sont cohérentes avec les objectifs et permettent d'améliorer l'environnement urbain et la qualité de vie (intervention notamment sur les espaces publics). Les OI ont également souhaité prendre en considération les thématiques sociales et l'emploi avec le soutien à une Maison de santé à Lons le Saunier, une Maison de services à Besançon, des équipements socio-culturels et sportifs à Palente-Orchamps. Ces équipements ont des incidences concrètes et importantes sur la vie des habitants des quartiers ou territoires concernés.

### Objectifs quantitatifs

Une douzaine de projets a été programmée jusqu'en mai 2020 pour un montant total de **19,4M€, dont 5,2M€ de FEDER (26,8%)**. Les projets sont de taille moyenne avec la moitié des opérations de moins de 600 000 €. A noter cependant certains grands projets comme le centre aquatique de Belfort (2M€) ou les aménagements du quartier de Palente-Orchamps à Besançon (3,6M€).

Par rapport à la maquette initiale, l'OS 5.2 atteint 97% de programmation mais seulement 43% pour le FEDER du fait d'un taux de cofinancement européen bien plus faible que prévu sur les différentes opérations.

L'OS 5.2 a fortement progressé en début de programmation alors que l'OS 5.1 démarrait plus difficilement du fait de la nature des opérations (projets complexes). Cette tendance s'est ensuite inversée avec une programmation moins dynamique sur l'OS 5.2 en fin de période.

Concernant les indicateurs, les réalisations ont d'ores et déjà très largement dépassé les prévisions initiales avec plus de 9 000m<sup>2</sup> de bâtiments construits ou rénovés pour une cible de 1 000 en 2023. Cette cible était vraisemblablement sous-évaluée au regard des financements disponibles pour cet OS.

### Indicateurs

Indicateur de réalisation OS 5.2 Franche-Comté	Unité	Valeur intermédiaire 2018	Valeur cible 2023	Valeur conventionnée	Valeur réalisée	Avancement
Développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (indicateur de performance)	M <sup>2</sup>	200	1 000,00	9 149,9	4 041,7 400%	

L'indicateur de résultat pour l'OS 5.1 est la perception de la qualité du cadre de vie (IR14b, en %)

- Valeur de référence 2015 : 64,60%
- Valeur cible 2023 : 68%
- Soit 3,40 « points de satisfaction » de plus
- Valeur intermédiaire 2018 : 63,60% - RAMO 2019 « L'enquête menée en 2019 a mis en évidence une satisfaction des habitants des quartiers prioritaires quant à la qualité des espaces publics mais a souligné un manque de services et commerces ainsi qu'un sentiment croissant d'insécurité. ». L'indicateur est calculé lors d'une enquête à l'aide de 7 critères : conditions de logement ; cadre de vie – espaces du quartier ; adéquation équipements avec besoins – commerces de proximité ;

adéquation équipements avec besoins – services publics et médicaux ; adéquation équipements avec besoins – services culturels et de loisirs ; attachement au quartier ; qualité de vie dans le quartier (pondéré coefficient 2). La baisse d'un point de l'indicateur s'explique par une perte de 6 points sur la satisfaction concernant les services publics et médicaux et de 6 points également sur la satisfaction concernant les commerces de proximité.

- Contribution du PO à l'atteinte de la valeur cible : au vu des projets programmés, la contribution du FEDER se fait sur les différents types d'équipements et les espaces du quartier ; les projets ne permettent pas d'influencer l'indicateur « logement », puisque la rénovation thermique du logement social, notamment, ne fait pas partie de l'axe urbain ; les projets peuvent également renforcer de manière transversale l'attachement au quartier ou la qualité de vie dans le quartier. A noter que l'indicateur a augmenté pour le pôle Centre Franche-Comté (65%) alors qu'il a baissé pour le pôle Nord Franche-Comté, où l'intervention du FEDER était pourtant plus importante en montant (voir partie III, point 2.3 sur la répartition géographique des projets).

## 2.2.2. Bourgogne – Améliorer l'environnement et l'attractivité des villes (OS 5.3)

### Objectifs qualitatifs

Au sein des opérations financées par l'OS 5.3, une dizaine de projets (sur 27) porte sur la réalisation d'activités et d'études préalables à la mise en œuvre d'opérations d'aménagement (atelier, étude d'urbanisme, élaboration de programme, étude de requalification, etc.). A noter que les opérations en question ne sont ensuite pas nécessairement financées par du FEDER. Les autres projets programmés incluent l'aménagement de voirie, de parcs, d'espaces publics, le développement de circulations douces, la requalification de centres-villes (Nevers, Longvic) ou l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal (Nevers).

Ces opérations contribuent concrètement à l'amélioration de l'environnement urbain et à la qualité de vie des habitants, mais sans focus spécifique sur les quartiers prioritaires et leurs habitants.

### Objectifs quantitatifs

En Bourgogne, 27 projets ont été programmés dans le cadre de l'OS 5.3 pour un montant total de **17,9M€ et 6,8M€ de FEDER (38%)**. Hormis les études préalables qui sont de budget modeste (autour de 70 000 €), les opérations sont de taille moyenne avec 11 projets de moins de 1M€ et 6 allant de 1,2 à 2,7M€. La programmation de cet OS est relativement satisfaisante avec 6,8M€ d'euros de FEDER programmés pour un objectif initial de 7,9M€. Dans le cadre de la clause de revoyure des conventions AG/OI, les budgets alloués aux OI dans cet OS ont été augmenté pour 7 des 8 OI (à l'exception de Mâconnais Beaujolais Agglomération), qui ont notamment choisi d'y consacrer l'enveloppe complémentaire de la réserve de performance.

Les indicateurs de réalisation montrent un niveau de mise en œuvre également très satisfaisant avec des valeurs qui dépassent d'ores et déjà la cible de 2023.

Indicateur de réalisation OS 5.3 Bourgogne	Unité	Valeur de référence 2014	Valeur cible 2023	Valeur conventionnée	Valeur réalisée	Avancement
Nombre de projets d'aménagement urbains	Projet		8	18	9 112%	

L'indicateur de résultat de l'OS 5.3 est la densité de population dans les zones urbaines (IR17, en habitants par km<sup>2</sup>).

- Valeur de référence 2014 : 263,80 hab/km<sup>2</sup>
- Valeur cible 2023 : 270 hab/km<sup>2</sup>
- Soit 6,2 hab/km<sup>2</sup> en plus
- Valeur intermédiaire atteinte en 2017 (cf. RAMO 2019) : 257,10

- Facteurs externes qui ont pu influencer la valeur de l'indicateur : extension des périmètres des OI
- Contribution du PO à l'atteinte de la valeur cible : l'indicateur de réalisation n'est pas corrélié à l'indicateur de résultat pour cet objectif. En revanche, le fait d'améliorer l'attractivité des villes permet de lutter contre le phénomène de périurbanisation et donc de renforcer la densité urbaine. Au vu du caractère très satisfaisant de la programmation de cet OS, et du renouvellement du réservoir de projets après les deux premières années de programmation (clause de revoyure, réserve de performance), la contribution de cet OS à l'atteinte de la valeur de l'indicateur de résultat est, bien que difficilement mesurable, potentiellement forte.
- Selon le SRCAE, le phénomène de péri-urbanisation est responsable de consommations importantes d'énergie ; le renforcement de l'attractivité des zones urbaines permet donc également de diminuer les émissions de GES.

### Le point de vue des acteurs



- **Entretien AG** : les projets initialement prévus ne correspondaient pas toujours exactement aux objectifs fixés par le programme et il a fallu faire preuve de souplesse pour les programmer (Bourgogne) ; Pour les QPV, les projets sont bien cadrés géographiquement. Il serait cependant utile d'analyser si les nouveaux équipements sont bien fréquentés par les publics cibles.

- **Entretiens OI** : le FEDER doit permettre de faire émerger des projets « exemplaires », en termes d'infrastructures, d'aménagements urbains... mais il laisse parfois de côté le volet sensibilisation/pédagogie envers les habitants qui est pourtant nécessaire. Les projets permettent toutefois de croiser plusieurs thématiques clés pour les territoires : la mobilité, l'usage de l'espace public, les espaces verts mais aussi sur la sécurité des habitants.

### Projet exemplaire : le centre aquatique du Grand Belfort



Cet équipement a un niveau de performance énergétique élevé et est particulièrement novateur en matière de développement durable. Il comprend la création d'un système de chauffage des bassins mutualisé avec le système de gestion du froid de la patinoire. Le projet permettra par ailleurs de limiter les adductions d'eau et ne nécessitera plus de vidanger les bassins en période hivernale.

Le projet permet d'augmenter de façon importante l'offre pour les habitants du territoire et propose une politique tarifaire qui le rend accessible à l'ensemble des catégories socioprofessionnelles. Ce nouveau centre aquatique, trois fois plus grand en surface que le précédent, est construit sur le parc de loisirs de la Douce, situé dans le quartier prioritaire de la ville des Résidences-Le-Mont. Il contribue au développement des activités de natation pour les différents publics issus du quartier prioritaire et de l'agglomération et offre un service public de qualité répondant aux besoins actuels du plus grand nombre.

## 2.3. Un certain succès pour les réhabilitations thermiques des logements sociaux, moindre en ce qui concerne les bâtiments publics

### Sources d'information :

- Recueil documentaire : fiches projets des OI (candidatures OI), RAMO, rapports d'activité des OI
- Recueil de données : extractions Synergie au 18 mai 2020, données RAMO 2019
- Dires d'acteurs

*En résumé... L'OS 5.1 du PO Bourgogne « Réduire la consommation énergétique des bâtiments » correspond à des besoins très élevés au sein des agglomérations et finance un nombre important de projets (plus de 40). Les réalisations sont également significatives avec plus de 2 300 logements rénovés.*

### 2.3.1. Objectifs qualitatifs

Cet objectif thématique est défini assez précisément du point de vue des opérations éligibles ce qui permet d'obtenir une homogénéité importante des projets financés. Un nombre limité de projets (4) porte sur la rénovation de bâtiments publics au sein des QPV (crèche, bâtiment multi-accueil, piscine, maison de quartier) et la très grande majorité sont consacrés à la rénovation thermique d'ensembles de logements (38 projets). Les besoins sont très élevés dans ce domaine ce qui ne pose pas de difficulté en termes de « demande » de financement.

### 2.3.2. Objectifs quantitatifs

Les projets financés par l'OS 5.1 sont de taille relativement variable (de 12 à 441 logements) avec des budgets allant de 76 000 € à 4,7M€. Le nombre de projets est important et de nature à avoir un impact significatif sur le parc de logements (2 809 logements visés par les opérations de rénovation). Au total, la programmation de cet OS est relativement bien avancée avec un total de 45M€ et 6,1M€ de FEDER soit 61% de la cible initiale. Cet OS n'a fait l'objet que d'ajustements budgétaires à la marge des OI dans le cadre de la clause de revoyure après deux années de programmation. La programmation est « fortement adossée à la stratégie régionale de rénovation thermique du bâti dont le but est de réduire les émissions de GES et la précarité énergétique » (cf. RAMO 2019).

Les indicateurs confirment cette avancée avec des taux de valeurs conventionnées assez élevés. Le nombre de logements réhabilités BBC dépasse d'ores et déjà la cible de 2023 et les autres indicateurs s'en rapprochent (94% pour les ménages qui bénéficient d'un meilleur classement énergétique).

Indicateur de réalisation OS 5.1 Bourgogne	Unité	Valeur cible 2023	Valeur conventionnée	Valeur réalisée	Avancement
Efficacité énergétique : Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	2 800,00	2 652	16	
Développement urbain : population vivant dans les zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégré	Personnes	737 000,00	537 976	6	
Nombre de logements réhabilités BBC dans les zones urbaines	Logements	2 200,00	2 370	16	

L'indicateur de résultat de l'OS 5.1 est la consommation du parc HLM bourguignon/m<sup>2</sup>/an (IR15, en GWh).

- Valeur de référence 2014 : 31 632 GWh
- Valeur cible 2023 : 18 720 GWh
- Soit 12 912 GWh en moins
- Le RAMO 2019 indique que « du fait de la réorganisation de certaines structures du logement social, ce suivi n'est plus effectué »
- Contribution du PO à l'atteinte de la valeur cible : le parc régional HLM bourguignon est de 100 000 logements (source : PO p. 140) ; avec 2 370 logements réhabilités BBC dans les zones urbaines, les projets FEDER ciblent 2,4% des logements régionaux, ce qui rend mathématiquement leur contribution à l'objectif régional relativement faible. En revanche, selon une projection faite dans le PO, « la réhabilitation énergétique d'un peu plus de 6500 logements à horizon 2020 permettrait un gain annuel de 66 GWh et 12700 tonnes de CO2 » : l'axe urbain participerait ainsi pour un bon tiers à ces objectifs.

#### Le point de vue des acteurs



- **Entretien AG** : la relation pourrait être plus importante entre les OI et les bailleurs ce qui permettrait d'augmenter le nombre d'opérations réalisées.
- **Entretiens OI** : le FEDER a permis de rénover de nombreux logements sociaux à l'échelle régionale. La situation diffère toutefois selon les territoires : certains OI sont parvenus à travailler en lien avec les bailleurs sociaux pour les inciter à déposer des dossiers tandis que pour d'autres ce lien a été moins important. Des difficultés ont pu être observées avec l'évolution des critères de performance énergétique qui ont évolué suite à la fusion des régions, ce qui a pu impacter la réalisation de certains projets.

#### Parties 2.1, 2.2 et 2.3

En résumé, concernant les indicateurs de résultats des différents OS :

PO/OS/indicateur de résultat	Contribution du PO à l'atteinte de la valeur de l'indicateur de résultat
FC/OS5.1 superficie d'espaces dégradés des pôles métropolitains	
B/OS5.4 surface des friches sur les 8 territoires urbains	
FC/OS5.2 perception de la qualité du cadre de vie	
B/OS5.3 densité de population dans les zones urbaines	
B/OS5.1 consommation du parc HLM bourguignon/m2/an	

## 2.4. L'intervention du FEDER urbain a contribué à la mise en œuvre de projets de qualité répondant aux objectifs de l'Union européenne exprimés dans la stratégie UE2020.

### Sources d'information :

- Recueil documentaire : Stratégie UE2020, DOMO, grilles d'auto-diagnostic en Franche-Comté
- Recueil de données : indicateurs liés aux 8 indicateurs de la stratégie UE 2020 (extractions Synergie au 18 mai 2020)
- Dires d'acteurs

**En résumé...** Au sein des programmes régionaux Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura, les axes urbains apportent une contribution plus ou moins directe aux objectifs de la stratégie UE 2020. La croissance intelligente est soutenue par les opérations liées au développement d'activités économiques, la croissance durable est stimulée par les projets d'efficacité énergétique et de déplacements doux, et la croissance inclusive se retrouve dans les projets liés aux quartiers prioritaires.



Adoptée en 2010, la stratégie UE2020 vise à faire en sorte que l'UE connaisse, à l'horizon 2020 :

- **Une croissance intelligente** : développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation
- **Une croissance durable** : promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive
- **Une croissance inclusive** : encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale

Cette stratégie se concrétise en **8 objectifs chiffrés** et les programmes de la politique de cohésion doivent contribuer à l'atteinte de ces objectifs au niveau de l'UE.

### 2.4.1. La possibilité de contribution du FEDER urbain à la stratégie UE2020 est réelle grâce à la stratégie mise en place au démarrage

La Commission européenne a défini une logique d'élaboration des programmes FEDER-FSE orientée vers la Stratégie UE 2020, puisque ceux-ci ont dû indiquer, dans le document de programmation, dès la section 1, la « Stratégie de contribution du programme opérationnel à la stratégie de l'Union européenne en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive, et de la cohésion économique, sociale et territoriale ».

Les axes des PO ont donc été définis en fonction de cet objectif, y compris les axes urbains. Du fait de ce lien établi au démarrage entre le POR et la Stratégie UE2020, il est donc évident que le POR doit contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

Plus précisément, les PI et OS suivants des axes urbains des PO sont susceptibles d'assurer un soutien à des projets qui contribueront à la stratégie UE2020 :

Stratégie UE2020	Axe urbain du PO Bourgogne	Axe urbain du PO Franche-Comté
<b>Une croissance intelligente</b>	<b>PI 6e</b> OS5.4 Traitement des friches et implantation d'activités économiques	<b>PI 6e</b> OS 5.1 Traitement des friches et espaces dégradés, promotion de l'activité économique pour certains projets d'aménagement
<b>Une croissance durable</b>	<b>PI 4c, 4e</b> OS5.1 Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments OS5.2 Promotion de la mobilité durable <b>PI 6e</b> OS 5.3 Amélioration de l'environnement et de l'attractivité des villes	<b>PI 6e</b> OS 5.1 Opérations d'amélioration de l'environnement urbain avec promotion de modes de déplacement doux, réduction de la pollution atmosphérique et contrôle de l'extension urbaine

Stratégie UE2020	Axe urbain du PO Bourgogne	Axe urbain du PO Franche-Comté
<b>Une croissance inclusive</b>	<b>PI 6e</b> OS 5.3 Amélioration de l'environnement et de l'attractivité des villes	<b>PI 9b</b> OS 5.2 Amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires en intervenant sur l'environnement urbain, sur les équipements et les services

A noter que l'axe urbain donne un profil particulier aux priorités et projets sélectionnés. Cet axe, dans une logique de recherche d'efficacité, tend à privilégier une certaine concentration thématique et budgétaire. Au sein des programmes Bourgogne et Franche-Comté, s'il permet d'aborder les différentes dimensions de la stratégie UE 2020, ses incidences sont variables au sein des territoires éligibles, selon les OS et les priorités des organismes intermédiaires

#### 2.4.2. Dans leur mise en œuvre, les axes 5 des PO Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura semblent contribuer effectivement à la stratégie UE 2020

##### Croissance intelligente

PO	Types de projets ou projets programmés, contribuant à la stratégie UE 2020 – une croissance intelligente	Type de contribution des axes urbains à la stratégie UE 2020
Bourgogne	Extension de l'INKUB (Nevers) Aménagement et valorisation du Parc d'activité Creusot	Entreprises bénéficiant de conditions plus favorables pour exercer leurs activités (aménagement, salons, congrès, séminaires) ; Pépinières d'entreprises ; soutien aux activités du numérique <u>Indicateurs du programme en mai 2020 :</u> - 1 pépinière est nouvellement créée ou soutenue pour une cible de 4 en 2023 - 3 projets à caractère économique sont soutenus sur les friches réhabilitées pour une cible de 16
Franche-Comté Massif du Jura	Réaménagement du Parc d'Exposition JURAPARC (Lons Le Saunier) Etude et restructuration de la ZI des Bruyères : opportunité de la création d'une pépinière d'entreprises (CA du Mâconnais)	

Au sein des axes urbains, le développement économique ne constitue pas une cible directe mais peut prendre une dimension importante selon les espaces ou les équipements visés (exemple du Parc d'Exposition). La rénovation urbaine a par ailleurs une incidence directe sur l'attractivité des territoires, quartiers ou centre-ville par exemple, ce qui tend à favoriser leur fréquentation et le dynamisme des activités économiques (commerces...).

## Croissance durable

PO	Types de projets ou projets programmés, contribuant à la stratégie UE 2020 – une croissance durable	Type de contribution des axes urbains à la stratégie UE 2020
Bourgogne	<p>40 projets de rénovation thermique des logements en Bourgogne</p> <p>Aménagement d'une véloroute entre Beaune et Vignoles</p> <p>Aménagement d'une voie de mobilité douce route de Pommard</p> <p>Requalification et piétonisation de rues et places du centre-ville historique de Dijon</p> <p>Création d'une liaison douce (esplanade piétonne et passerelle) avenue Albert 1<sup>er</sup>, entre la gare de Dijon et le Jardin de l'Arquebuse</p> <p>Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal dans le quartier du Banlay à Nevers</p> <p>Renforcement de la centralité de Montceau : rénovation d'espaces publics et création de liaisons douces (port)</p> <p>Réaménagement de l'aire des Peupliers (Monéteau)</p>	<p>Augmentation des modes doux de déplacement et réduction des émissions de CO<sup>2</sup>. Verdissement et limitation de l'extension urbaine ; amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des logements</p> <p><u>Indicateurs du programme en mai 2020 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 652 ménages bénéficient d'une amélioration de leur classement en matière de consommation énergétique pour une cible de 2 800</li> <li>- 2 370 logements sont réhabilités BBC dans les zones urbaines pour une cible de 2 200.</li> </ul>
Franche-Comté Massif du Jura	<p>Aménagement du Boulevard ALLENDE (Besançon) (mobilités douces, végétalisation)</p> <p>Requalification de l'esplanade du Tissage du Pâquis (Héricourt)</p> <p>Requalification du cœur de ville de Dole (mobilités douces)</p>	

La croissance durable, en lien direct avec les objectifs de la stratégie UE 2020, est concrètement favorisée par les opérations de rénovation thermique des bâtiments et des logements qui répondent à une très forte demande. Elle est également soutenue par la promotion des modalités douces qui contribuent à réduire l'usage de la voiture individuelle et à réduire les émissions de CO<sup>2</sup>. Les aménagements contribuent également à revaloriser les centres urbains et à accroître leur attractivité, permettant ainsi de limiter l'extension urbaine.

## Croissance inclusive

PO	Types de projets ou projets programmés, contribuant à la stratégie UE 2020 – une croissance inclusive	Type de contribution des axes urbains à la stratégie UE 2020
Bourgogne	Rénovation thermique de bâtiments publics (crèche, piscine, maison de quartier, maison multi accueil)	Augmentation du nombre de personnes bénéficiant de structures d'aide, de soutien, d'éducation, de santé favorisant l'insertion sociale et économique
Franche-Comté Massif du Jura	<p>Espace socioéducatif- Audincourt (Quartier des Champs-Montants)</p> <p>Implantation d'une Maison des Services au Public à Planoise</p> <p>Reconstruction de la salle du foyer et construction d'une bibliothèque adjacente (Evette-Salbert)</p> <p>Aménagement des espaces publics du Site Victor Hugo (Bethoncourt) (qualité de vie, renforcement du lien social)</p> <p>Maison du Peuple Quartier Battant (Besançon) (vocation associative, participative et socio-éducative)</p> <p>Maison Pluridisciplinaire de Santé - Quartier La Marjorie-Les Mouillères (Lons Le Saunier) (offre de santé pour tous)</p>	<p><u>Indicateur du programme en mai 2020 :</u></p> <p>9 149 m<sup>2</sup> de bâtiments publics ou commerciaux ont été construits ou rénovés dans ou à proximité des quartiers prioritaires pour une cible de 1 000 en 2023</p>

PO	Types de projets ou projets programmés, contribuant à la stratégie UE 2020 – une croissance inclusive	Type de contribution des axes urbains à la stratégie UE 2020
	Construction d'un centre aquatique communautaire à Belfort (accès de tous les publics aux activités de natation)	

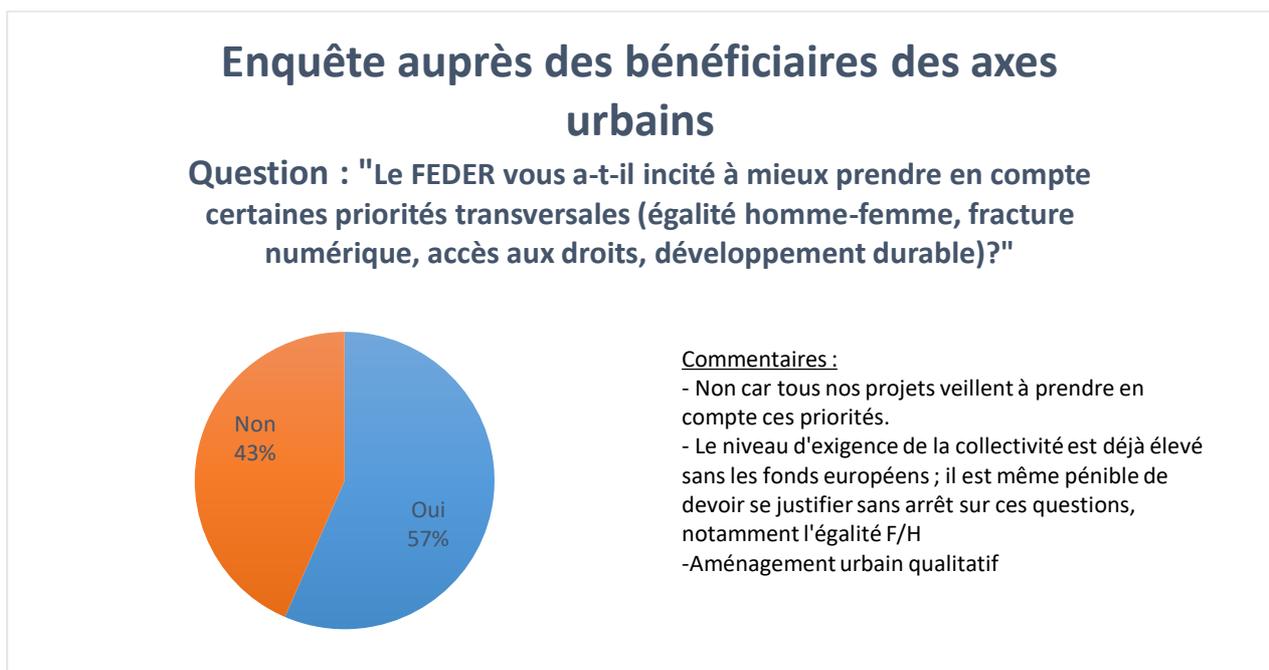
Les interventions en faveur des quartiers prioritaires constituent une dimension importante de la mise en œuvre de l'article 7 du FEDER au niveau national. Au niveau régional, les approches peuvent être assez différentes avec l'absence de ciblage spécifique en Bourgogne ou au contraire l'obligation de réaliser des opérations en lien avec les QPV comme en Franche-Comté. Dans ce deuxième cas, les investissements ont une incidence directe sur la qualité de vie des habitants. Ils contribuent à leur insertion sociale, à la cohésion, voire à l'intégration économique en facilitant l'accès à l'emploi des plus défavorisés.

*N.B. L'impact des deux axes urbains des PO sur les indicateurs de la Stratégie UE 2020 reste limité étant donné les montants en jeu.*

☞ Voir également les parties V et VI dédiées à l'évaluation d'impact des axes urbains.

### 2.4.3. Une prise en compte des priorités transversales par les projets

Lors de l'enquête, les bénéficiaires étaient partagés sur la prise en compte des priorités transversales, même si une majorité a déclaré les prendre en compte.



Le principal enseignement des échanges avec les OI et du retour des questionnaires est que les priorités transversales sont aujourd'hui relativement bien intégrées dans les politiques publiques et constituent des préconditions à la définition des stratégies et à l'allocation des financements.

Le FEDER renforce cette orientation et demande explicitement aux programmes et aux bénéficiaires de rendre compte de leur engagement dans ce domaine. Les programmes Bourgogne et Franche-Comté posent par exemple des critères d'éco-conditionnalité (éligibilité) ou des critères de sélection exigeants à cet égard. Il faut ensuite ajouter les outils de sensibilisation et d'accompagnement des bénéficiaires potentiels (guide du porteur de projet, grilles d'auto-diagnostic) ainsi que les actions menées à destination des services instructeurs et animateurs.

Le **développement durable** est certainement la priorité transversale qui est prise en compte de la façon la plus visible avec les opérations d'amélioration de l'environnement urbain (dépollution des sites, nouveaux

bâtiments intégrant des critères environnementaux plus strictes, promotion de modes de déplacement plus durables...), l'amélioration de l'efficacité thermique des bâtiments ou une meilleure maîtrise de l'étalement urbain.

La **réduction de la fracture numérique** est davantage liée aux thématiques prioritaires qui ne sont pas nécessairement intégrées dans l'axe urbain mais se retrouvent dans les axes thématiques. Cependant, certains projets des axes urbains permettent d'améliorer l'accès au numérique comme l'espace numérique de l'espace multiservices (ancienne ferme Roqua) à Nommay (Franche-Comté).

La **lutte contre les discriminations** et la promotion de **l'égalité hommes-femmes** font partie des questions à prendre en considération lors de l'élaboration des projets quels qu'ils soient. Les bénéficiaires doivent décrire les actions spécifiques qu'ils prendront dans ce domaine en tenant compte des besoins des différents groupes cibles. Cependant, ces priorités ne constituent pas nécessairement l'objet des projets en tant que tel, ces derniers devant alors surtout assurer qu'ils prennent en compte ces objectifs dans leur mise en œuvre. Cette situation peut parfois avoir une dimension « formelle » (voire administrative), lorsque la nature des projets ne met pas en question ces priorités.

**L'accès aux droits** peut être plus facilement mesurable avec la réalisation de certains équipements et services, notamment au sein des quartiers prioritaires. C'est le cas par exemple avec la création d'une maison de service ou de santé en Franche-Comté. En Bourgogne, les opérations de l'OS 5.3 n'étaient pas spécifiquement dédiées aux quartiers prioritaires ou aux populations en difficulté et n'ont pas eu d'effet significatif sur ce point.

En se référant aux **indicateurs**, les résultats suivants peuvent être donnés concernant la contribution des PO Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura aux objectifs UE 2020.

#### Bourgogne :

- Réhabilitation thermique des logements : la cible de 2 200 logements en 2023 est déjà dépassée en 2020 (2 370).
- Ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation d'énergie (environnement) : la cible de 2 800 ménages en 2023 est presque atteinte en 2020 (2 652).
- Suivi des opérations à destination des communautés marginalisées : pas de valeur disponible

#### Franche-Comté :

- Note des projets issue de la grille d'auto-diagnostic pour l'égalité femme-homme : 73
- Note des projets issue de la grille d'auto-diagnostic pour la partie environnement : 77,5

#### **Le point de vue des acteurs**



- **Entretien OI** : les projets de conversion des friches ont permis de répondre aux objectifs de la stratégie UE 2020 en favorisant l'implantation de nouvelles activités économiques (croissance intelligente). Au-delà de cette dimension économique, ces projets de requalification (PO Bourgogne et Franche-Comté) incluent également des aspects écologiques (informations sur la faune et la flore, végétations, mobilité douce...) et ludiques (terrains de sport, parcs multi-usages...) répondant ainsi aux objectifs de croissance durable et inclusive. Les projets d'aménagements urbains, au croisement de plusieurs thématiques (mobilité douce, usage de l'espace public, espaces verts...) s'inscrivent également dans les objectifs de croissance durable et inclusive. En Franche-Comté ce sont davantage les projets destinés aux quartiers prioritaires qui y contribuent.

### 3. Conclusion – réponse à la question évaluative

✔ Points forts	✘ Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- La concentration thématique des axes urbains est de nature à favoriser l'émergence de projets structurants pour les territoires</li><li>- Les interventions sur les espaces dégradés sont significatives au niveau local</li><li>- La rénovation thermique des bâtiments montre un niveau important de réalisation en Bourgogne</li><li>- Les interventions en quartier prioritaire en Franche-Comté allient aménagement de l'espace, action économique et sociale (équipements, services)</li><li>- L'ensemble des OI sélectionnés bénéficient du FEDER, même si des concentrations géographiques importantes peuvent être constatées selon les OS (Dijon, Besançon...)</li><li>- Les projets s'inscrivent dans la stratégie UE2020 y compris dans ses priorités transversales</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les indicateurs donnent une vision partielle de l'impact réel des réalisations ; ils ne rendent pas compte du niveau d'intégration des projets</li><li>- Très peu de projets ont été programmés sur les friches en Bourgogne</li><li>- Les axes urbains ont rencontré des retards importants dans la programmation</li><li>- Les services opérationnels de la Région ont peu de visibilité sur les opérations réalisées et l'avancée de la programmation</li><li>- Les projets peuvent parfois avoir un caractère diffus et donc un impact moins significatif au sein des agglomérations</li><li>- L'impact global des fonds européens n'est pas toujours très visible pour les habitants à l'échelle régionale car les budgets demeurent limités par rapport à l'ensemble des besoins</li></ul>

#### Pistes de réflexion pour les recommandations



- Echanger davantage avec les services opérationnels sur l'avancée de la programmation, sur les projets réalisés afin de favoriser l'émergence/l'identification de projets et la cohérence des actions
- Privilégier la sélection de projets qui ont une cohérence entre eux du point de vue thématique et territorial pour augmenter leur impact (cohérence interne des stratégies et des listes de projets)
- Se coordonner avec d'autres types d'initiatives (contrat métropolitains, opérations cœur de ville par exemple) pour créer des synergies et augmenter l'impact des projets
- Prendre en considération les contraintes de temps (montage financier, validation politique...) pour la mise en œuvre de projets structurants (besoin d'anticipation pour réalisation au cours de la programmation)
- Renforcer la cohérence entre indicateurs de réalisation et de résultat pour 2021-2027 (ex. unités de mesure), d'autant plus que les nouveaux indicateurs de résultat seront liés au résultat direct des projets.

Les axes urbains des deux programmes opérationnels ont permis de financer une diversité de projets. Les programmes régionaux Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura ont été élaborés sur la base des orientations de la stratégie UE 2020. Dans le domaine urbain, la rénovation des friches et le développement de sites à vocation économique contribuent à la croissance intelligente. Les opérations de rénovation urbaine, le développement des modes de transport doux et le contrôle de l'étalement urbain ont une incidence positive en termes de croissance durable. La croissance inclusive est soutenue quant à elle par les opérations sur les quartiers prioritaires (équipements, services), bien que ce ciblage ne soit effectif qu'en Franche-Comté, et de façon plus marginale, par la réhabilitation thermique de 4 bâtiments publics en Bourgogne. Les priorités transversales suivent ces déclinaisons et constituent des conditions d'éligibilité des projets. Dans les PO Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura une attention particulière est portée au

développement durable. L'égalité hommes-femmes et la lutte contre les discriminations sont pris en compte, mais de façon moins directe, dans les projets dédiés aux QPV. Le numérique fait l'objet d'opérations plus limitées mais se retrouve dans les priorités thématiques hors FEDER.

Les projets financés dans le cadre des OS 5.1 en Franche-Comté et 5.4 en Bourgogne correspondent aux types de projets attendus avec un certain degré de concentration thématique et géographique. Les projets incluent des opérations d'aménagement de taille moyenne (requalification d'espaces publics) et des interventions plus significatives et plus structurantes ayant un fort impact au niveau local (quartier urbain, cœur de ville, par d'exposition, parc d'activité...). Le nombre global de projets programmés demeure cependant peu élevé avec 10 projets en Franche-Comté et seulement 4 en Bourgogne pour un niveau de programmation encore éloigné de sa cible (30% de FEDER programmé). Les réserves de projets paraissent suffisantes pour produire une accélération significative en fin de programmation, en gardant à l'esprit que les projets d'investissement peuvent présenter des difficultés de conception et demander des temps de mise en œuvre importants.

L'intervention du FEDER dans le cadre des OS 5.2 du PO Franche-Comté Massif du Jura et 5.3 Bourgogne s'est traduite par des aménagements urbains significatifs permettant une amélioration de l'environnement et de l'attractivité des villes concernées en Bourgogne (aménagement d'espaces publics, de parcs, de voiries, développement des liaisons douces, renforcement des centres-villes, développement d'équipements et de services, etc.) et une amélioration de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires visés en Franche-Comté (aménagements, équipements et services). Bien que la programmation globale soit élevée, la contribution du FEDER demeure globalement assez limitée sur ces deux OS (importance des cofinanceurs).

En Bourgogne, l'OS 5.1 dédié à la réhabilitation thermique des bâtiments, et notamment des logements, a été plébiscité avec plus de 40 opérations financées pour un montant de 45M€ dont 6,2M€ de FEDER (13,7%). Les opérations de rénovation des logements ont été particulièrement significatives avec 2 370 logements concernés. Ces chiffres indiquent un besoin relativement important au sein des agglomérations, pour lequel le FEDER apporte un soutien attendu au regard des budgets nécessaires pour couvrir ces mêmes besoins.

La contribution du FEDER aux indicateurs de résultats montre un certain impact des projets, en particulier lorsque les indicateurs de résultats ciblent davantage le périmètre urbain

## VI. EVALUATION DE L'IMPACT DES AXES URBAINS – QUESTIONS EVALUATIVES SET 7 A 9 – IMPACT LIE A LA COHERENCE INTERNE ET EXTERNE D'INTERVENTION

### 1. Problématique des questions évaluatives

Plusieurs questions ont été posées quant à l'impact des axes urbains en matière de cohérence interne et externe d'intervention, tant à l'échelle des agglomérations et pôles métropolitains qu'à l'échelle régionale :

- Question 5 : comment les financements européens ont-ils facilité et renforcé la dynamique de réseaux et les actions collaboratives à la fois au sein des agglomérations et entre les agglomérations – au sein d'un même pôle ?
- Question 7 : en quoi les axes 5 sont-ils cohérents avec les autres axes des deux programmes FEDER-FSE 2014-2020 en matière de développement urbain ?
- Question 8 : l'articulation entre les axes 5 des PO, le volet « inclusion » des départements, le SRADDET, les contrats de ville, les contrats de territoire, les quartiers durables et les aménagements urbains dans les cités patrimoniales reconnues permet-elle d'atteindre les objectifs souhaités en terme de cohésion territoriale ?
- Question 9 : de quelles manières les axes d'intervention des PO FEDER-FSE répondent-ils à la mesure n°14 de la stratégie de mandat de la Région Bourgogne-Franche-Comté, à savoir « favoriser un développement équilibré des territoires et renforcer les solidarités en direction des quartiers de la politique de la ville et des territoires ruraux » ?

Pour répondre à ces questions, 5 critères de jugement ont été identifiés au référentiel d'évaluation (critères de jugement : « la réponse à la question évaluative est positive si... ») :

- ... l'intervention du FEDER a contribué à la coordination et à la coopération au sein des agglomérations et des pôles métropolitains, par l'échange de pratique, le partenariat multi-acteurs et un travail inter-services et inter-agglomérations (au sein des pôles métropolitains) renforcé.
- ... l'intervention du FEDER urbain a contribué à la mise en œuvre de projets de qualité répondant aux objectifs de l'Union européenne exprimés dans la stratégie UE2020.
- ... les lignes de partage entre les axes urbains et les axes thématiques des PO sont claires, et ont facilité la prise en compte de la dimension urbaine intégrée.
- ... l'articulation des axes urbains des PO avec les autres stratégies de niveau régional à local facilite l'atteinte des résultats attendus au sein des territoires (en termes de cohésion territoriale).
- ... l'intervention du FEDER est cohérente avec la mesure n°14 de la stratégie de mandat régionale et contribue, de par ses objectifs et les projets réalisés, à sa mise en œuvre.

## 2. Constats évaluatifs

### 2.1. L'intervention du FEDER a contribué à la coordination et à la coopération au sein et entre les agglomérations, avec des perspectives pour aller plus loin

Sources d'information :

- Recueil documentaire : candidatures des OI (gouvernance), conventions AG/OI
- Dires d'acteurs

**En résumé...** *Des acteurs divers, pertinents, sont mobilisés autour des stratégies urbaines intégrées. La mise en œuvre de fait à géométrie variable en fonction des besoins. L'impact est plus spécifique pour les pôles métropolitains en Franche-Comté, car le FEDER urbain a favorisé – de façon inégale cependant – la mise en réseau des EPCI et le processus de structuration territoriale initié par la mise en place des pôles. En revanche, la logique de l'échange de pratiques n'est pas poussée jusqu'au bout, et on peut regretter l'absence d'une démarche de capitalisation par les OI et par l'AG.*



#### 2.1.1 Une mobilisation du partenariat et des services au sein des OI sur mesure

Les OI ont tous prévu des instances de gouvernance qui permettent sur le papier de mobiliser toutes sortes de services et partenaires pertinents pour identifier, préparer et accompagner la sélection de projets s'inscrivant dans leurs stratégies urbaines intégrées.

La plupart des OI indique mobiliser ces acteurs en fonction des besoins, des thématiques. Les pôles métropolitains ont un peu plus de difficultés dans ce cadre car ils n'ont pas de moyens humains propres, mais peuvent tout de même s'appuyer sur les EPCI qui les constituent.

#### **Facteurs de réussite identifiés dans le cadre du réseau Europe Urbain :**

- La mobilisation des instances politique de la ville (notamment comité technique) : *elles ne sont pas toujours mobilisées en Bourgogne-Franche-Comté*
- Une stratégie intégrée portée politiquement : *pas d'information à ce sujet lors des entretiens*
- Une assistance technique au sein de l'OI, qui travaille en lien avec les directions opérationnelles : *c'est le cas pour tous les OI en Bourgogne-Franche-Comté*
- Une animation au sein de l'OI, un accompagnement des porteurs à toutes les étapes de leurs projets : *c'est le cas, avec des besoins de renforcement des capacités et du suivi des opérations*
- Des membres des comités de sélection permettant d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire dans l'émergence de projets : *c'est le cas ici*

☞ *Sur la question de la mobilisation des acteurs et services pertinents au sein des OI, voir la question évaluative de mise en œuvre n°4 : « L'articulation entre les différents services de la Région et ceux des organismes intermédiaires a-t-elle permis une bonne animation des axes urbains, et une remontée efficace des projets ? » (partie II du rapport – en particulier point 2.4.2. « Une mobilisation des moyens des OI à géométrie variable »).*

### Le point de vue des acteurs



- Entretiens OI Bourgogne : l'animation des axes urbains des PO est souvent limitée ; les maîtres d'ouvrage étant bien souvent déjà identifiés, l'animation s'apparente davantage à un « suivi » des projets. Toutefois, l'axe urbain pousse une majorité d'OI à adopter une approche partenariale en mobilisant les directions opérationnelles, les partenaires identifiés, mais aussi les autres membres du comité de sélection. En fonction des thématiques, le référent axe urbain agit bien souvent en binôme avec un/une collègue d'un autre service (le service économique pour les projets de friches par exemple, le chargé habitat pour les projets de logements...).

- Entretiens OI Franche-Comté : en Franche-Comté, les pôles métropolitains permettent de porter une voix plus forte auprès de l'autorité de gestion. Ils favorisent également les échanges entre les EPCI de chaque pôle. Ils sont cependant de configuration assez différente :

- Le pôle Centre-Franche-Comté qui est composé d'EPCI distants les uns des autres et pour lequel il est plus difficile de mettre en place une stratégie partagée. Les thèmes et les priorités sont communs mais les échanges inter-EPCI plus limités.
- Le pôle Nord-Franche-Comté a une plus grande antériorité (il succède à un syndicat mixte, le SMAU) ce qui facilite son fonctionnement et contribue à sa cohérence interne.

### Une bonne pratique : Mâconnais Beaujolais Agglomération



La directrice adjointe de l'aménagement et de l'attractivité du territoire, politiques contractuelles et partenariales est identifiée comme référente axe urbain. En fonction des thématiques, la direction aménagement du territoire travaille en lien avec la mission économie (notamment pour tous les projets de friches, d'implantation d'entreprises...), avec le service petite enfance (rénovation des bâtiments publics) ou encore avec la SEM de Bourgogne (l'aménageur sur la plupart des projets structurants). Le service a organisé une réunion et une visite de terrain sur site (friche), mobilisant les différents cofinanceurs et les maîtres d'ouvrage, permettant à tous de mieux comprendre les projets et les articulations sur le territoire.

## 2.1.2 L'ébauche d'une mise en réseau au niveau régional qui pourrait être approfondie, mais aussi des opportunités au niveau national à saisir

La mise en place d'un réseau des OI avec une réunion annuelle au niveau régional, initiée dans le cadre de l'axe urbain bourguignon, a déjà été évoquée. Les OI sont également invités aux réunions du groupe communication mis en place dans le cadre de la stratégie de communication plurifonds pour les programmes européens régionaux.

Les OI sont en demande sur ce point. On peut cependant noter que, bien qu'ils attendent plus de mise en réseau, les OI bourguignons comme francs-comtois n'ont que très peu participé au réseau Europe Urbain lors de la période 2014-2020.

### Le point de vue des acteurs



- **Entretiens OI Bourgogne** : le réseau des agglomérations initié par l'AG est considéré comme une bonne pratique mais l'aspect « échanges de bonnes pratiques » aurait pu être davantage développé. Certains OI estiment que ce réseau aurait pu être un espace de réflexion pour débloquer certains problèmes communs, comme celui lié à l'absence de projets sur l'OS 5.2. « Les collègues des différents services auraient également pu être associés aux échanges », expliquent certains OI.

- **Entretiens OI Franche-Comté** : en Franche-Comté, les pôles métropolitains ne disposent pas de services opérationnels qu'ils pourraient consulter sur les candidatures de projets. Ils ne peuvent pas faire d'analyse administrative et juridique approfondie ce qui implique de mieux les informer et d'avoir une meilleure coordination avec les services instructeurs pour fluidifier le processus de sélection des projets.

### 2.1.3 Un manque d'actions de valorisation/capitalisation, en particulier au bénéfice de l'innovation territoriale

Aucune action de capitalisation n'a été engagée au sein des OI ou au niveau de l'AG. Pourtant, les aménagements de friches par exemple, auraient pu en faire l'objet. En effet, c'est un thème d'intervention partagé par de nombreux OI et une valorisation par exemple de la dimension environnementale et de la méthode dans le développement de tels projets d'envergure aurait pu être un soutien considérable pour certains.

## 2.2. Les lignes de partage entre les axes urbains et les axes thématiques des PO sont claires, en revanche certains sujets qui auraient pu faire parties des stratégies intégrées sont absents des axes urbains

#### Sources d'information :

- Recueil documentaire : PO, DOMO, vade-mecum, études nationales
- Recueil de données : extractions Synergie au 18 mai 2020 (ensemble des programmes ; données disponibles : nom du porteur de projet, nom et descriptif du projet)
- Dires d'acteurs

*En résumé... Les lignes de partages sont claires pour tous. Le PO comme les documents de mise en œuvre sont clairs sur ce sujet. Les sujets urbains traités en-dehors des axes urbains appartiennent à des champs bien délimités, mais au vu des projets programmés certains sujets (mobilité, numérique, biodiversité/trame bleue et verte) pourraient être ciblés dans les stratégies urbaines intégrées dans la perspective de la programmation 2021-2027*

Les priorités choisies pour l'axe urbain dans le PO Franche-Comté Massif du Jura ne se retrouvent pas dans d'autres axes du PO. En Bourgogne, la ligne de partage est très claire sur la rénovation énergétique (la priorité d'intervention 4c sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics n'est pas ouverte aux acteurs des territoires urbains en dehors du volet urbain). Il n'y a donc aucune possibilité d'aller sur un axe thématique plutôt que sur l'axe urbain pour le même type de projets.

Par contre, tous les « sujets urbains » ne se retrouvent pas forcément dans l'axe urbain : c'est le cas pour la mobilité en Franche-Comté, alors qu'on compte des projets urbains en la matière déposés dans le cadre de l'axe 3 du PO.

Une analyse sous l'angle des types de porteurs de projets, permet de voir que les communes et EPCI ont émergé aux axes thématiques des PO Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura pour quelques types de projets bien précis, qui pourraient contribuer à leurs stratégies urbaines intégrées, en lien avec les orientations stratégiques des territoires telles que relevées dans les PCAET notamment :

- Les chaufferies bois (nombreux projets)
- Quelques projets sur la mobilité, notamment, mobilité douce, multimodale, offre numérique ; en particulier en Franche-Comté, où cet OS n'était pas disponible pour les stratégies urbaines, et où il existe toujours une demande pour 2021-2027

- Quelques projets dans le numérique (grandes agglomérations plutôt)
- Quelques projets sur la biodiversité urbaine, notamment les trames vertes et bleues
- De nombreux projets de réhabilitation énergétique de logements et bâtiments (cf. ligne de partage déjà évoquée pour le PO Bourgogne), portés par les OPH, OPAC, SA HLM.

### Le point de vue des acteurs



- **Entretien AG** : les lignes de partage entre les axes urbains et les axes thématiques des PO sont très claires.

- **Entretiens OI Bourgogne** : la répartition des projets urbains entre axes 5 et axes thématiques des PO n'a pas posé de difficulté particulière pour les OI bourguignons, les axes étant bien délimités et la répartition claire. « Même s'il nous avons eu un doute, les services de la Région nous auraient bien aiguillés ». expliquent les OI.

- **Entretiens OI Franche-Comté** : les lignes de partage sont claires sans chevauchement entre axe urbain et axes thématiques. A noter que les transports et l'efficacité énergétique des logements ne sont pas traités dans le cadre de l'axe urbain en Franche-Comté.

### Une bonne pratique : des PO articulant des dossiers « ITI » et des dossiers « thématiques » à l'aide de la gouvernance des stratégies urbaines intégrées



Sur le PO Basse-Normandie, si un porteur de projet répond à un appel à projets régional (sur le numérique notamment), l'autorité de gestion veille à rattacher le dossier qui relève du périmètre d'un territoire urbain bénéficiant d'une stratégie urbaine intégrée à l'ITI, afin que la gouvernance locale puisse apporter un jugement en opportunité sur ce dossier.

Dans le cadre du PO Picardie, l'autorité de gestion a pris le parti de faire passer par le comité de pré-sélection l'ensemble des opérations émergeant sur le territoire, qu'elles soient reliées ou non au périmètre financier de l'ITI. Ce positionnement permet à l'autorité urbaine d'avoir une vision globale sur l'ensemble des opérations soutenues sur son territoire et de conforter l'idée d'une stratégie urbaine intégrée à une échelle plus globale.

## 2.3. Les axes urbains des PO s'articulent avec les autres stratégies de niveau régional à local pour améliorer la cohésion territoriale

### Sources d'information :

- Recueil documentaire : PO, DOMO, vade-mecum, appels dans le cadre de la sélection des OI, documents stratégiques (le volet « inclusion » des départements, le SRADDET, les contrats de ville, les contrats de territoire, les quartiers durables et les aménagements urbains dans les cités patrimoniales reconnues)
- Dires d'acteurs

**En résumé...** Une articulation formelle et réelle sur les grands objectifs, qui permet de mobiliser les moyens, les acteurs et les financements au profit des projets identifiés pour répondre à la stratégie des axes urbains. Il existe encore quelques marges de progression.



### 2.3.1. Une articulation stratégique pertinente du niveau régional au niveau local pour la mise en œuvre des axes urbains

L'articulation est prévue dans les PO et le DOMO, tant pour les projets que pour les stratégies urbaines intégrées – cf. PO Bourgogne « La stratégie est réaliste, mature et partagée ; elle est cohérente avec la stratégie globale de la Région Bourgogne et les stratégies déjà mises en œuvre à l'échelle des territoires (Plans Climat Energie Territoriaux, Programme Local de l'Habitat, Schéma Régional Climat Air Energie, etc.) ». Elle est en lien avec le diagnostic territorial pour justifier les priorités d'investissement retenues pour les axes urbains.

Priorité d'investissement	PO/OS	Cohérence avec les stratégies régionales ou locales
6e : Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit	B OS 5.4 FC OS 5.1	SRADDT <sup>6</sup> , SRDEI, SRCAE PCAET, SCoT
9b : Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales	FC OS 5.2	Politique de la ville, PLH, SCoT Volet inclusion du FSE géré par les Départements
4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement	B OS 5.1	SRCAE ; PCAET Politique de la ville (pour les opérations de rénovation des bâtiments publics les plus fréquentés : uniquement en QPV)
4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer	B OS 5.3	SRCAE (phénomène de périurbanisation, responsable, selon le SRCAE, des consommations importantes d'énergie → renforcer les fonctionnalités, le rôle de centralité et l'attractivité des zones urbaines pour diminuer les émissions de GES)

Cette articulation est demandée aux territoires dans leurs candidatures OI et est un critère de sélection des OI. Dans les faits, elle a été creusée dans les candidatures en Bourgogne. En Franche-Comté en revanche, les

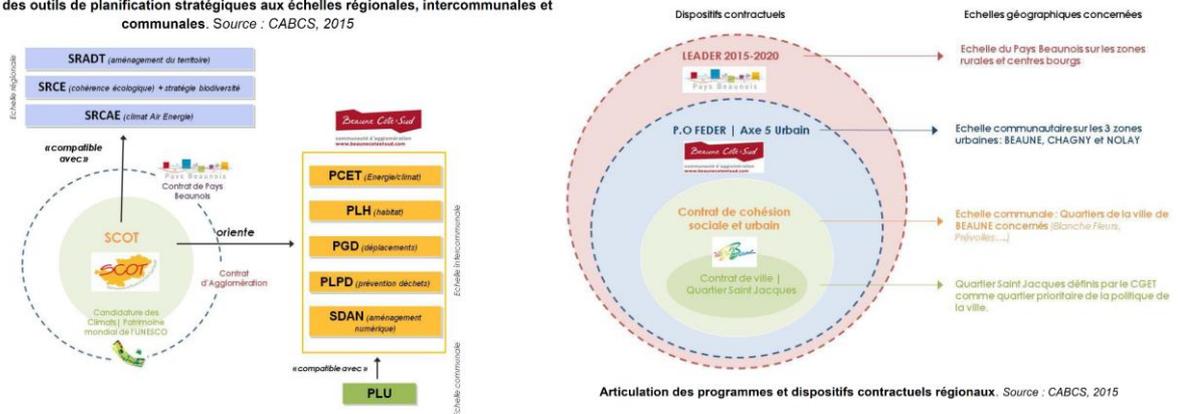
<sup>6</sup> Le SRADDT est un cadre de référence assurant la cohérence entre les différentes politiques dans leurs déclinaisons territoriales et spatiales : le Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE), le Schéma Régional de Développement de l'Economie et de l'Innovation (SRDEI), le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT), la politique régionale de l'habitat... Les grandes ambitions à l'horizon 2030 pour le territoire régional sont les suivantes : retrouver une attractivité économique et résidentielle ; s'engager sur la voie de la transition écologique et énergétique, en assurant un développement de l'économie et de l'emploi ; s'appuyer sur une organisation autour de villes et territoires connectés entre eux ; développer une solidarité et un équilibre sur le territoire ; développer une ouverture sur les territoires et régions voisines.

candidatures font plutôt état de leur articulation avec les contractualisations régionales (CPER, FEDER) mais pas de leur inscription dans les stratégies des EPCI qui constituent les pôles métropolitains

## Exemples d'analyses de l'articulation stratégique réalisées dans les candidatures OI en Bourgogne

### Stratégie intégrée CA Beaune Côte et Sud

Articulation des outils de planification stratégiques aux échelles régionales, intercommunales et communales. Source : CABCS, 2015



### Stratégie urbaine Dijon Métropole

Dans la logique d'un urbanisme intégré permettant de renforcer l'articulation des politiques publiques entre elles, Dijon Métropole élabore un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLH) et plan de déplacements urbains (PDU) dit « PLUiHD ». Cette démarche s'intègre aux objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 5 du programme opérationnel FEDER/FSE.

### Stratégie urbaine CU Creusot-Monceau

Articulation avec le projet de territoire  
et avec les politiques régionales et financements contractualisés (1)

	Maitre d'ouvrage	CPER	CONTRAT URBAIN ECO (CRB)	PO FEDER	CONTRAT DE TERRITOIRE	LEADER	FEADER	CONTRAT DE VILLE	AUTRE
<b>I - Conforter le rôle pivot du territoire dans l'économie régionale</b>									
<b>Accessibilité du territoire</b>									
RCEA									PDMI
VFCEA - Interconnexion TGV-TER - Bât Gare		Volet mobilité							
PEM de Coriolis	CUCM/ autre	"Arc urbain"		AXE URBAIN					
<b>Excellence industrielle</b>									
Site technopolitain - volet Ingénierie	CUCM			AXE 1					
Site technopolitain - volet Immobilier				AXE URBAIN					
Développement des filières		FNADT	Contrat urbain éco	AXE 1					PIA
Aménagement / promotion des ZIR	CUCM	FNADT		AXE URBAIN					Sectoriel CRB
Compléter l'offre de formation d'excellence		Volet ES							
Plan d'actions entrepreneuriat 2014-2015	CUCM				Volet économie				
<b>II - Favoriser l'attractivité résidentielle du territoire</b>									
<b>Renforcer le rôle et l'image des centralités urbaines</b>									
Entrée d'agglomération : Boulevard du 8 mai 1945	CUCM			AXE URBAIN	Volet habitat, foncier				
Projet urbain centralité : MACH 2, Pont SNCF	CUCM			AXE URBAIN	Ri "grand équilibre"				
Projet urbain centralité : Interface urbaine façade éco	CUCM			AXE URBAIN	Volet habitat, foncier				
Démarche îlots urbains (études, expérimentation)	CUCM			AXE URBAIN	Volet habitat, foncier				
Rénovation urbaine : Harfleur, Salengro, centralité de Torcy		Politique de la ville						Axe cadre de vie	Contrat de cohésion sociale
<b>Reinvestir les bourgs centre</b>									
Aménagements urbains centre-bourgs	CUCM/ villes				Volet habitat, foncier				

### 2.3.2. Une contribution des différents dispositifs à la mise en œuvre de l'axe 5 à approfondir

L'articulation stratégique est réelle, elle a permis :

- La mobilisation de cofinancements dans le cadre de dispositifs régionaux ou locaux : ex. la programmation de l'OS 5.1 en Bourgogne est « fortement adossée à la stratégie régionale de rénovation thermique du bâti dont le but est de réduire les émissions de GES et la précarité énergétique » (cf. RAMO 2019) ; ex. articulation avec les contrats métropolitains, contrats de territoire (cf. dire d'acteur) ; selon l'enquête réalisée auprès des bénéficiaires, le FEDER a eu un effet levier pour d'autres financements pour les 2/3 des répondants, et les projets n'auraient pas été réalisés sans le FEDER pour 60% d'entre eux – l'articulation FEDER/documents stratégiques du territoire est bénéfique dans un contexte de raréfaction des fonds publics.
- L'envers de la médaille est la mobilisation parfois de trop de cofinancements, complexifiant et ralentissant les opérations (voir partie V du rapport).
- Des synergies, complémentarités entre projets, par exemple, la mobilisation du FEDER en complémentarité avec le FSE, notamment sur le volet inclusion porté par les Départements (synergies constatées dans les comités de suivi plurifonds, cf. RAMO Franche-Comté 2019).

Certaines opportunités d'articulation pourraient être davantage saisies, comme pour le dispositif national « Cœur de ville », qui se situe dans une approche intégrée « concernant l'habitat, le commerce, la création d'emplois, le transport et la mobilité, la valorisation du patrimoine, l'offre éducative, culturelle et sportive, l'accès aux services publics, le développement des usages des outils numériques... »<sup>7</sup>. Si ce dispositif est postérieur à l'adoption des stratégies urbaines intégrées, le FEDER pourrait intervenir en cofinancement d'actions cohérentes avec ces stratégies, par exemple sur de la réhabilitation, de l'aménagement urbain... A dire d'acteurs (Région), cela n'a pas été tellement le cas jusqu'à présent.

Par ailleurs, il existe deux dispositifs régionaux, « aménagements urbains dans les cités patrimoniales reconnues » et « quartiers durables » (opérations d'aménagements qualitatives, exemplaires et innovantes à dominante habitat), pour lesquels l'évaluation n'a pu relever d'éléments indiquant la programmation de projets dans le cadre des axes urbains des PO. A noter que les règlements d'intervention ne mentionnent pas l'éventuel cofinancement européen.

#### Difficultés rencontrées identifiées dans le cadre du réseau Europe Urbain :

- Une articulation entre le FEDER et les financements extérieurs pas toujours optimale : des opérations bénéficiant d'un taux d'intervention moindre du fait de cofinancements trop importants : *cela peut être le cas en BFC, voir partie V du rapport*
- Articulation difficile à trouver avec les contrats de ville : *peu d'éléments ont été relevés sur l'articulation avec les contrats de ville, notamment pour les pôles franc-comtois*
- Décalage avec le calendrier NPNRU : *retard dans la programmation de certaines opérations*

#### Le point de vue des acteurs

- **Entretien AG** : le PO avait bien été articulé avec l'ensemble des schémas régionaux. Les ambitions régionales ont toutefois pu évoluer, par exemple les pépinières ont été un sujet clé au moment du programme alors qu'il ne s'agit plus d'une priorité actuellement.



<sup>7</sup>Dossier thématique « La revitalisation des cœurs de ville des petites et moyennes agglomérations, réseau Europe Urbain, février 2018.

- **Entretiens OI Bourgogne** : mis à part l'objectif spécifique 5.2, les projets et la stratégie correspondent bien à la stratégie des agglomérations. Les PLH sont également articulés avec les actions relatives aux logements sociaux. Les principaux projets structurants sont souvent liés aux stratégies des villes centres. Les SUI ont été élaborées à partir des différentes stratégies de territoire (stratégie de l'agglomération, stratégie LEADER, stratégie du Pays, contrat de ville...) même si les projets de territoire sont beaucoup plus larges que les thématiques de l'axe urbain. Pour certains OI, la SUI est toutefois « arrivée trop tôt », en début de mandat, alors que les stratégies étaient encore en cours d'élaboration (préparation d'un plan climat par exemple).

**Une bonne pratique en Rhône-Alpes : le diagnostic partagé mis en œuvre par la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget en amont du contrat de ville et de la candidature ITI**



« Dans l'anticipation de la nouvelle loi attendue pour la cohésion urbaine et la ville, l'agglomération a engagé dès 2013 une démarche « Cohésion 2014 – 2020 », destinée à partager avec les partenaires un projet de territoire en amont de l'élaboration du contrat de ville et de la candidature à un ITI. » Dans ce cadre, elle a notamment soutenu l'élaboration d'un « diagnostic partagé dans le cadre de 3 groupes de travail qui ont largement associé les acteurs et les partenaires du territoire pour repérer les acquis, les faiblesses et les priorités du territoire dans les domaines suivants :

- ⇒ Développement économique et emploi
- ⇒ Habitat et cadre de vie (au sens le plus large, en incluant les éléments relatifs à la tranquillité publique, l'éducation, le lien social...)
- ⇒ Energie, TIC et grands projets du territoire.

Ce travail a permis à l'agglomération d'anticiper sur les contractualisations à venir et de disposer de priorités et de propositions d'actions concrètes. »

*Source : dossier de candidature ITI de la CALB*

## 2.4. L'intervention du FEDER est cohérente avec la mesure n°14 de la stratégie de mandat régionale et contribue, de par ses objectifs et les projets réalisés, à sa mise en œuvre

### Sources d'information :

- Recueil documentaire : stratégie de mandat, PO, DOMO, vade-mecum
- Recueil de données : données des projets contribuant à la stratégie de mandat, si un fléchage pertinent peut être fait (ex. : nombre de projets réalisés dans les QPV, ou agrégation d'indicateurs dans les projets réalisés dans les QPV)
- Dires d'acteurs

*En résumé... Les deux axes urbains sont très cohérents avec la stratégie de mandat, tant au niveau des thématiques que du fait des modalités d'intervention sur les territoires urbains. Ils y contribuent par des réalisations concrètes.*



La stratégie de mandat régionale décline une série de mesures, en particulier la mesure n°14 « Favoriser un développement équilibré des territoires et renforcer les solidarités en direction des QPV et des territoires ruraux »

Les deux axes urbains sont en cohérence avec cet objectif à la fois car :

- Ils interviennent sur des thématiques contribuant à un **développement équilibré des territoires** (espaces dégradés, friches, environnement urbain et attractivité des villes, amélioration du logement social, et au renforcement des solidarités en direction des QPV (objectif dédié pour la Franche-Comté ; rénovation des bâtiments dans les QPV et possibilité d'autres interventions pour la Bourgogne).
- **En Franche-Comté, ils permettent de consolider l'intervention en direction des QPV** en matière de rénovation urbaine, mais aussi avec une dimension plus sociale (voir partie V du rapport) plébiscitée dans la stratégie de mandat, parfois en complémentarité également du volet inclusion (FSE) géré par les Départements ; en Bourgogne, l'impact dans les QPV est plus difficile à mesurer, et pourrait faire l'objet d'un approfondissement dans le cadre du rapport final.
- La stratégie de mandat indique également encourager les territoires vers **la transition écologique et la maîtrise du foncier**, ce à quoi répondent bien les projets de réhabilitation de friches (ce point pourrait également être approfondi dans le cadre du rapport final pour qualifier plus précisément les résultats des projets et identifier les potentiels, y compris dans la perspective post-2020) ; la stratégie vise également une Région à énergie positive, ce à quoi contribuent les projets nombreux de rénovation énergétique des logements sociaux.
- Ils permettent un **équilibre territorial** entre les différentes zones urbaines, en ciblant des enveloppes de crédits FEDER sur des EPCI en Bourgogne et pôle métropolitain en Franche-Comté, ce qui facilite un accès équitable des territoires au financement européen en « réservant » du FEDER ; cela permet notamment à des territoires dont les projets sont moins matures au lancement du programme de pouvoir tout de même bénéficier de ces fonds lorsque les projets sont montés, dans que l'enveloppe ait été consommée au préalable par des territoires ayant plus de projets matures, peut-être aussi plus aguerris aux fonds européens.
- Ils s'inscrivent dans le **SRADDT**, sur lequel se base également la stratégie de mandat, ainsi que dans l'ambition d'une « politique d'aménagement du territoire forte, équilibrée, maillée, articulée et tripolaire, appuyée sur un réseau métropolitain, avec au cœur la métropole régionale, un tissu de villes intermédiaires et les villages du futur porteurs des nouvelles ruralités. » (engagement n°30, « Renforcer les solidarités territoriales »).
- Ils permettent de mobiliser **le levier des fonds européens**, comme l'indiquent les bénéficiaires dans l'enquête.

## Le point de vue des acteurs



- **Franche-Comté** : le programme régional soutient des opérations d'amélioration de l'environnement urbain et de la qualité avec un ciblage spécifique pour les quartiers prioritaires concernant l'objectif spécifique 5.2. Les opérations portent sur de l'aménagement urbain en tant que tel mais également sur le développement d'équipements et de services contribuant directement à la cohésion sociale et à l'emploi (approche intégrée).

### 3. Conclusion – réponse aux questions évaluatives

✓ Points forts	✗ Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une mobilisation de qualité des différents acteurs au sein des OI et des pôles métropolitains au bénéfice de l'émergence et de la conduite de projets</li><li>- Des lignes de partage claires dans les PO entre axes urbains et axes thématiques</li><li>- Une articulation stratégique des axes urbains avec le niveau local et régional forte</li><li>- Une contribution à la stratégie de mandat régionale, en particulier sur les QPV en Franche-Comté</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un impact sur la coordination des acteurs locaux difficile à mesurer</li><li>- Une mise en cohérence au sein du pôle métropolitain Centre Franche-Comté (géographiquement éparpillé) plus difficile</li><li>- Un échange de pratiques des OI et porteurs de projets qui pourrait être renforcé tant au niveau régional qu'en participant aux travaux de niveau national</li><li>- Une faible capitalisation et valorisation des pratiques</li><li>- Des sujets urbains dans les axes thématiques qui sortent du fléchage par OI et indiquent que la logique intégrée n'est pas étendue à tous les sujets</li></ul>

Des acteurs divers, pertinents, sont mobilisés autour des stratégies urbaines intégrées, pour favoriser l'émergence de projets, en fonction des sujets et des besoins. Si une pluralité d'acteurs intervient, la dimension intégrée reste là encore toute relative. L'impact est plus significatif pour les jeunes pôles métropolitains en Franche-Comté. Le FEDER a été l'occasion de mettre en réseau les EPCI et de réfléchir à une échelle globale – ce qui a été moins évident pour le pôle Centre Franche-Comté éclaté géographiquement, mais qui fait sens au vu des exigences de concentration du FEDER.

En revanche, la logique de l'échange de pratiques n'est pas poussée jusqu'au bout, et on peut regretter l'absence d'une démarche de capitalisation par les OI et par l'AG, qui pourrait bénéficier à ces structures, au niveau des procédures, des montages retenus, des problématiques rencontrées, des réalisations etc., mais aussi aux porteurs de projets potentiels et plus globalement permettrait de valoriser l'action de l'UE et de tous les partenaires pour le développement urbain intégré. Dans ce sens, la mise en réseau au niveau régional pourrait être approfondie, mais les OI pourraient également saisir les opportunités au niveau national (réseau Europe Urbain).

La mise en place des axes urbains a également eu un impact en matière de cohérence interne des programmes, en ciblant des crédits sur des territoires urbains connaissant des problématiques et des besoins particuliers. Les lignes de partages sont claires entre les axes thématiques et les axes urbains. Les sujets urbains traités en-dehors des axes urbains appartiennent à des champs bien délimités, mais au vu des projets programmés certains sujets (mobilité, numérique, biodiversité/trame bleue et verte) pourraient être ciblés dans les stratégies urbaines intégrées dans la perspective de la programmation 2021-2027, en lien avec les orientations stratégiques des territoires telles que relevées dans les PCAET notamment.

L'articulation des axes urbains avec les stratégies locales et régionales, y compris la stratégie de mandat régionale, est par ailleurs très bonne sur les grands objectifs, et permet de mobiliser les moyens, les acteurs et les financements au profit des projets identifiés pour répondre aux besoins des territoires urbains, dans les limites du périmètre retenu dans les programmes opérationnels. Dans l'ensemble, la construction des stratégies urbaines intégrées s'était plutôt faite à partir des choix régionaux du PO. On peut retenir pour la période 2021-2027, avec des élus locaux fraîchement en poste, que les orientations stratégiques pour les futurs OI en matière urbaine pourront être davantage à l'origine des orientations retenues, pour peu que la mobilisation des acteurs du fait urbain le permette. On relève par ailleurs un point problématique dans l'articulation des différentes stratégies, qui est celui du trop grand nombre de cofinancements de certaines opérations. Il existe de plus quelques opportunités d'articulation pourraient être davantage saisies, comme pour le dispositif national « Cœur de ville ».

#### **Pistes de réflexion pour les recommandations**



- Renforcer les échanges de pratiques et la capitalisation au sein et entre les OI, tant sur les procédures que sur les projets, y compris avec visites de projets, et en tirant bénéfice de l'offre au niveau national (réseau Europe Urbain)
- Conduire une réflexion sur les sujets à intégrer dans les stratégies urbaines intégrées en vue de la prochaine période de programmation, au vu des projets aujourd'hui programmés et des orientations stratégiques, avec les nouveaux élus locaux notamment – en particulier sur les questions de mobilité, numérique, infrastructures vertes
- Renforcer les complémentarités entre les dispositifs régionaux ou locaux par une animation plus poussée de l'écosystème des acteurs du fait urbain, associant davantage les directions opérationnelles à la mise en œuvre du programme, notamment pour s'adapter en cours de programmation (ex. lancement du dispositif cœur de ville)

## VII. RECOMMANDATIONS

Deux recommandations ont été dégagées pour répondre aux constats. Elles sont détaillées en [annexe](#) à ce rapport.

### 1. Recommandation n°1 : Sécuriser et simplifier le montage et la gestion des projets urbains

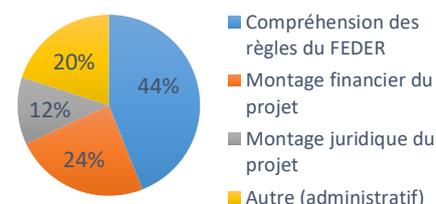
Cette recommandation est issue du constat de projets urbains complexes auxquels ont été confrontés l'AG et les OI, mais aussi les porteurs de projets. Le montage ou la mise en œuvre de ces projets a ralenti la programmation et la consommation de FEDER, et donc l'impact attendu.

Plusieurs préconisations permettent de répondre à cet enjeu :

- 1) La **capitalisation au sein de l'AG sur les questions réglementaires**, qui peut passer par des outils (FAQ, guide) et la mobilisation d'expertise interne ou externe.

#### Enquête auprès des bénéficiaires des axes urbains

Question : "Quelle est la principale difficulté rencontrée en phase de montage de votre projet?"



- 2) Un accompagnement à la **professionnalisation des acteurs du fait urbain** :

- Pour les OI, formation et information renforcées afin qu'ils soient en capacité de répondre directement aux interrogations des porteurs de projets et de réduire ainsi les sollicitations auprès de l'AG ; mais aussi, des dossiers de candidature standardisés pour la pré-sélection des opérations, afin d'améliorer leur qualité et d'éviter la présentation à l'AG de projets ne respectant pas les exigences du FEDER.
- Pour les directions opérationnelles de la Région, information renforcée sur la programmation, en vue d'une plus grande cohérence de l'action publique (articulation des financements) et d'une meilleure mobilisation de porteurs de projets
- Pour les porteurs de projet, des outils adaptés pour faciliter leur travail et améliorer la qualité de leurs dossiers de candidature comme de demande de remboursement FEDER

- 3) Des mesures de **simplification** : Simplification des indicateurs – Utilisation des OCS – Exclusion de certains types de dépenses complexes à justifier – Fixation de lignes de partage entre financeurs – Mise en place éventuelle de seuils de programmation – Intégration d'une analyse de risque – Travail sur les critères de sélection 21-27 des projets au vu des leçons de l'expérience 14-20 – Echantillonnage des justificatifs de dépenses

- 4) Ciblage des projets pertinents pour les **stratégies urbaines intégrées**, par des arbitrages politiques sur :



La combinaison de projets urbains structurants et plus modestes

Une cohérence stratégique renforcée des projets urbains

Le maintien de la souplesse dans le ciblage des QPV, dans le cas où le PO 21-27 ciblerait les QPV

#### Benchmark



- Ile de France – CONCRETIZ : l'application web pour les bénéficiaires des ITI franciliens
- ITI Strasbourg : AMO juridique pour l'instruction aides d'Etat et commande publique
- POR Pays de la Loire : groupement d'avocats spécialistes des FESI
- POI Rhône-Saône : décroisement des cofinancements
- CTE Rhin supérieur : personnes ressources sur les points de réglementation complexes

## 2. Recommandation n°2 : Mobiliser plus largement les acteurs du fait urbain dans le cadre du FEDER

Cette recommandation fait suite à un constat, qui est celui que les acteurs du fait urbain, organismes intermédiaires, directions opérationnelles, relais sur les territoires, sont montés en compétence sur le FEDER pendant la période 2014-2020, et pourraient être davantage mobilisés désormais, en particulier pour démultiplier l'action de l'AG et réduire la sollicitation de cette dernière.

L'objectif est de mieux mobiliser les porteurs de projets, dans une approche stratégique plus fortement intégrée et articulée avec les autres dispositifs territoriaux. Il s'agit également de s'ouvrir aux nouvelles thématiques du futur PO 21-27, et de mieux valoriser les réalisations des programmes en matière urbaine. Les préconisations suivantes ont pour but d'accompagner cette recommandation :

- 1) La mise en place d'un **réseau régional des OI**, permettant une information régulière par l'AG, l'échange d'expériences entre OI, la capitalisation réglementaire, sur les procédures et sur les projets, pour faire émerger des projets, communiquer sur les réalisations, diffuser des messages homogènes, lever des obstacles... Une réflexion peut être menée pour exploiter au mieux les possibilités offertes par les TIC pour animer ce type de réseau, qui s'il est coûteux en temps, permet de mettre en place les conditions d'un gain de temps, de qualité et d'impact pour les projets urbains.

- 2) Une implication plus large des OI et directions opérationnelles de la Région dans la mise en oeuvre des axes urbains, en faisant porter les efforts sur :



La consolidation de l'animation territoriale par les OI et les directions opérationnelles, notamment la direction de l'aménagement du territoire (DAT)

Un suivi renforcé de la mise en oeuvre des stratégies urbaines intégrées et des axes urbains

Un renforcement des capacités d'ingénierie et de l'outillage des acteurs

- 3) Une participation renouvelée des OI pour 21-27

Par un ciblage stratégique étendu à de nouvelles thématiques, la participation à l'élaboration des critères de sélection des projets, l'animation régionale sur l'urbain déjà évoquée...

...mais aussi, selon l'arbitrage politique qui en sera fait, par la participation à la rédaction d'appels à projets, ou encore le bénéfice de crédits d'assistance technique.

- 4) Une ouverture et des synergies pour l'urbain

- Saisie des opportunités d'échange au niveau national sur l'urbain
- Renforcement de l'articulation avec les autres dispositifs de soutien à l'urbain : contrats métropolitains, contrats de territoire, opérations Cœur de ville...

Pour créer des synergies et augmenter l'impact des projets

- ➔ Pour une meilleure cohérence des actions engagées en faveur du développement urbain durable

Pour une meilleure utilisation des financements publics disponibles

### Benchmark



- Occitanie : un réseau régional des approches territoriales et urbaines intégrées
- Un réseau informel des ITI franciliens
- Mobilisation de relais territoriaux pour la mise en oeuvre de la stratégie urbaine à Strasbourg
- Structuration d'un écosystème des acteurs du numérique grâce à l'ITI Grenoble-Alpes-Métropole
- Basse-Normandie et Picardie : articulation des dossiers ITI et hors ITI par la gouvernance
- Hauts-de-France (PO Picardie) – les OI et le Réseau Europe Urbain
- Communauté d'agglomération du Lac du Bourget : un diagnostic partagé contrat de ville/ITI

## Liste des personnes interrogées lors des entretiens

## Entretiens de cadrage

4 entretiens de cadrage ont été réalisés avec des agents de la Région en avril-mai 2020, afin de délimiter les contours de l'évaluation et prendre connaissance du contexte :

Evaluation du volet urbain PO FEDER-FSE 2014-2020 Franche-Comté Massif du Jura et Bourgogne			
Liste des entretiens de cadrage réalisés			
Personne	Poste	Structure	Date d'entretien
Aline HUMBERT	Directrice Adjointe Europe et Rayonnement International (avant le 01/01/2020 cheffe du service centralité et quartiers)	Région Bourgogne-Franche-Comté	30/04/2020
Amélie CHAPPAZ	Cheffe de service appui transversal FESI	Région Bourgogne-Franche-Comté	20/04/2020
Hervé HILAND	Chef de service du PO FEDER - FSE Franche-Comté Massif du Jura	Région Bourgogne-Franche-Comté	04/05/2020
Loïc PUTHOD	Directeur de l'Aménagement du Territoire	Région Bourgogne-Franche-Comté	30/04/2020

## Entretiens de collecte

20 entretiens de collecte ont été réalisés auprès des 10 OI et des services de la Région impliqués dans la mise en œuvre des axes urbains des programmes, en mai-juin 2020 :

Evaluation du volet urbain PO FEDER-FSE 2014-2020 Franche-Comté Massif du Jura et Bourgogne			
Liste des entretiens de collecte réalisés			
Personne	Poste	Structure	Date d'entretien
Mathias MESLIER	Chargé de mission pilotage du PO FEDER - FSE Bourgogne	Région Bourgogne-Franche-Comté	02/06/2020
Kevin MARTINEAU	Chargé de mission développement urbain durable - PO Bourgogne	Région Bourgogne-Franche-Comté	02/06/2020

Corinne GALLY	Chargée de gestion développement urbain durable - PO Bourgogne	Région Bourgogne-Franche-Comté	02/06/2020
Henri GIVELET	Chargé de mission développement urbain durable - PO Bourgogne	Région Bourgogne-Franche-Comté	02/06/2020
Pierre-Olivier CHARLES	Chargé de mission pilotage du PO FEDER - FSE Franche-Comté Massif du Jura	Région Bourgogne-Franche-Comté	26/05/2020
Corinne VIALLE	Chargé de mission développement urbain durable - PO Franche-Comté Massif du Jura	Région Bourgogne-Franche-Comté	15/06/2020
Patricia VIONNET	Chargé de mission développement urbain durable - PO Franche-Comté Massif du Jura	Région Bourgogne-Franche-Comté	
Emilie MENUET	Chargée de mission post 2020	Région Bourgogne-Franche-Comté	29/05/2020
Andréa PERILLI	Chargé de mission post 2020	Région Bourgogne-Franche-Comté	29/05/2020
Céline LALANDE	Chargée de mission centralité et quartiers	Région Bourgogne-Franche-Comté	03/06/2020
Sylvain VAIVRE	Coordinateur Pole	Pôle métropolitain Centre-Franche-Comté	27/05/2020
Arnaud JACQUINOT	Directeur	Pôle métropolitain Nord-Franche-Comté	29/05/2020
Philippe DARGIROLLE	Secrétariat organisme intermédiaire, service subvention et fonds européens	Dijon Métropole	05/06/2020
Delphine DAVID	Directrice du pays beaunois	Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud,	08/06/2020
Catherine LEBRETON	Cheffe du service Politiques partenariales et appui aux territoires	Nevers Agglomération	04/06/2020
Rodolphe DUROUX	Directeur – syndicat mixte du chalonnais	Grand Chalon	04/06/2020
Valérie BUISSON	Directrice adjointe de l'aménagement et de l'attractivité du territoire, Politiques contractuelles et partenariales	Mâconnais Beaujolais Agglomération	02/06/2020
Christopher MORGAN	Chargé de mission PETR et fonds structurels	Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	15/06/2020

Béatrice ROSSIGNOL	Responsable du pôle développement territorial durable – contractualisation - coopération	Communauté Urbaine Creusot-Montceau	05/06/2020
Marie-Françoise ALLIOT	Chargée de mission stratégies territoriales – direction stratégies et coopération territoriales	Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	11/06/2020

### Rapport de l'enquête en ligne

Voir le document joint à ce rapport.

### Fiches études de cas

Voir les documents ci-dessous.

## **Etude de cas : Le Centre Socio-Culturel d'Evette-Salbert**

## En bref

**Région :** Bourgogne-Franche-Comté

**Territoire :** Évette-Salbert

**Outil de mise en œuvre :** FEDER

**Coût total du projet :** 709 887,13 €

Dont :

- FEDER : 140 000 €
- Etat : 182 968 €
- Région : 100 000 €
- Département : 40 000 €
- Autres financements publics : 100 000€
- Autofinancement : 146 919,13€

**Thématiques :** culture et société

## Contexte et objectifs du projet

La commune d'Évette-Salbert, située dans le département du Territoire de Belfort, abrite depuis plusieurs années un ancien foyer ouvert aux jeunes du territoire et dédié à des activités socio-culturelles. Ce lieu, dirigé ensuite par une association diocésaine, ne répondait toutefois plus aux normes en vigueur et aux conditions de sécurité. L'association s'est donc rapprochée de la Commune d'Évette-Salbert, en proposant de le céder pour un euro symbolique à la condition que la dimension associative et citoyenne de ce lieu perdure. La commune dispose également d'une bibliothèque, très excentrée et non accessible aux personnes âgées et à mobilité réduite.

La Commune d'Évette-Salbert s'est donc lancée dans un projet de reconstruction de l'ancien foyer et d'une bibliothèque adjacente, avec l'ambition de développer un véritable Centre Socio-Culturel ouvert à tous. L'objectif était ainsi d'accueillir les usagers dans les meilleures conditions et de leur fournir un espace de rencontre et d'échanges à la fois artistique et social.



© europe-bfc.eu

## Remettre la culture au cœur de la ville

L'opération comprend ainsi la reconstruction d'une salle de spectacle et d'une bibliothèque adjacente, et l'aménagement d'un espace numérique. La nouvelle salle accueillera notamment des activités périscolaires (spectacles de fin d'année...) et artistiques (activités de la troupe de théâtre). La bibliothèque, désormais au centre du village, sera davantage accessible aux usagers, et notamment aux personnes âgées. L'espace numérique sera constitué d'un ordinateur et une personne de la Mairie effectuera des permanences pour aider les administrés dans leurs démarches administratives (déclaration à la CAF, aux impôts, démarche de santé...).

Ce projet a été cofinancé par le Département, le Grand Belfort, le Pôle Métropolitain et le FEDER et a pu bénéficier de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). La Commune n'a toutefois pas pu obtenir de cofinancement de la part de la DRAC pour la construction de la bibliothèque car les travaux avaient déjà démarré lors de la demande de subvention.

Le FEDER a été un véritable appui pour la Commune et a eu un effet levier important, ayant permis de faire « germer de nouvelles idées ». Ce premier dossier a également aidé la Commune à se rendre compte du potentiel des fonds européens, et notamment du FEDER pour des villes de petite taille.

## Les premiers résultats

Ce nouvel espace socio-culturel n'est pas encore terminé, une plateforme élévatrice de personnes ainsi que des barrières permettant de sécuriser l'entrée et la sortie du futur espace socio-culturel doivent par exemple être installées. Une pré-réception des travaux a été organisée afin de déterminer les dernières réserves à lever d'ici la réception de chantier. La municipalité prévoit une ouverture de l'espace aux administrés à l'horizon du mois de novembre 2020.

Coordonné par l'ancien maire de la Commune, le DGSet le maître d'œuvre, avec la participation des présidents des associations du territoire, ce projet a aussi permis de recréer du lien entre les différentes associations du territoire et la Mairie. En effet, il s'agit d'un projet commun entre la municipalité et l'association Val des Fougères, abritant la troupe et l'école de théâtre. L'intégration de la bibliothèque au projet a également favorisé les liens avec l'association en charge de sa gestion.

## Les difficultés rencontrées et les solutions identifiées

La compréhension des critères propres au FEDER et des résultats attendus prend du temps, aussi le Directeur général des services de la commune s'est particulièrement impliqué dans le montage du dossier.

Sa qualité d'écoute aux attentes et besoins exprimés des associations en particulier, conjugués à sa motivation de répondre en tous points au projet des élus, ont contribué au succès de l'opération visant à fournir aux usagers un espace qui réponde à la fois aux normes en vigueur et à leurs besoins.

Par ailleurs, la crise sanitaire du COVID-19 a eu des répercussions sur le projet (arrêt des travaux, retard dans l'approvisionnement et dans les livraisons...), causant ainsi un décalage du calendrier.

### Les clés de réussite/points de vigilance

Ce projet n'aurait pas pu se faire si tous les acteurs n'avaient pas travaillé de concert. L'équipe dédiée du maître d'œuvre, les chefs d'entreprises locales et leurs équipes ont fait preuve d'une forte adaptabilité aux contraintes liées à la crise sanitaire.

Deux associations du territoire se sont particulièrement impliquées et ont fait part de leurs besoins respectifs : le Val des Fougères qui héberge la section théâtre et l'association gérant la bibliothèque.

Le succès du projet repose également sur l'implication du DGS qui n'a pas hésité à mobiliser du FEDER et à constituer un dossier pour financer l'opération. Son expérience dans la recherche de subvention a ainsi permis à cette petite commune de solliciter des financements européens.

### Quelles perspectives ?

Les usagers n'ont pas encore pu visiter les nouveaux bâtiments, il faudra pour cela attendre la réception de chantier. Les prochaines étapes sont donc d'organiser la réception des travaux et le déménagement entre les anciens bâtiments et le nouvel Espace Socio-Culturel.

Ce projet est d'autant plus intéressant qu'il bénéficie à une petite commune, en milieu rural et qui ne dispose que d'un seul commerce. Les fonds européens sont donc une opportunité à saisir, au-delà du temps et de l'énergie nécessaire au dépôt de tels dossiers de financement. L'ouverture de ce lieu sera un « moment fort », selon la Maire de la Commune, souhaitant rendre la culture accessible à tous et la remettre au centre du village.



© Commune d'Evette-Salbert

### Pour en savoir plus/Contact

Contact : Michèle JEANNENOT, Maire d'Evette-Salbert - 03.84.29.21.20 ou 06.88.24.09.36 – [mairie@evettesalbert.fr](mailto:mairie@evettesalbert.fr) et [michele.jeannenot@sfr.fr](mailto:michele.jeannenot@sfr.fr)

## **Etude de cas : Le site SAÔNEOR**

## En bref

**Région :** Bourgogne-Franche-Comté

**Territoire :** Grand Chalons

**Outil de mise en œuvre :** FEDER

**Coût total du projet :** 3 686 716, 2 €

Dont :

- FEDER : 1 090 000,00 €
- Etat : 189 531, 78 €
- Région : 1 631 290,35 €
- Autofinancement : 775 894, 07 €

**Thématiques :** développement économique

## Contexte et objectifs du projet

La réserve foncière SAÔNEOR est située sur l'ex-site Kodak, un fleuron industriel fermé en 2005. Causant la suppression de près de 2 300 emplois directs, la volonté de relancer l'économie de la zone est au cœur des préoccupations du Grand Chalons.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement économique du territoire. Son ambition est d'offrir aux entreprises des possibilités de développement leur permettant de pérenniser leur activité localement tout en intégrant des enjeux environnementaux visant à répondre aux préoccupations d'aménagement durable du territoire.

L'opération s'est déroulée en deux étapes. Après une première phase de requalification de la friche Kodak (2012-2016), l'objectif de la deuxième phase (2016-2020) est d'aménager près de 50 hectares visant à accueillir de nouvelles entreprises industrielles, logistiques et tertiaires, pourvoyeuses d'emplois.

La zone aménagée se divise en deux parties: une coulée verte composée d'une partie arborée et de bassins de rétention des eaux pluviales et d'un deuxième espace de 37 hectares composé de terrains viabilisés et prêts à être commercialisés. La coulée verte est à la fois un espace de séparation entre le village voisin et l'extension de la zone industrielle et un espace de mobilité pour les piétons, salariés et habitants du secteur.

## Le projet SAÔNEOR : relancer l'activité économique d'une zone industrielle

Bénéficiant d'un soutien politique, l'initiative a ensuite été menée par le service développement économique du Grand Chalons. Les deux personnes de ce service ont travaillé sur ce dossier, accompagnées par la SEM Val de Bourgogne. L'appui du FEDER a été déterminant pour la collectivité, le coût de l'opération étant particulièrement élevé (près de 5 millions d'euros). La dimension aménagement durable était déjà au cœur du projet, et s'inscrivait dans les axes du FEDER. En effet, l'ancien site Kodak faisait déjà la part belle aux mobilités douces et aux espaces verts, la collectivité a souhaité s'inscrire dans cette continuité.



© Kaléidoscope Grand Chalons

Au-delà du FEDER, l'opération a été cofinancée par l'Etat dans le cadre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et par la Région, le site étant labellisé Zone d'Intérêt Régional depuis 2012.

Le site est également labellisé « site industriel clés en main », par l'Etat et « territoire d'industrie ». S'il est difficile de mesurer l'impact de ces labellisations, cela permet toutefois d'assurer la fidélité des cofinanceurs tout en renforçant la visibilité du site vis-à-vis des investisseurs étrangers.

## Les premiers résultats

Les 37 hectares composés de terrains viabilisés sont prêts à être commercialisés. Certaines entreprises sont déjà installées tandis que d'autres parcelles sont en cours de vente. La partie coulée verte sera terminée à l'automne et les premiers aménagements piétons tout comme les bassins de rétention d'eau ont été réalisés, permettant notamment aux entreprises de ne plus avoir à gérer individuellement la gestion de leurs eaux pluviales.

Il est toutefois encore trop tôt pour mesurer l'appropriation des espaces verts par les usagers : les salariés des entreprises implantées sur la zone mais aussi les habitants du bourg voisin.

Au-delà de l'aménagement de cet espace, le soutien des financements européens est également symbolique pour le Grand Chalon qui avait subi un désastre industriel majeur avec la perte de ce site industriel emblématique et la destruction d'une partie de l'usine en 2007 et 2008. Cet appui démontre aussi que l'Europe peut avoir un impact concret sur les territoires et sur l'espace de vie et de travail des citoyens.



© Grand Chalon

## Les difficultés rencontrées et les solutions identifiées

Le service développement économique n'a pas rencontré de difficulté particulière dans la mobilisation de cofinancement, il a toutefois dû faire face à certains imprévus d'ordre technique : un tracé de voirie a notamment dû être modifié en raison d'une servitude d'utilité publique risquant de compliquer les commercialisations de parcelles situées dans ce périmètre.

Les délais de paiement des acomptes sont également soulignés par la collectivité. L'accompagnement par les services FEDER de la Région a été limité, essentiellement par manque de sollicitation de la part de l'agglomération qui a davantage le réflexe de se référer au Syndicat Mixte du Chalonnais pour des questions relatives aux fonds européens.

## Les clés de réussite/points de vigilance

Le portage politique de cette opération et son soutien tout au long du projet, bien que le budget initial ait été dépassé (quatre millions d'euros contre près de cinq millions aujourd'hui) est une des clés de réussite majeure. La souplesse d'action est également primordiale, la viabilisation des terrains requiert en effet bien souvent des ajustements, afin de répondre plus finement aux besoins des entreprises.

Les rencontres et échanges avec les entreprises sont au cœur du travail du service développement économique du Grand Chalon. La collectivité est également accompagnée par un cabinet extérieur pour la dimension prospective et communication. Il est en effet essentiel de maintenir une dynamique (participation à des salons, communication...) afin d'inciter de nouvelles entreprises à s'installer sur le site.

## Quelles perspectives ?

Au niveau économique, il s'agit pour la collectivité de poursuivre le travail de prospection et de recherche d'entreprises souhaitant s'installer sur la zone. Concernant la partie espaces verts, si la collectivité s'est limitée à l'aménagement de la coulée verte dans un premier temps, cet espace pourrait éventuellement à plus ou moins long terme faire l'objet d'animations, assurées par le service développement durable/biodiversité du Grand Chalon.

## Pour en savoir plus/contact

**Contact** : Madame GRANIER Martine, Directrice Mission Développement Economique, Enseignement Supérieur, Numérique et Emploi au GRAND CHALON - 0358092047 - [martine.granier@legrandchalon.fr](mailto:martine.granier@legrandchalon.fr)

Voir les documents ci-dessous.

## **Benchmark : projet « friche Etoile »**

## En bref

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Territoire : Annemasse agglomération

Outil de mise en œuvre : FEDER

Enveloppe fonds européens : 241 000 € de subvention FEDER (au maximum)

Thématiques : friche, dépollution

**Pourquoi avoir choisi ce cas ?** La problématique des friches et de leur réhabilitation est un des enjeux ciblés par le volet urbain des PO FEDER-FSE Franche-Comté Massif du Jura et Bourgogne. Au-delà de la dimension économique liée à sa reconversion, le projet de la friche Etoile présente un intérêt tout particulier lié à l'utilisation de méthodes de dépollution innovantes. Les travaux de dépollution étant généralement très coûteux, le recours à des méthodes alternatives, moins polluantes et au coût raisonnable est un exemple à suivre.

**Résumé des points d'intérêt du cas :**Le projet vise à déployer un ensemble de solutions techniques innovantes et moins polluantes que les techniques classiques. Le montage et portage de ce dossier est également original : l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie a été mandaté par les trois collectivités sur lesquelles la friche était située pour finaliser le dossier FEDER, qui a ensuite été déposé au nom de l'agglomération.

## Contexte et objectifs du projet

La friche Etoile (19,4 ha) est établie sur le site de l'ancienne usine à gaz GDF d'Annemasse. Les usines ont été démantelées dans les années 60, mais le site a servi de stockage de gaz propane jusqu'en 1985. La réhabilitation du site a eu lieu en 1995 mais des impacts résiduels en hydrocarbures totaux et HAP sont présents dans les sols. La requalification de cette friche s'inscrit dans le projet d'aménagement Étoile Annemasse Genève, visant à répondre aux besoins en logements et à renforcer la fonction économique et touristique du territoire. Le site a vocation à accueillir des bureaux, des logements, des équipements publics dont un jardin ferroviaire qui sera dédié à des activités ludico-sportives. Les travaux de dépollution ont été lancés en 2018.



*L'EcoQuartier Etoile ©Devillers*

Le projet vise à déployer un ensemble de solutions techniques innovantes : smartgrid, dépollution biologique, engagement pour des performances environnementales et énergétiques ambitieuses, mise en place d'une charte chantier propre, etc.

## La friche étoile : des travaux de dépollution en Land Farming

L'opération d'aménagement «Etoile Annemasse-Genève » est un projet d'écoquartier de 19 hectares porté par Annemasse Agglo. La friche est située sur trois communes (Ambilly, Annemasse et Ville-la-Grand). L'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie a été mandaté par les trois collectivités pour finaliser ce dossier, qui a ensuite été déposé au nom de l'agglomération. La dépollution est à la charge de la collectivité, qui doit en effet fournir à l'aménageur un terrain dépollué.



©[L'EcoQuartier Etoile](#)

Dans le cadre de ce projet d'aménagement, le concessionnaire de la zone d'aménagement (BOUYGUES IMMOBILIER UrbanEra), a mandaté un bureau d'assistance technique et stratégique en environnement (A.D Environnement) pour la réalisation d'un diagnostic environnemental du site. L'objectif était d'avoir une première approche du contexte historique et environnemental de la ZAC. Afin d'élaborer un diagnostic de pollution, des investigations de terrain, des sondages et prélèvements de sol, ainsi que des analyses de sol et d'eau en laboratoire ont été réalisés.

Différentes méthodes de dépollution ont été envisagées : une méthode avec évacuation des terres polluées et traitement sur site spécialisé (plateforme de dépollution dédiée) et une alternative de traitement en « *Land Farming* » où les terres sont dépolluées sur site. Cette variante, plus longue (des roulements afin de brasser la terre étant nécessaires) mais moins polluante, a finalement été retenue par la collectivité.

Ce procédé consiste à laisser les sols pollués sur place pour favoriser une dépollution biologique par les bactéries présentes dans le sol avec l'action combinée des eaux météoriques et de l'oxygène contenu dans l'air. Les terres à traiter sont ensuite posées sur des bâches imperméables inclinées avec une pente vers un système de drainage pour éviter toute contamination du sous-sol.

## Les premiers résultats

Les travaux de dépollution commencés en 2018 sont aujourd’hui terminés. Le procédé de dépollution retenu (*Land Farming*), bien que plus long, était aussi moins coûteux pour la collectivité. Cette méthode innovante est également cohérente avec les objectifs du FEDER relatifs au développement durable. En effet, cette dépollution sur site permet d’éviter de nombreux aller-retour de véhicules et de traiter directement les terres qui pourront ensuite être réutilisées. Une partie du FEDER a été mobilisée pour l’acquisition des terrains, et une autre partie pour les travaux de dépollution. Le coût des travaux de dépollution est estimé à 500 000 euros.



© Annemasse Agglo, Secteur Etoile Sud-Ouest, square Stéphane Hessel

## Les difficultés rencontrées et les solutions identifiées

Une des difficultés rencontrées tient à la multiplicité des acteurs impliqués dans l’opération. La friche étant située sur plusieurs communes, l’agglomération d’Annemasse a tout d’abord dû racheter les différentes passerelles aux trois collectivités. L’Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie, chargé de finaliser le dossier, a ensuite fait appel à une AMO pour la rédaction des marchés publics de dépollution.

De plus, d’autres sources de pollution ont été découvertes sur le site au cours de l’opération (déchets ménagers, rails de chemin de fer, amiante...) et ont nécessité une évacuation par d’autres techniques que le *Land Farming*. Cela a à la fois causé un retard et un décalage du calendrier mais aussi une hausse des coûts de dépollution pour la collectivité.

## Les clés de réussite / points de vigilance

Le recours à une AMO et les nombreux échanges avec la cellule marché de l’agglomération d’Annemasse ont permis de faire face aux difficultés rencontrées suite à la découverte de nouveaux polluants sur le site.

Le recours à une AMO pour la rédaction des marchés publics de dépollution est également identifié comme une clé de réussite de l’opération, tout comme le recours à un bureau d’assistance technique en environnement pour la réalisation d’un diagnostic environnemental du site, préalable jugé nécessaire à la réhabilitation de la friche.

## Quelles perspectives ?

Si les travaux de dépollution sont aujourd'hui terminés, l'analyse des risques résiduelle (ARR) doit encore être effectuée.

Les terrains pourront ensuite être restitués à l'aménageur qui réalisera ensuite les divers équipements et aménagements prévus : jardins, logements, bureaux...

Toutefois, d'autres sources de pollution ayant été découvertes sur le site (déchets ménagers, rails de chemin de fer, amiante...), le recours à une méthode de dépollution hors site, complémentaire à la méthode du *Land Farming*, est nécessaire.

## Premières conditions de transférabilité

- Le recours à un bureau d'assistance technique et stratégique en environnement pour la réalisation d'un diagnostic environnemental du site afin de répertorier les différents niveaux de pollution.
- Une évaluation et comparaison des différentes méthodes de dépollutions existantes et adaptées au site concerné par la réhabilitation.
- Une analyse des différents portages possibles de telles opérations de réhabilitation de friches, souvent localisées sur plusieurs communes.
- Le recours à une AMO pour la rédaction des marchés publics de dépollution.

## Pour en savoir plus/Contact

- Contact : Emeline MUFFAT

Chargée de missions foncières

L'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie

04 50 63 26 33 / 06 07 86 16 63

- Ressources : <https://www.ecoquartier-etoile.fr/>

## **Benchmark : projet « Reconquérir Tison »**

## En bref

Région : Nouvelle-Aquitaine

Territoire : Poitiers

Outil de mise en œuvre : ITI FEDER

Enveloppe fonds européens : 348 502,00 euros de FEDER

Total des dépenses éligibles attribuées à l'opération : 580 837 €

Thématiques : Friche, biodiversité, environnement

**Pourquoi avoir choisi ce cas ?** Ce projet de création d'un réservoir de biodiversité de proximité et d'espace de détente multifonctionnel répond à la fois à des exigences environnementales et sociétales. L'ouverture à la thématique de la biodiversité urbaine étant envisagée par l'Autorité de Gestion BFC pour le programme ITI post 2020, ce projet offre un exemple concret d'articulation entre aménagement urbain et nature en ville.

**Résumé des points d'intérêt du cas :** un projet au croisement de plusieurs thématiques (mobilité, lien social, protection de l'environnement et de la biodiversité) qui a été imaginé et conçu par les différentes directions de la Ville et de la Communauté urbaine (services mobilité, espace public, immobilier, eau et assainissement, milieu naturel...). Un projet complet et donc relativement complexe mais qui a été bien accompagné par l'AG, qui a notamment indiqué au porteur que l'achat des terrains de la friche pouvait être éligible, une telle acquisition s'inscrivant dans l'objectif de protection de la biodiversité.

## Contexte et objectifs du projet

Créé en 1994, le Parc Naturel Urbain (PNU) du Grand Poitiers vise à préserver la biodiversité, les espaces naturels menacés, à maintenir un environnement de qualité pour tous mais aussi à informer et sensibiliser les citoyens. Depuis, la Communauté urbaine du Grand Poitiers, maître d'ouvrage du PNU, a réalisé de nombreuses acquisitions d'espaces naturels ou en bord de rivière. C'est dans ce contexte que le projet d'aménagement de l'îlot du Tison « reconquérir Tison » s'inscrit.

Cette friche industrielle, une ancienne scierie de l'îlot Tison située en zone inondable, a été aménagée en un parc de 2 hectares, à la fois lieu de détente, de promenade et de préservation de la biodiversité. Située à proximité du centre-ville, l'objectif est de faire de cette friche un parc ouvert au public. Grâce à une passerelle ouverte aux piétons et cyclistes, il s'agit aussi de relier le centre-ville et les quartiers Est de Poitiers. L'objectif est ainsi de recréer un lien entre les différents quartiers et de favoriser la mobilité de leurs habitants.



© Nicolas MAHU

La Communauté urbaine du Grand Poitiers dispose d'un ITI autour des trois thématiques suivantes : l'aménagement numérique du territoire et le développement des usages liés aux technologies de l'information et de la communication ; l'excellence environnementale en participant à la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments, au développement des énergies renouvelables et à une mobilité durable ; et la préservation de la biodiversité. Si le projet « Reconquérir le Tison » a de multiples facettes (aménagement urbain et nature en ville, préservation de la biodiversité, mobilité durable...), il s'inscrit dans cette dernière thématique de la biodiversité.

## Un projet de nature en ville porté par la Ville de Poitiers

Le Maître d'ouvrage du projet est la Ville de Poitiers (Direction Générale Qualité urbaine, direction Espace Verts). La commande initiale de ce projet, soutenu politiquement par la municipalité, impliquait la réalisation d'une passerelle et d'un parc. La suite a été imaginée et conçue par les différentes directions de la Ville et de la Communauté urbaine (services mobilité, espace public, immobilier, eau et assainissement, milieu naturel...).

Ce travail interservices a abouti à un ambitieux projet. Plusieurs aménagements ont été effectués afin de faire de cette friche industrielle un espace de vie respectueux de l'environnement : tout le mobilier choisi est ainsi en bois naturel et une passerelle piétonne et cyclable constituée de bois et d'acier permet de relier les quartiers Est au centre-ville. Un verger composé d'arbres locaux ou de variétés anciennes sert aussi de zone tampon entre la partie publique du parc et des jardins familiaux.



© Grand Poitiers et orchis-ingenierie

« Reconquérir le Tison » valorise ainsi la nature en ville avec un programme de récréation/préservation de la biodiversité, de restauration de milieux naturels, d'animations pédagogiques et le réaménagement des berges restaurées écologiquement grâce à la technique du génie végétal.

Ce vaste parc urbain dispose également d'une grande halle pour les spectacles et animations temporaires, d'un ancien moulin, de restaurants, d'une guinguette...

Le financement ITI concerne le volet environnemental et n'intègre donc pas la passerelle et les autres aménagements telle que la grande halle transformée en préau. D'autres cofinancements ont été sollicités tels que le Contrat Régional de Développement Durable et le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL). Un *crowdfunding* porté par la collectivité avait également été envisagé pour le financement de la production hydroélectrique.

Si les exigences du FEDER sont élevées, la collectivité souligne avant tout la qualité de l'accompagnement de l'Autorité de gestion qui lui a par exemple indiqué qu'il était possible d'inclure l'achat des terrains de la friche puisqu'une telle acquisition s'inscrivait dans un objectif de protection de la biodiversité.

## Les premiers résultats

Dès le départ, des éco-compteurs ont été installés et les chiffres de fréquentation ont dépassé les attentes de la Ville : 20 000 personnes étaient présentes pour l'inauguration du parc et la fréquentation est très élevée depuis (plusieurs milliers de personnes). Ce parc est fréquenté par un public familial et particulièrement mixte, autant par les habitants du centre-ville que par ceux des quartiers prioritaires du Grand Poitiers. Ce succès s'explique notamment par le positionnement stratégique du parc, facilement accessible, et à sa fraîcheur grâce à sa localisation au bord de l'eau ainsi qu'aux nombreuses parties ombragées.

Cette forte fréquentation présente néanmoins quelques limites en causant des nuisances sonores pour les riverains mais aussi en impactant la biodiversité.

Impulsé par les élus et véritable projet du mandat, « Reconquérir le Tison » aurait été réalisé avec ou sans le concours du FEDER. Ce dernier a toutefois permis à la collectivité d'aller au bout de ses ambitions et d'innover avec l'utilisation de techniques telles que le génie végétal pour l'aménagement des berges par exemple.



© Grand Poitiers

## Les difficultés rencontrées et les solutions identifiées

La recherche de cofinancement a été menée en parallèle de la demande de financement ITI et n'a pas posé de difficulté particulière. Le respect des exigences du FEDER et l'articulation des différents financements requièrent toutefois une ingénierie importante.

Par ailleurs, le respect des règles de communication et de publicité européennes a pu poser certaines difficultés compte tenu de l'obligation d'affichage des montants FEDER perçus alors que la subvention reçue a finalement été moindre. Une vérification minutieuse des règles d'éligibilité est essentielle afin de réduire ce risque de baisse de la subvention demandée.

## Les clés de réussite/points de vigilance

Le travail interservices et la co-construction du projet ont été des éléments clés du succès de l'opération « Reconquérir Tison ». Toutefois, si le travail d'équipe a été prépondérant pour la phase d'élaboration, un pilotage a ensuite été nécessaire pour la supervision du projet. Il a été assuré par les services espaces verts et ouvrage d'art. La collectivité n'a pas bénéficié d'une AMO. Poitiers étant une collectivité d'une taille conséquente, elle dispose de services suffisamment structurés pour gérer un financement ITI même si le recours à une assistance technique a pu être occasionnellement envisagé.

Si le décloisonnement du travail entre les différents services a permis l'élaboration d'un ambitieux projet, le temps a ensuite manqué pour véritablement poursuivre ce travail d'équipe tout au long du projet. Des points d'étape réguliers et des visites de chantier ont toutefois été organisés.

Le point de vigilance majeur est relatif à l'équilibre entre la forte fréquentation du parc et la protection de la biodiversité et de la nature. En effet, chaque demande d'installation d'un nouvel aménagement (mobilier ou éclairage par exemple) doit être préalablement évaluée au regard de l'esprit du site. Avant que le chantier ne démarre, un diagnostic faune-flore a été effectué. Son suivi doit désormais être assuré afin d'évaluer les conséquences de la fréquentation de ce site sur la biodiversité. La compréhension du lieu par ses usagers est essentielle afin d'assurer la pérennité du parc.

### Quelles perspectives pour l'îlot du Tison ?

Le parc de l'îlot du Tison a vocation à évoluer, toujours en conservant comme ligne directrice la protection de la nature et de la biodiversité. Divers aménagements ont déjà été proposés. Il a ainsi été convenu de transformer l'ancien moulin présent sur le site de la scierie en turbines hydroélectriques. L'idée serait d'en faire un lieu pédagogique autour des énergies renouvelables. La création d'un lieu de baignade sur le site est également envisagée. Un des enjeux principaux est aussi de continuer à animer ce lieu. Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) organise par exemple des animations autour de la nature en ville pour découvrir la richesse de la biodiversité de l'îlot du Tison. La grande halle offre également un espace couvert qui abrite, pour le moment, de manière informelle des activités de sport et de relaxation.

### Premières conditions de transférabilité

- Un travail interservices (Ville et Communauté urbaine) et une co-construction du projet dès sa conception.
- Une opération multidimensionnelle (mobilité, environnement, espace de vie...) et susceptible de mobiliser une pluralité de cofinancements, une ingénierie suffisante est donc nécessaire à son montage et à son suivi.
- Une attention particulière à apporter à l'équilibre entre fréquentation de l'espace et protection de la biodiversité et de la nature : des activités d'animation de l'espace, d'informations de la population, et de communication sont souhaitables.

### Contacts

- **Dorine FÉROU**, Chargée de mission politiques européennes - Direction Relations Territoriales

Direction Générale Politiques Territoriales

05 49 52 37 88 - [dorine.ferou@grandpoitiers.fr](mailto:dorine.ferou@grandpoitiers.fr)

- **Charlotte SAUVION**, Responsable du pôle paysage - Service espace vert

0549413937 - [charlotte.sauvion@poitiers.fr](mailto:charlotte.sauvion@poitiers.fr)

## **Benchmark : projet « Cité du Mont de la Veine » à Anzin**

## En bref

Région : Hauts-de-France

Territoire : Valenciennes Métropole

Outil de mise en œuvre : ITI

Coût total des dépenses éligibles : 3 134 859 €

Thématiques : Aménagement public, réhabilitation thermique, désenclavement

**Pourquoi avoir choisi ce cas ?** Un projet inspirant et incluant un certain nombre de thématiques en lien avec des actions déjà financées par la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre de son volet urbain (réhabilitation thermique, requalification durable, mobilité urbaine multimodale).

**Résumé des points d'intérêt du cas :** Un projet ayant permis de renforcer les liens entre les bailleurs et l'agglomération, grâce à sa double dimension réhabilitation des logements/aménagement urbain. L'implication des citoyens dans le projet est également une source de plus-value même si le degré d'appropriation des aménagements par les habitants doit encore être mesuré.

## Contexte et objectifs du projet

L'ITI de Valenciennes Métropole se concentre sur les QPV et comprend deux axes :

- La sensibilisation à l'entrepreneuriat et au numérique.
- Le renouvellement urbain qui concerne deux cités minières

Le projet d'aménagement de la « Cité du Mont de la Veine à Anzin », correspond à cette dernière ambition, et s'inscrit dans le projet de renouvellement urbain d'une cité minière en QPV, et dont le patrimoine est classé. Il s'agit d'un projet global de quartier qui recouvre deux thématiques principales : la réhabilitation énergétique du bâti et la revalorisation des espaces publics.

Ce projet s'inscrit dans un contexte plus global de restructuration des cités minières et ouvrières, un des 4 axes de la feuille de route de Valenciennes Métropole en matière de renouvellement urbain. Une étude de cadrage a été réalisée en 2014-2015 (Espacité-Grether) sur l'ensemble des cités minières et ouvrières du territoire de l'agglomération. 10 cités minières prioritaires ont été retenues parmi les 70 du territoire. Les deux cités situées en quartier politique de la ville, dont le projet « Cité du Mont de la Veine à Anzin », ont pu bénéficier de l'ITI.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Améliorer le confort des logements par la réhabilitation thermique des logements.
- Désenclaver la cité et la connecter aux polarités et services à proximité.
- Consolider la qualité urbaine et paysagère de la cité (espaces publics et privés) et mettre en valeur le lien avec le terroir.

## Le projet d'aménagement de la Cité Minière du Mont de la Veine

Le projet se structure autour de trois axes :

- Le premier axe concerne la réhabilitation des logements miniers et la réhabilitation thermique, portées par deux bailleurs sociaux.
- Le deuxième axe concerne les espaces publics, l'objectif étant notamment de désenclaver la cité. Valenciennes métropole assure la maîtrise d'ouvrage.
- Le troisième axe correspond à l'aménagement des espaces de centralité : square centrale, aménagement du pied du terril, jeux pour les enfants, aménagement pour les cyclistes...

L'opération repose sur une gouvernance qui est à l'œuvre dans tous les projets de la Métropole : un comité technique composé de toutes les parties prenantes est mis en place (Valenciennes métropole, le directeur des services techniques, les différents financeurs, le syndicat d'assainissement...). Les principales décisions sont ensuite prises en comité de pilotage, composé des membres du comité technique et des élus. De plus, l'ITI étant le volet européen du contrat de ville, chaque comité de pilotage du contrat de ville a été l'occasion de rappeler l'état d'avancement de l'opération.

La mobilisation des cofinancements n'a pas posé de difficulté particulière : Valenciennes Métropole, la Région Hauts-de-France via le SRADDET, la Ville d'Anzin et l'Etat via la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) Bassin Minier se sont mobilisés.

Selon la référente ITI de Valenciennes Métropole, les financements européens ont permis « d'aller plus vite et d'aller plus loin », de renforcer l'approche intégrée et de poursuivre le dialogue avec les villes et les bailleurs sociaux. De plus, l'ITI permet de parler de l'Europe au plus près des politiques de cohésion sociale, et de sensibiliser les élus. Si l'ITI a bien fonctionné pour Valenciennes Métropole, c'est aussi car il correspondait à la stratégie de l'agglomération en matière de renouvellement urbain et de restructuration des cités minières et ouvrières.



© Valenciennes Métropole et Agence Hamelin

## Les premiers résultats

Ce projet de renouvellement urbain a permis :

- La réhabilitation des logements afin de les rendre plus efficaces thermiquement.
- Le renouvellement des espaces publics au sein de la cité minière, permettant d'améliorer le cadre de vie paysager des habitants. Les plans de circulation et de stationnement ont été revus, ce travail a été effectué avec les riverains qui ont également été mobilisés pour le choix du mobilier urbain.

Un projet de verger non prévu initialement dans le projet a émergé suite aux discussions avec les habitants. Les habitants ont contribué aux plantations, réalisées l'hiver dernier. Il existe un savoir-faire local agricole important, les cités minières ayant toujours abritées des jardins privés.

Concernant la réhabilitation thermique, l'ITI a permis au bailleur social de tester et de poursuivre son action autour du label BBC (Bâtiment Basse Consommation).

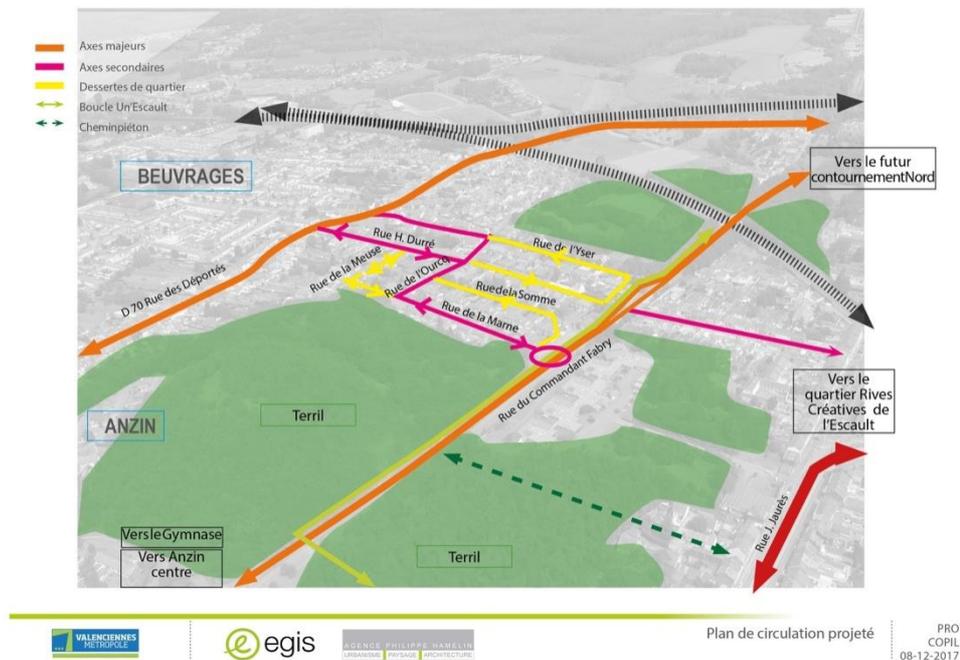
Si l'innovation est peut-être moins perceptible sur l'axe espace public, l'ITI a toutefois permis de renforcer la concertation entre les bailleurs et l'agglomération.

L'opération n'étant pas encore terminée et les travaux toujours en cours, la Métropole n'a pas encore de retour sur l'appropriation des logements et des espaces publics par les habitants.

## Difficultés rencontrées et les solutions identifiées

Le dossier de l'opération n'a pas encore été conventionné. En effet, Les opérations de réhabilitation thermique des logements et d'aménagement de l'espace public étant liées, une des conditions de financement du projet étaient que les bailleurs sociaux sollicitent également du FEDER pour la partie efficacité énergétique des logements. Or un des bailleurs a renoncé à recourir au FEDER, ce qui risque de diminuer la part de subvention finalement reçue par la Métropole.

De plus, la liaison piétonne initialement prévue entre la cité minière et la station de tramway, afin de désenclaver le quartier n'a finalement pas été réalisée. En effet, suite à des études géotechniques pour étudier la faisabilité de l'aménagement PMR, la collectivité s'est retrouvée confrontée à un problème réglementaire empêchant la réalisation de cette liaison.



© Valenciennes Métropole et Agence Hamelin

## Les clés de réussite/points de vigilance

L'accompagnement par l'autorité de gestion a été cité comme une des clés de réussite de ce projet. Les interlocuteurs sont à la fois présents et réactifs. Le dialogue entre les bailleurs et l'agglomération est également souligné.

Deux ETP de deux services différents sont impliqués dans le montage de dossier FEDER : le service financements extérieurs et le service aménagement. La Métropole s'efforce que le dossier soit le plus complet possible avant l'instruction par la région. Si deux ETP sont nécessaires au vu du temps de préparation requis pour les dossiers FEDER, la collectivité n'a pas mobilisé d'AMO.

## Quelles perspectives ?

La Cité Minière du Mont de la Veine est également dans le périmètre du renouvellement urbain, qui consiste à intervenir sur des îlots d'habitat privé dégradés et à poursuivre le désenclavement. L'objectif est ainsi de poursuivre la dynamique et d'articuler les différents projets qui concernent ce périmètre.

A plus long terme, une des perspectives serait également de travailler autour de la préservation des terrils. Éléments forts du patrimoine, les terrils sont également des îlots de biodiversité à protéger.

Enfin, l'objectif est de mener une démarche évaluative afin de réaliser un suivi de l'opération sur plusieurs années (cinq ans environ). Cette évaluation permettrait de mesurer à la fois le degré d'appropriation des

aménagements par les habitants (comment seront respectés les espaces publics, est-ce que le verger sera utilisé par les habitants... ?), l'état de logements et la comparaison des coûts énergétiques, avant après sur la rénovation), l'évolution de la dynamique de peuplement de la cité (de nombreuses personnes âgées résident aujourd'hui dans la cité, une forte rotation est donc à prévoir dans les prochaines années).

### Premières conditions de transférabilité

- Un tel projet étant structuré autour de plusieurs axes (logement, aménagement, mobilité) et mobilisant une pluralité d'acteurs, une attention particulière doit être portée à la gouvernance du projet et à la concertation entre toutes les parties prenantes.
- Un tel projet affectant l'espace de vie extérieur (aménagements urbains) mais aussi intérieur des habitants (réhabilitation thermique), l'implication des citoyens et le recours à leur expertise d'usage sont à prendre en compte.

### Contacts

Isabelle GOBERT, référent ITI, Responsable du suivi des financements extérieurs, Valenciennes Métropole

[igobert@valenciennes-metropole.fr](mailto:igobert@valenciennes-metropole.fr)

Marion GAZET, Chef de projet, Service Renouvellement urbain, Valenciennes Métropole

[mgazet@valenciennes-metropole.fr](mailto:mgazet@valenciennes-metropole.fr)

## Benchmark méthodologique

## 1. La mise en place d'un réseau régional des OI

Pour garantir une mise en œuvre effective des stratégies urbaines intégrées, les autorités de gestion comme les autorités urbaines peuvent prévoir un dispositif d'accompagnement des porteurs de projet qui peut prendre différentes formes et intervenir à différentes étapes :

- Appui dans le montage des demandes de subvention ;
- Appui dans la mise en œuvre et le suivi des projets ;
- Mise en réseau des porteurs de projet à l'échelle régionale et actions collectives vers les autorités urbaines et les porteurs (formations, ateliers thématiques ...).

Ce benchmark propose deux exemples concrets de réseaux régionaux visant à garantir une mise en œuvre effective des stratégies urbaines intégrées, en Occitanie et en Ile-de-France.

### **En Occitanie : un réseau régional des ATI territoriales et urbaines du PO Languedoc Roussillon et des interlocuteurs privilégiés au sein de l'AG**

- **Description du réseau** : La Région Occitanie (PO Languedoc-Roussillon) a mis en place un réseau régional avec deux ETP dédiés à l'animation des ATI (approches territoriales intégrées). Ils ont pour missions d'accompagner les ATI (urbaines et territoriales), notamment via l'organisation de rencontres et d'ateliers. Les 26 ATI de la Région se réunissent chaque année afin d'échanger leurs expériences, de faire remonter les problèmes rencontrés et de partager les solutions apportées. L'AG a également mis en place une plateforme dédiée aux ATI qui permet un partage de documents clés (guides, régimes d'aides d'état, outils...). Enfin, les deux animateurs assurent un accompagnement resserré auprès des ATI : des échanges bilatéraux sont régulièrement organisés pour faire face aux points de blocages éventuels, répondre aux questions des territoires et des porteurs, échanger des informations...
- **Moyens humains** : Au sein de l'AG, le service est composé de trois instructeurs et de deux gestionnaires. Deux animateurs (deux ETP) accompagnent ensuite les différents ATI, il s'agissait d'une volonté dès le début de la programmation d'accompagner les territoires assez finement, notamment car il s'agissait d'un nouveau dispositif dans lequel les territoires se sont vus déléguer une partie des responsabilités.
- **Modalités de fonctionnement** : Chaque territoire retenu par l'AG a dû nommer un référent technique, faisant le lien entre le porteur de projet et l'autorité de gestion. Le choix du référent est laissé à l'appréciation de chaque territoire, il peut ainsi être rattaché aux services Europe, financements ou encore au service politique de la ville en fonction des besoins. Ce référent est financé par une assistance technique.
- **Les difficultés éventuelles rencontrées et les solutions apportées** : l'autorité de gestion a été confrontée à un grand nombre de projets déposés. Pour faire face à cela, une étude de pré éligibilité est désormais réalisée, avant le dépôt du dossier finalisé. Cela permet à l'autorité de gestion de formuler un premier avis à partir des dépenses prévisionnelles et du descriptif du projet. Les deux animateurs centralisent les informations et documents pour chaque dossier, le service instructeur et les différentes directions opérationnelles de la Région sont ensuite mobilisés pour formuler leur avis. Si cette étude est jugée nécessaire, elle est toutefois chronophage et

oblige l'AG à venir traiter les dossiers très en amont, en se fondant parfois sur des informations très parcellaires.

- **Plus-value de cette approche** : l'accompagnement assuré par les deux animateurs de l'AG et le fait d'avoir un interlocuteur dédié et disponible ont permis une montée en compétences de certains territoires en matière de montage et gestion de fonds européens. Les deux animateurs sont également reconnus comme « référent fonds européens », au-delà de l'ATI. Cela leur permet de réorienter les territoires vers les dispositifs et financements appropriés le cas échéant.
- **Contact** : Nicolas JORGENSEN, Chargé de mission, Service Pilotage Autorité de Gestion et Coordination Interfonds, Direction Europe - [nicolas.jorgensen@laregion.fr](mailto:nicolas.jorgensen@laregion.fr) ; 04 67 22 78 52

### **En Ile-de-France : l'accompagnement individuel et collectif de l'autorité de gestion et le réseau informel des ITI**

#### **- L'accompagnement des ITI par l'autorité de gestion Ile-de-France :**

L'accompagnement des OI est assuré par trois référents de l'AG représentant l'équivalent de 2,2 ETP. La Région Ile-de-France a accordé des crédits d'assistance technique aux OI, afin que le dispositif ITI soit efficace dès le début de la programmation. Cela a permis d'assurer la fidélisation des interlocuteurs, il n'y a d'ailleurs pas eu de territoires défaillants. Cette assistance technique a permis aux territoires de prendre conscience de leur capacité à mobiliser des financements européens, moyennant un investissement de départ.

L'AG propose à la fois un accompagnement individuel et un accompagnement collectif. Des points téléphoniques réguliers (tous les quinze jours environ) sont organisés. Les questions des OI sont transmises à l'avance au référent qui rédige ensuite une fiche récapitulative des points abordés au cours de l'échange. Des ateliers thématiques ou techniques (le CSF, les indicateurs, le volet urbain et les programmes d'action communautaires, les marchés publics et aides d'Etat) sont également proposés. Au cœur de la programmation, entre 2016 et 2017, ces réunions collectives, mobilisant l'ensemble des ITI, ont été organisées sur une base quasi mensuelle. Ces réunions sont à la fois thématiques et techniques (règles d'éligibilité, aides d'état...). Les ressources internes à la Région ont pu être mobilisées sur des questions précises comme celle des marchés publics par exemple. Au-delà de l'accompagnement, ces réunions étaient aussi de véritables points d'étape, permettant d'évaluer l'état de la programmation et de maintenir une dynamique entre les ITI.

L'AG a également mis en place des guides du candidat, un guide du porteur de projet et a développé l'outil CONCRETIZ permettant de savoir quelles pièces justificatives doivent être réunies par le porteur de projet en amont, pendant et à la fin de son projet. L'AG a aussi développé une plateforme documentaire commune où chaque territoire peut avoir accès aux documents de ses voisins, s'inspirer de leurs dossiers respectifs, et contacter les porteurs de projet des autres territoires le cas échéant.

- **Le réseau informel des ITI** : en parallèle, un réseau informel des ITI s'est constitué. Il permet notamment de centraliser les besoins, les questions éventuelles à l'AG et de s'assurer de la bonne compréhension d'une règle par exemple. S'il n'y a pas de budget alloué à ce réseau, l'AG s'est toutefois efforcée de favoriser son activité en mettant à sa disposition des salles de réunion par

exemple. Si ce réseau s'est construit de façon spontanée, sans intervention de l'AG, cette dernière a privilégié dès le début de la programmation une entente et coopération entre les territoires, s'efforçant de ne pas comparer les territoires déjà bien structurés en matière de fonds européens et ceux qui émergeaient.

- **Contact** : Charles AFFATICATI, Direction des Affaires Européennes, Référent volet urbain et Plan Seine - [charles.AFFATICATI@iledefrance.fr](mailto:charles.AFFATICATI@iledefrance.fr) ; +(33)1 53 85 78 21

## 2. Formations et outils

Au-delà des formations et ateliers organisés sur des thématiques variées (le CSF, les indicateurs, le volet urbain et les programmes d'action communautaires, les marchés publics et aides d'Etat...), certaines autorités de gestion ont développé des outils destinés aux organismes intermédiaires et porteurs de projets potentiels.

La Région Ile-de-France a par exemple développé un outil numérique « CONCRETIZ » qui accompagne les porteurs de projets bénéficiaires de fonds européens dans leur demande d'acompte ou de solde. Cet outil donne, pour chaque axe du programme opérationnel, en fonction de la nature du porteur de projet, la liste des pièces qui doivent être réunies avant, pendant et après le projet.

### CONCRETIZ : L'application web pour les bénéficiaires de l'ITI

- **Modalités de mise en œuvre** : CONCRETIZ est un outil qui s'adapte à la situation de chaque porteur en fonction de l'axe et l'objectif spécifique dans lesquels s'inscrit son projet, de sa situation au regard de la commande publique (code des marchés publics et ordonnance de 2005) et de la nature de ses dépenses (coût de personnel, prestations extérieures...), de ses ressources (autofinancement, financements publics...) et des actions menées.
- **Moyens humains/financiers** : CONCRETIZ a été conçu en partenariat avec un prestataire, le marché étant désormais terminé, la Région assure les mises à jour éventuelles des documents.
- **Les difficultés éventuelles rencontrées et les solutions apportées** : La construction de cet outil a nécessité un investissement important en temps, et l'implication de toute l'équipe, sous le pilotage des services instruction/gestion et pilotage/évaluation. De plus, le choix d'un prestataire pouvant assurer une mise à jour de l'outil est particulièrement utile, notamment en début de programmation où les règles sont susceptibles d'évoluer en fonction des premiers audits.
- **Plus-value de cette approche** : Cet outil encourage le porteur à bien anticiper les pièces qui lui seront demandées et à sécuriser chaque dossier. La Région reçoit des retours très positifs de la part des porteurs, et renvoie systématiquement à cet outil lors de la première prise de contact

avec les bénéficiaires potentiels. CONCRETIZ aide aussi les porteurs à prendre conscience du niveau d'exigence de l'ITI.

- **Pour en savoir plus/ressources** : <http://www.concretiz.europeidf.fr/>
- **Contact** : Charles AFFATICATI, Direction des Affaires Européennes, Référent volet urbain et Plan Seine - [charles.AFFATICATI@iledefrance.fr](mailto:charles.AFFATICATI@iledefrance.fr) ; +(33)1 53 85 78 21

L'autorité de gestion des Hauts-de-France (PO Picardie) offre également un accompagnement individuel et collectif aux OI et est parvenue à instaurer un dialogue efficace avec les différents territoires ITI, via la mise en place de « référents », servant de relais d'informations entre l'Autorité de gestion et l'organisme intermédiaire.

### **L'accompagnement des ITI (PO Picardie)**

Cet accompagnement est effectué par un binôme composé de la Direction de l'aménagement du territoire et logement (DATL), en charge des politiques de soutien aux territoires, et de la Direction Europe. Ce travail en binôme favorise un accompagnement global, les deux directions étant en mesure d'apporter des réponses complémentaires aux OI et à leurs référents ITI. La Direction Europe assure un premier niveau d'information et d'appui auprès des différents services et directions opérationnelles. Au-delà des gestionnaires et instructeurs mobilisés, deux ETP sont dédiés au suivi et à l'animation de l'ITI.

Des enveloppes d'assistance technique ont été ouvertes sur tous les territoires ITI. Cette enveloppe de 100 000 euros permet de financer le poste des référents ITI. Chaque référent est une « clé d'entrée » pour le territoire, un relais d'information qui assure également certaines des tâches déléguées à l'OI telle que l'organisation des comités de présélection.

Diverses formations ont été proposées aux OI : formations aides d'Etat et règles de la commande publique, formation à l'utilisation de e-Synergie, aide au dépôt d'une demande de paiement complète... Les référents ITI participent à ces formations et sont ensuite chargés de répercuter l'information aux porteurs de projet.

Un comité ad hoc par ITI est organisé une fois par an. Au-delà du bilan (état d'avancement de la programmation) et des réponses apportées aux OI (éligibilité, demandes de paiement...), ces comités ad-hoc sont aussi l'occasion pour l'AG de se déplacer sur les territoires et de découvrir certains projets via l'organisation de visites de terrain. Certains territoires font également le choix d'inviter l'ensemble des porteurs de projets ITI à ces comités ad-hoc.

#### **- Plus-value de cette approche :**

Les enveloppes d'assistance technique dédiées à chaque territoire ont permis à ces derniers de construire un système de gouvernance autour de l'ITI et de désigner une personne référente chargée de faire le lien entre l'OI et l'AG. Les référents ITI sont en effet un véritable levier pour les territoires, ils agissent comme relais d'informations entre l'AG, les différents services de l'OI et les porteurs de projet. Ils veillent également à la bonne qualité des dossiers ITI déposés.

Il y a eu une réelle montée en compétence au niveau ingénierie et du montage de dossiers FEDER. Les différents territoires ont été formés à la logique des fonds européens (formations aides d'Etat, commande publique, e-Synergie, points d'actualités...). Ils ont également été responsabilisés, les OI étant chargés de certaines tâches comme la présélection des dossiers. Les OI sont également invités à participer aux

activités du Réseau Europe Urbain, qui rassemble les acteurs français investis dans la mise en œuvre de la dimension urbaine de la politique européenne de cohésion.

- **Les difficultés éventuelles rencontrées:**

L'absence de référent ITI et /ou un important turn-over dans certains territoires ont pu complexifier la gestion de l'ITI. Ces référents ITI agissent comme de véritables relais d'information, la perte d'un point de contact, même temporaire, a pu avoir des incidences sur la remontée des projets, sur les demandes de paiement...

- **Point de vigilance :**

Il est essentiel de porter une attention particulière à la qualité du dialogue entre l'AG et les OI et à la transmission régulière d'informations (points d'actualité éventuels, information sur les travaux de la prochaine programmation).

- **Contacts :**

**Céline DUBUT** : Direction Europe, Service pilotage programmes régionaux Picardie, Secteur coordination et appui aux services instructeurs FESI, Chargée de mission - DUBUT  
Céline [Celine.DUBUT@hautsdefrance.fr](mailto:Celine.DUBUT@hautsdefrance.fr)

**Stéphanie LESUR** : Direction Aménagement du territoire, Chargée de mission cohésion sociale et urbaine (Fonds Européens FEDER - ITI) - [Stephanie.LESUR@hautsdefrance.fr](mailto:Stephanie.LESUR@hautsdefrance.fr)

### **Les outils utilisés par l'autorité de gestion des Hauts-de-France**

- **La plateforme Cèdre**

L'autorité de gestion utilise la plateforme « Cèdre » : un outil commun pour le suivi de la programmation et le dépôt des documents. Il s'agit d'un espace de travail collaboratif permettant à la fois de partager et de télécharger des documents. Il permet à différents services de travailler et de modifier directement un document, sans risque de lecture seule ou de perte de données. Le choix de la Région Picardie a été de mettre en place cet outil à l'échelle de la collectivité, il n'est pas spécifiquement dédié aux fonds européens. Chaque direction s'approprie ensuite cet outil et peut l'adapter en fonction de ses besoins. Par exemple, pour le PO Picardie, une cellule spécifique chargée de l'analyse des marchés publics a été mise en place. Chaque direction saisit ensuite par email cette cellule commande publique avant de télécharger ses pièces sur l'espace Cèdre. De même, pour les certifications, la Direction Europe va pouvoir déposer l'état récapitulatif des dépenses et le rapport de « contrôle de service fait » sur la plateforme afin que l'Autorité de certification puisse les télécharger directement. Cet espace permet également de transmettre aux services concernés les documents nécessaires (ordre du jour, fiches actions...) préalables à la tenue d'un Comité unique de programmation.

- **Le portail « L'Europe s'engage en France »**

L'AG utilise également le portail « L'Europe s'engage en France » comme espace d'échanges avec les porteurs de projets éventuels (publication des règlements, des appels à projets...). L'espace « ressources » du site héberge notamment le kit bénéficiaire et les guides communication destinés aux porteurs de projets.

- **Contacts :**

**Céline DUBUT** : Direction Europe, Service pilotage programmes régionaux Picardie, Secteur coordination et appui aux services instructeurs FESI, Chargée de mission - [Celine.DUBUT@hautsdefrance.fr](mailto:Celine.DUBUT@hautsdefrance.fr)

**Stéphanie LESUR** : Direction Aménagement du territoire, Chargée de mission cohésion sociale et urbaine (Fonds Européens FEDER - ITI) - [Stephanie.LESUR@hautsdefrance.fr](mailto:Stephanie.LESUR@hautsdefrance.fr)

**Margot MOLENDAPRUVOST**, Direction Europe, Service pilotage programmes régionaux Nord-Pas de Calais, Secteur coordination et appui aux services instructeurs FESI, Chargée de mission - [Margot.MOLENDAPRUVOST@hautsdefrance.fr](mailto:Margot.MOLENDAPRUVOST@hautsdefrance.fr)

Les organismes intermédiaires peuvent aussi développer leurs propres outils d'accompagnement. La communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart a par exemple mis en place une plateforme partagée pour la gestion et l'animation de son ITI. Cet outil de travail collaboratif accueille les documents d'accompagnement des porteurs de projet (compte-rendu de réunion, outils pédagogiques, guide, etc.) et est utilisé pour partager les informations sur le suivi des projets. Il facilite ainsi le travail de compilation des données pour assurer le « reporting ». Cette plateforme constitue l'une des actions du projet de développement de la démocratie numérique de la communauté d'agglomération.

**Enseignements à retenir et pistes de réflexion :**

- Mettre en place un trio Porteur de projet/OI/AG tout au long du dossier : de la mobilisation des porteurs jusqu'à la mise en paiement des dossiers ;
- Mettre en place un programme de formation et une boîte à outils par l'AG pour les OI (réglementation, modèles...) ;
- Prévoir un réseau régional des OI pour stimuler les échanges, découvrir des bonnes pratiques...

### 3. Animation territoriale et capitalisation/communication

#### 3.1. Animer et piloter sa stratégie

a) *Le lien entre ITI et QPV : l'exemple de Marseille*

##### **Pilotage d'une stratégie d'ITI articulée avec la politique de la ville à Marseille-Provence**

- **Le contexte de l'ITI** : L'ITI a été initialement développé à l'échelle de l'ancien périmètre de Marseille Provence mais doit néanmoins aujourd'hui permettre d'appuyer les politiques métropolitaines à une échelle plus grande. Il doit également être envisagé comme un tremplin en faveur de la vocation européenne des territoires métropolitains. L'ITI de Marseille porte sur des actions sélectionnées par appel à projet (au niveau régional). Il est doté de 11,4 millions d'euros sur 6 ans. 23 millions d'euros d'opérations sont rendues possibles par cette enveloppe.
- **Moyens humains** : Le service Europe est doté de 6 à 7 agents. L'ITI est présent de manière discontinue dans l'activité de ce service. Le service politique de la ville est associé à l'ITI au niveau du montage et dans l'instruction des dossiers.

- **L'articulation ITI/QPV** : Un exemple de démarche commune avec le service politique de la ville a consisté en l'organisation d'une journée Europe/QPV dont la vocation était de présenter l'ITI à l'ensemble du territoire de la métropole, d'identifier les pistes possibles de projets et des financements européens au-delà de l'ITI. Cette initiative a permis de sensibiliser les acteurs de la politique de la ville et de les mobiliser sur les appels à projets de la Région, notamment sur les autres QPV situés hors ITI.
- **Contact** : Vincent Wallaert, chef de service Europe - [vincent.wallaert@ampmetropole.fr](mailto:vincent.wallaert@ampmetropole.fr)

*b) Animer sa stratégie urbaine intégrée en coopération avec les acteurs relais du territoire : l'exemple de l'Eurométropole de Strasbourg*

**Mobilisation de relais territoriaux pour la mise en œuvre de la SUI à Strasbourg**

- L'Eurométropole de Strasbourg a choisi de faire du développement économique et de l'emploi une priorité politique. Elle a ainsi élaboré une stratégie économique fondée sur le partenariat : la Stratégie Eco 2030, « un territoire à faire grandir ». Pour la période de programmation 2014-2020, l'Eurométropole a mis en place un Investissement Territorial Intégré (ITI) mobilisant deux fonds européens dont elle a la gestion (FEDER et FSE). Ces fonds européens FEDER/FSE sont prioritairement dédiés à des projets menés sur les quartiers prioritaires politiques de la Ville.
- **Gouvernance** : En matière d'emploi et de compétences, pour plus de cohérence et pour faciliter l'accompagnement des porteurs de projet, quel que soit l'outil financier mobilisé, l'Eurométropole de Strasbourg a mis en place une gouvernance réunissant l'ensemble des acteurs impliqués dans les secteurs de l'emploi. Ainsi, collectivités locales, Maison de l'emploi, Pôle emploi, missions locales... sont répartis en quatre groupes de travail chargés de travailler sur les priorités « emplois et compétences » du territoire et de la Stratégie éco 2030 : Accompagner le développement de l'emploi au sein des filières d'avenir ; Développer l'accès à l'emploi et à l'apprentissage à l'échelle de l'Eurodistrict ; Développer l'emploi pour les habitants des Quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment dans le cadre du contrat de ville ; Développer les solutions d'activité pour les publics les plus en difficulté. Par ailleurs, la cellule FEDE-FSE a identifié dès la période 2007-2013 des relais d'animation dans les différentes thématiques, qui font remonter les projets à l'autorité urbaine et informe les acteurs de la disponibilité de financements FEDER et FSE.
- **Plus-value de l'approche** : L'atout de l'Eurométropole de Strasbourg est ainsi d'articuler sa stratégie économique globale et sa stratégie urbaine intégrée en utilisant les différentes sources de financement possibles au service du développement de son territoire et en mobilisant des relais, en particulier dans les QPV.
- **Contacts** : Marion PEREZ-LAUGEL, Cellule Fonds européens : [Marion.PEREZ-LAUGEL@strasbourg.eu](mailto:Marion.PEREZ-LAUGEL@strasbourg.eu)

*c) Structurer l'écosystème des acteurs grâce à la mise en œuvre des ITI : l'exemple de Grenoble-Alpes-Métropole*

Les stratégies urbaines intégrées peuvent également être une opportunité pour structurer des réseaux thématiques à l'échelle d'un territoire.

Ce benchmark propose l'exemple de Grenoble-Alpes Métropole et de son réseau d'acteurs du numérique développé dans le cadre de l'ITI.

En effet, l'élaboration des stratégies ITI, avec un fléchage du FEDER sur le numérique, a permis d'associer une diversité d'acteurs et de renforcer la dynamique territoriale sur ce sujet, jusqu'à structurer un écosystème sur le numérique à l'échelle de la métropole.

### **Grenoble-Alpes Métropole : La structuration d'un écosystème d'acteurs grâce à l'ITI**

- **Contexte et objectifs de l'opération** : En 2015, Grenoble-Alpes Métropole a saisi l'opportunité des fonds européens ITI, fléchés sur les quartiers politique de la ville, pour lancer un programme d'actions sur les usages numériques en faveur des quartiers Politique de la Ville. Ce programme est coordonné par Grenoble-Alpes Métropole et mis en œuvre par les communes du territoire, les acteurs de terrain et ceux du numérique. L'objectif principal de ce programme est de structurer, coordonner et valoriser les différentes initiatives présentes sur le territoire répondant à l'objectif spécifique « accroître les nouveaux services et usages numériques prioritairement dans les domaines de la santé et de l'éducation » (OS 5) du Programme opérationnel FEDER Rhône-Alpes 2014-2020, en lien avec la priorité transversale « accès et usages du numérique » du Contrat de Ville 2015-2020.
- **Description du programme d'actions** : Il a débuté par une phase de diagnostic des attentes des professionnels et des habitants (diagnostic participatif) qui a permis de définir les grands axes du programme d'actions : l'accès aux savoirs de base, aux outils et à l'accompagnement ; l'accès aux droits ; la participation citoyenne ; l'insertion et l'emploi.
- **Modalités de mise en œuvre** : une chargée de mission « Projets et territoires Santé - Usages du numérique – ITI » pilote le programme d'action (environ 0,4 ETP). Le programme est gouverné par un comité de pilotage (intégré au comité de pilotage politique de la Ville), un comité d'animation (composé des représentants des différentes communes du territoire et du pôle ressources) et un pôle ressources qui réunit 13 acteurs du numérique du territoire (SCOP, MJC, une bibliothèque municipale, Emmaüs Connect...) qui apportent leurs compétences numériques aux différents porteurs de projets du territoire.
- **Les difficultés éventuelles rencontrées** : Le travail de coordination entre les différents partenaires impliqués (Métropole, Ville, associations) a été relativement lourd et a nécessité plus de temps que prévu. De plus, cette thématique du numérique ayant pris de l'ampleur après les élections municipales de 2014, peu de communes avaient un élu en charge du numérique, ce qui a pu ralentir la dynamique.
- **Les clés de réussite** : Grenoble Métropole a pu s'appuyer sur des acteurs du numérique nombreux et mobilisés et a bénéficié d'une maîtrise d'ouvrage réalisée par l'organisation « *Le Fil des idées* ». De plus, Grenoble-Alpes Métropole, avait déjà une forte expérience de travail partenarial, grâce à son rôle de pilote du contrat de ville.
- **La plus-value de l'approche ITI** : S'il y avait une forte volonté de travailler sur le numérique à l'échelle de la Métropole, l'ITI a permis de véritablement lancer la dynamique et d'initier une démarche intégrée entre différents partenaires autour de cette thématique, jusque-là abordée de manière éparse et individuelle par les acteurs du territoire. Sans l'ITI, la Métropole n'aurait pas

lancé un programme d'action d'une telle ampleur. De plus, l'ITI a aussi été l'opportunité d'intégrer le sujet du numérique au contrat de ville 2015-2020.

- **Pour en savoir plus/ressources** : <https://ressourcesnumeriques.metropolegrenoble.fr>
- **Contact** : Claire Namy, chargée de mission Projets et territoires, projets européens, santé et usages du numérique, Direction Cohésion sociale et Politique de la ville, à Grenoble Alpes Métropole  
[claire.namy@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:claire.namy@grenoblealpesmetropole.fr) ; 04 56 58 51 73

### 3.2. Valorisation et capitalisation des projets

La communication et la publicité sont une exigence communautaire dès qu'une opération est subventionnée par un fonds européen, mais aussi un enjeu démocratique pour donner à voir les réalisations financées grâce à l'Union européenne dans les territoires.

Les autorités urbaines peuvent elles aussi capitaliser et valoriser les projets de leur stratégie intégrée afin de les diffuser auprès d'autres acteurs de leur territoire notamment. Ceci contribue aussi au décloisonnement et à l'enrichissement de toutes les démarches territoriales menées à l'échelle de la ville/agglomération/métropole.

Au-delà des obligations de publicité imposées par l'autorité de gestion et par la Commission européenne (publicité des postes cofinancés par les fonds européens, utilisation des logos européens...), l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre développe ses actions de communication à la fois en direction des porteurs de projets potentiels qui souhaiteraient rentrer dans le dispositif et du grand public.

#### **Les actions de communication lancées par l'ITI Seine-Amont (EPT Grand-Orly Seine Bièvre)**

- **Une pluralité d'actions de communication** :  
Chaque année, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre organise une exposition à l'occasion du Joli mois de l'Europe afin d'aborder le mécanisme des fonds européens et de présenter les différents projets cofinancés via ces dispositifs afin de sensibiliser le grand public. A l'occasion du Joli mois de l'Europe 2019, 9 roll-ups ont été exposés sur le territoire de l'ITI Seine-Amont (Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine, Choisy-le-Roi et Valenton), ainsi qu'à Orly, au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Dans ce dernier lieu, l'exposition avait pour vocation de sensibiliser, en interne, les agents et partenaires de l'EPT.  
  
L'EPT organise également chaque année un cocktail où l'ensemble des porteurs de projets sur les territoires sont invités. Ces derniers peuvent ainsi échanger dans un cadre convivial et partager leurs expériences et difficultés.  
  
L'EPT est également régulièrement contacté par des médias locaux pour faire des reportages pour réaliser des reportages sur les fonds européens. Dans le cadre d'un partenariat entre la Région Île-de-France et la chaîne des Yvelines TV78, des reportages sur les projets « Ma Fabrique Mobile » et « Ville ensemble », réalisés sur le territoire de l'ITI Seine-Amont, ont été diffusés sur la chaîne.

L'EPT va également réaliser une vidéo de bilan global de la programmation 2014-2020 sur le territoire qui sera disponible sur le site internet du territoire, mais aussi sur les réseaux sociaux (Page Facebook, compte Instagram et Twitter).

- **Moyens humains/financiers** : La cellule ITI est composée de quatre personnes, le chef de projet Europe et de trois chargés de mission dont une apprentie. La cellule ITI est rattachée à la direction générale de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Si le temps dédié à la communication dépend des périodes, chaque chargé de mission dédie environ 10% de son temps aux actions de communication. La cellule ITI est secondée par le service communication de l'EPT. Les actions de communication sont cofinancées par les fonds européens, dans le cadre de l'assistance technique. A titre d'exemple, pour la période 2018-2020, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a bénéficié de 170 000 euros de fonds européens dont 18 000 euros ont été consacrés à la communication.
- Pour en savoir plus/ressources : le [site internet](#) de l'EPT, le [reportage](#) sur deux projets de l'ITI Seine-Amont
- **Contact** : Philipp Bors, Chef de projet Europe, Mission Appels à projets, Recherche de financements et Affaires européennes, Direction générale - [philipp.bors@grandorlyseinebievre.fr](mailto:philipp.bors@grandorlyseinebievre.fr) 06 31 30 02 94

## Fiches recommandations

Voir le document ci-après.



RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)

Evaluation d'impact portant sur le volet urbain  
des Programmes Opérationnels FEDER-FSE  
2014-2020 Franche-Comté Massif du Jura et  
Bourgogne

## Rapport final – Recommandations

### Signification des acronymes :

AG : autorité de gestion  
BFC : Bourgogne Franche-Comté  
DERI : Direction Europe et Rayonnement International de la Région BFC (services de l'AG)  
DO : direction opérationnelle de la Région BFC  
OI : organisme intermédiaire  
PO : programme opérationnel  
PP : porteur de projet  
SUI : stratégie urbaine intégrée

### Classification des recommandations selon leur degré de priorité :

\* priorité faible, \*\* priorité moyenne, \*\*\* priorité élevée

\* actions qui font preuve d'un impact élevé et qui peuvent être mises en œuvre de manière relativement simple et rapide avec des moyens limités

### Signification des symboles :

-  Organisation, ressources humaines
-  Outils, procédures
-  Arbitrages politiques
-  Outils en ligne

*Cette étude est cofinancée par l'Union européenne – Fonds européen de développement régional (FEDER)*

## Fiche recommandation n°1

### Intitulé de la recommandation n°1

### Sécuriser et simplifier le montage des projets urbains

### Justification de la recommandation n°1

- Des projets urbains complexes dont le montage ou la mise en œuvre a ralenti la programmation et la consommation de FEDER, et donc l'impact attendu
- Des projets présélectionnés par les OI ne répondant parfois pas à la totalité des exigences réglementaires
- Des audits relevant des difficultés sur l'application des règles de la commande publique ayant conduit à une attitude plus prudente de l'AG, écartant la programmation de certains projets (concessions d'aménagement)
- Des bénéficiaires ressentant une charge administrative importante, des contraintes réglementaires du FEDER fortes

### Résultat attendu de la mise en œuvre de la recommandation n°1

- Un **renforcement** de la programmation et de la certification, et donc de l'impact de l'approche urbaine du PO
- Une **sécurisation** des projets urbains au niveau juridique comme financier, la capacité de **mener à bien** les projets pertinents pour le territoire malgré leur complexité à différents niveaux
- Une réduction de la **charge** administrative pour l'AG, les OI et les bénéficiaires : **gain de temps et simplification**
- Une meilleure **image** du financement UE

Préconisations	Actions à mettre en œuvre	Priorité	Intérêt	Programmes			Calendrier		
		* ** ***		Bourgogne Franche-Comté	Benchmark	Conditions de mise en œuvre	Amorcé par	14-20	21-27
Capitalisation au sein de l'AG sur les questions réglementaires	<b>Formalisation d'une FAQ interne à l'AG et/ou guide des pratiques sur les projets urbains</b> <i>Capitalisation sur les montages juridiques complexes (ex. projets économiques de type tiers-lieux, commande publique, aides d'Etat, OCS le cas échéant), sur les résultats des audits d'opérations, les informations recueillies au niveau national etc.</i>	***  *	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gain de temps AG, cohérence des pratiques, baisse du risque d'erreur, amélioration de la qualité de l'information aux PP</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de travail pilotage</li> <li>Temps de mise à jour régulier de la FAQ</li> <li>Nécessité de définir une date de mise en œuvre des points de la FAQ (éviter la rétroactivité)</li> </ul> <i>La démarche peut être généralisée.</i> <i>Format : FAQ pour l'ensemble des axes avec une entrée axe urbain, ou FAQ uniquement axe urbain -&gt; cf. document existant à la DERI</i>			
	<b>Renforcement de la formation des agents de l'AG</b> <i>Sur les projets urbains</i>	*** 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les capacités de l'AG, en particulier former aux contraintes et au contexte des projets urbains</li> <li>Identifier des bonnes pratiques</li> <li>In fine gagner en temps et qualité</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Insertion dans le plan de formation</li> <li>Temps de participation des agents aux formations, événements de capitalisation, échanges de pratiques (par exemple, Réseau Europe Urbain)</li> <li>Temps de benchmark le cas échéant</li> <li>Coût d'un prestataire le cas échéant</li> </ul>			
	<b>Recours à l'expertise de l'ANCT</b> <i>Réponse aux sollicitations des AG</i>	***  *	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour lever au plus tôt dans la programmation les obstacles réglementaires</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps d'échange avec les groupes de travail de l'ANCT en particulier du Bureau d'appui réglementation, gestion, contrôle (commande publique, aides d'Etat, OCS, éligibilité, échantillonnage des contrôles...)</li> </ul>			
	<b>Prestataire juridique</b> <i>Disposer d'un conseil juridique spécialisé pour le montage des projets urbains complexes</i>	*** 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurisation AG/PP</li> <li>Renforcement de la programmation, ne pas écarter certains projets pour cause de risque juridique</li> <li>Gain de temps et montée en compétence de l'AG</li> </ul>		ITI Strasb- ourg  POR Pays de la Loire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Passage d'un marché (ex. à bons de commande)</li> <li>Coût du prestataire</li> </ul>			

Préconisations	Actions à mettre en œuvre	Priorité	Intérêt	Programmes			Calendrier			
		* ** ***		Bourgogne	Franche-Comté	Benchmark	Amorcé par	14-20	21-27	
	<b>Implication renforcée des DO dans l’instruction des dossiers</b> <i>Y compris par une information/formation renforcée des DO sur les exigences UE pour les projets urbains</i>	** 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alimenter des avis techniques, appuyer le montage juridique et financier des opérations urbaines complexes</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions communes DO/DERI/DAJ en amont pour présenter l’approche urbaine et sensibiliser à l’intérêt d’une plus grande articulation</li> <li>Temps de travail instruction dans les DO et temps de pilotage/articulation avec DERI</li> </ul>			
	<b>Parrainage de nouveaux agents</b> <i>Par un agent expérimenté de l’AG</i>	* 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les capacités de l’AG.</li> <li>Améliorer la qualité des dossiers donc gain de temps AG+PP.</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>Insertion dans le plan de formation</li> <li>Temps d’encadrement des nouveaux agents</li> <li>Modifier la fiche de poste de l’agent concerné</li> </ul>			
	<b>Désignation de référents experts</b> <i>Parmi les agents en charge de l’instruction et des CSF, sur des sujets tels que : aides d’Etat, commande publique, OCS</i>	* 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les capacités de l’AG (expertise)</li> <li>Améliorer la qualité des dossiers donc gain de temps AG+PP</li> <li>Améliorer l’attractivité des postes au sein de l’AG et limiter le turn-over</li> </ul>			CTE Rhin supérieur Experts	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de formation des agents référents experts</li> <li>Temps de transfert de l’expertise le cas échéant</li> <li>Modifier la fiche de poste de l’agent concerné</li> </ul>			

Préconisations	Actions à mettre en œuvre	Priorité	Intérêt	Programmes			Calendrier		
		* ** ***		Bourgogne Franche-Comté	Benchmark	Conditions de mise en œuvre	Amorcé par 14-20 21-27		
Accompagnement à la professionnalisation des acteurs du fait urbain	<b>Dossier de candidature FEDER standardisé pour tous les OI</b> <i>Voire grille de pré-sélection</i> <i>Avait concerné la Franche-Comté en particulier, et qui pourra se poser pour 21-27 PO unique.</i>	***  *	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les OI ne disposent pas toujours d'un niveau d'information suffisant pour réaliser une évaluation fiable des candidatures. Amélioration de la qualité de la sélection au niveau des OI ; mise en cohérence de l'évaluation entre OI et AG.</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer un formulaire de candidature (ou pré-candidature) qui fournisse les informations nécessaires aux OI pour procéder à une première évaluation sur ces critères homogènes et comparables</li> </ul>			
	<b>Formation et information renforcées des OI</b> <i>Ciblée sur les questions administratives, juridiques, financières, y compris obligations de suivi réglementaires</i> <i>En particulier, pôles métropolitains qui ne disposent pas de services en interne</i>  <u>--&gt; Peut passer par l'animation d'un réseau régional cf. recommandation n°2</u>	***  	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurance d'une programmation cohérente avec la stratégie, amélioration du taux de programmation</li> <li>Amélioration de la qualité des projets donc gain de temps AG/OI+PP</li> <li>Permettre la diffusion de messages homogènes aux PP</li> <li>Améliorer la capacité des OI à répondre directement aux interrogations des porteurs de projets et réduire une partie des sollicitations auprès de l'AG</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de travail animation (élaboration de supports spécifiques, préparation et animation de réunions d'information)</li> <li>Coût d'un prestataire le cas échéant (formations)</li> <li>Réflexion sur les outils en ligne mobilisables</li> </ul>			
	<b>Outils adaptés aux PP urbains</b> <b>Tutoriels, check-lists, guides</b> <b>A usage des OI et des PP</b> <i>Notamment sur commande publique, justificatifs des dépenses et des indicateurs, points de vigilance dans la mise en œuvre des projets etc.</i> <i>Y compris outils en ligne</i>	**  	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'accès à une information opérationnelle, complémentaires des outils existants des PO</li> <li>Améliorer la qualité des dossiers et la certification des dépenses</li> <li>Gain temps AG (instruction, CSF)</li> <li>Meilleure communication préalable avec les PP : éviter le</li> </ul>		ITI Paris	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de travail AG pour l'élaboration et la mise à jour des outils (guides, boîte à outils...)</li> <li>Coût des outils le cas échéant</li> </ul>			

Préconisations	Actions à mettre en œuvre	Priorité	Intérêt	Programmes			Calendrier		
		* ** ***		Bourgogne Franche-Comté	Benchmark	Conditions de mise en œuvre	Amorcé par 14-20 21-27		
			dépôt de candidatures non conformes aux exigences du FEDER						
Simplification	<b>Simplification des indicateurs</b> <i>Renforcer la cohérence entre indicateurs de réalisation et de résultat pour 2021-2027 (ex. unités de mesure) ; choisir des indicateurs pour lesquels les données seront facilement disponibles et fiables dans le temps ; utiliser autant que possible les indicateurs communs.</i>	***  *	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gain de cohérence, gain de temps, évaluation de l'impact du PO renforcée</li> <li>N.B. Les nouveaux indicateurs de résultat seront liés aux résultats directs des projets. Nombreux indicateurs communs pour 21-27.</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de travail pilotage</li> </ul>			
	<b>Utilisation des OCS</b> <i>Options de coûts simplifiés</i>	*** 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gain de temps AG et simplification (CSF) + PP.</li> <li>Evolutions 2021-27</li> </ul>		POI Rhône-Saône	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de travail pour la mise en place</li> <li>Temps de sensibilisation et de formation des agents, OI et PP</li> </ul> <i>Un guide des OCS est en cours d'élaboration à l'ANCT pour la période 21-27</i>			
	<b>Travail sur les critères de sélection 21-27 des projets au vu des leçons de l'expérience 14-20</b> <i>Exclusion de certains types de projet ou conditions (ex. seuils ; types de dépenses complexes à justifier exclues – ex. travaux et maîtrise d'œuvre pour les grosses opérations ; type de montage sollicité, etc.). Notamment décision sur la mise en place de seuils de programmation. Arbitrage stratégique sur le financement des petits projets En gardant à l'esprit que les petits projets peuvent avoir un impact territorial fort et sont plus rapides à</i>	***   	<ul style="list-style-type: none"> <li>Anticiper les contraintes des projets complexes</li> <li>Diminuer au besoin l'intervention du FEDER et donc le risque de sous-consommation</li> <li>Définir si les programmes souhaitent soutenir des projets d'un montant faible au vu des coûts de gestion tant pour l'AG que les OI et PP</li> <li>Maximiser l'intervention du FEDER – des projets ayant un impact plus significatif sur le terrain</li> <li>Gain de temps AG et simplification (CSF) + PP</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de travail pilotage</li> <li>Notamment, temps de définition des seuils par l'AG en fonction de la nature des opérations souhaitées</li> <li>Temps d'échanges internes (DO, élus)</li> <li>Temps d'échange partenaires</li> <li>Temps de travail animation/sensibilisation des agents, PP et OI+ pour expliquer différences entre 14-20 et 21-27 à tous les acteurs (agents, OI, PP, élus, financeurs, etc.)</li> </ul>			

Préconisations	Actions à mettre en œuvre	Priorité	Intérêt	Programmes			Calendrier			
		* ** ***		Bourgogne	Franche-Comté	Benchmark	Conditions de mise en œuvre	Amorcé par	14-20	21-27
	<i>mettre en œuvre → Logique d'efficience vis-à-vis du pilotage par la performance.</i>									
	<b>Fixation de lignes de partage entre financeurs</b> <i>Voire limitation du nombre de cofinancements des projets</i> <i>Voire décroisement des cofinancements des projets dans le cadre d'appels à projets</i>	**  *	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gain de temps AG et simplification (CSF) + PP, notamment en limitant le nombre d'avenants pour ajout de cofinanceurs</li> <li>Fléchage plus efficace du FEDER, maximiser l'intervention du FEDER</li> </ul>			POI Rhône-Saône	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de travail pilotage et d'échange entre partenaires</li> <li>Pilotage en continu dans le cadre par ex. d'une conférence des financeurs</li> </ul>			
	<b>Intégration d'une analyse de risque ciblée sur les projets urbains</b> <i>Dans le choix des projets structurants ou impliquant de nombreux partenaires</i>	**  *	<ul style="list-style-type: none"> <li>Anticiper les contraintes des projets complexes</li> <li>Diminuer au besoin l'intervention du FEDER et donc le risque de sous-consommation</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de travail pilotage</li> <li>Temps de travail instruction</li> <li>Temps de travail animation/sensibilisation des PP et OI</li> </ul>			
	<b>Echantillonnage des justificatifs de dépenses</b>	** 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gain de temps dans les CSF</li> <li>Amélioration du taux de certification</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de travail des agents en charge des CSF pour déterminer l'échantillon et le justifier vis-à-vis des autres niveaux de gestion (AA, AC), et risque de remise en cause</li> <li>Suivi de la mise en œuvre et ajustement si nécessaire</li> </ul>			

Préconisations	Actions à mettre en œuvre	Priorité	Intérêt	Programmes			Calendrier			
		* ** ***		Bourgogne Franche-Comté	Benchmark	Conditions de mise en œuvre	Amorcé par	14-20	21-27	
Ciblage des projets pertinents pour les SUI	<b>Combinaison de projets urbains structurants et plus modestes</b> <i>Pour un développement urbain durable, il faut des projets structurants, mais aussi de petits projets qui peuvent être programmés plus rapidement, et qui correspondent aux enjeux urbains identifiés dans les SUI.</i>	* 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure cohérence des opérations de développement urbain durable</li> </ul>			FC Evette-Salbert	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité d'une information et d'un suivi important des porteurs de petits projets → renvoie à la nécessaire consolidation des compétences des OI</li> </ul>			
	<b>Cohérence stratégique renforcée des projets urbains</b> <i>Cohérence interne des stratégies et des listes de projets 21-27</i>	* 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélection de projets qui ont une cohérence entre eux du point de vue thématique et territorial pour augmenter leur impact</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps de pilotage OI</li> </ul>			
	<b>Maintien de la souplesse dans le ciblage des QPV</b> <i>Pour 21-27, le cas échéant</i>	* 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre à un projet qui a un impact sur les QPV ou ses habitants d'être financé même s'il n'est pas strictement dans le périmètre du QPV</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si un ciblage est fait dans le PO 21-27 dans les QPV, ce qui ne semble pas être l'orientation retenue pour l'instant</li> </ul>			

## Points de vigilance pour la recommandation n°1

- Certaines préconisations reposent sur la **mobilisation de temps** d'agents qui sont d'ores et déjà en tension. Il convient d'être vigilant sur la capacité des agents à se saisir de nouveaux enjeux/compétences tout en conservant une capacité de travail spécifique à la gestion des dossiers. Il existe un risque de confier des tâches qui potentiellement pourraient ne pas être assurées faute de temps dédié (au-delà d'une simple inscription via les fiches de poste).
- Dans l'ensemble, la mise en œuvre de recommandations peut amener à une charge de travail complémentaire dans un premier temps ; l'objectif est de **mettre en place les conditions d'un gain de temps par la suite**. Certaines recommandations peuvent être étendues à **l'échelle des programmes** dans leur ensemble et non uniquement de l'axe urbain.
- Le renforcement de l'information et de la formation des OI, DO, si elle peut conduire à un gain d'efficacité, demande d'y consacrer du temps de manière régulière, mais aussi une **mise au point sur la répartition précise des rôles** de chacun vis-à-vis du PP.
- La création d'outils est un investissement surtout intéressant au démarrage d'une programmation, il conviendra de ne pas prendre de retard – c'est-à-dire de commencer à élaborer et utiliser ces outils même si tout n'est pas encore stabilisé.
- Pour être utile, la FAQ (ou le guide) permettant de capitaliser sur les pratiques de l'AG doit être mise à jour régulièrement, opérationnelle (réponses courtes renvoyant éventuellement à des annexes) et les entrées faciliter la navigation dans le document pour trouver une réponse.
- L'exclusion éventuelle de certaines dépenses difficiles à justifier ne doit pas pénaliser les projets – ce point doit être étudié au cas par cas lors de l'adoption du DOMO et des AAP le cas échéant.
- Certaines OCS, en particulier des BSCU, demandent un temps de travail au départ pour la mise en place des taux et barèmes et l'appropriation de la démarche par les personnels et les porteurs de projets (notamment ceux ayant l'habitude des anciennes règles).
- La limitation du nombre de cofinanceurs et le décroisement des cofinancements peut être complexe et doit correspondre à un réel besoin.
- De petits projets peuvent se révéler très efficaces, même s'ils requièrent plus d'accompagnement et sont moins consommateurs de FEDER. La combinaison de différents types de projets est nécessaire pour un développement urbain durable.
- L'échantillonnage des justificatifs de dépenses lors des contrôles peut être risqué (remise en cause par les autres niveaux de contrôle).
- L'atelier d'évaluation a été l'occasion d'indiquer la nécessité de sensibiliser voire responsabiliser les porteurs, afin qu'ils aient conscience des capacités de suivi administratif et financier nécessaires pour un projet européen.

## Bonnes pratiques

### REGION BFC :

- **Axe urbain franc-comtois : mobilisation d'une expertise juridique au niveau régional.** La programmation de l'axe urbain a connu des difficultés dues en particulier au montage juridique de projets urbains complexes, ayant pour certains donné lieu à des corrections dans le cadre d'audits d'opérations. Pour répondre à cette problématique et sécuriser les projets, il a été décidé, outre des formations en interne sur les aides d'Etat et les marchés publics, de mobiliser la direction des affaires juridiques de la Région pour analyser en

amont les concessions et certains marchés publics complexes, ainsi qu'un prestataire pour une analyse au regard des règles de la commande publique en amont de la programmation et des contrôles de service fait.

- **Le projet Evette-Salbert (PO Franche-Comté Massif du Jura) : articulation d'un gros projet avec de plus petits projets en cohérence avec les besoins identifiés dans la SUI.** Il s'agit d'un projet de démolition du bâtiment "Salle du Foyer" très vétuste, et de reconstruction d'une salle polyvalente et d'une bibliothèque adjacente. L'ensemble constitue le Centre Socio-Culturel d'Evette-Salbert. Il constitue un exemple de combinaison de projets au niveau local autour d'un projet structurant et de projets plus petits. En effet, non seulement le FEDER a joué un rôle important dans le financement et a rendu la réalisation possible, mais il a aussi attiré des cofinanceurs et a généré un effet d'entraînement à partir de la bibliothèque qui a permis de rénover le foyer adjacent.

#### BENCHMARK :

- **CONCRETIZ : l'application web pour les bénéficiaires des ITI franciliens.** CONCRETIZ est un outil qui s'adapte à la situation de chaque porteur en fonction de l'axe et l'objectif spécifique dans lesquels s'inscrit son projet, de sa situation au regard de la commande publique et de la nature de ses dépenses et de ses ressources. Cet outil encourage le porteur à bien anticiper les pièces qui lui seront demandées en amont, pendant et à la fin du projet, et à sécuriser chaque dossier. La Région reçoit des retours très positifs de la part des porteurs, et renvoie systématiquement à cet outil lors de la première prise de contact avec les bénéficiaires potentiels. [www.concretiz.europeidf.fr](http://www.concretiz.europeidf.fr)
- **ITI Strasbourg : AMO juridique** pour accompagner l'OI en amont de la programmation sur les questions d'aides d'Etat, de commande publique ou d'éligibilité. Un marché à bons de commande est passé pour toute la période, avec un prestataire sollicité au fil de l'eau pour faciliter le montage et la programmation des projets urbains financés par le FEDER et le FSE.
- **POR Pays de la Loire : afin de mieux répondre aux problèmes d'interprétation réglementaires,** l'AG s'appuie beaucoup sur le Service des Affaires Juridiques de la Région et sur un prestataire spécialisé pour un marché d'appui juridique avec un groupement d'avocats spécialistes des FESI.
- **POI Rhône-Saône : le décroisement des cofinancements.** Pour les petits dossiers, des financements nationaux voire privés (EDF...) ; pour les plus « lourds », le FEDER ; toute la marge de taux a été utilisée (moyenne à 50%) et il a ainsi été possible de financer certains projets à hauteur de 85% de FEDER. La communication est faite de manière à ce qu'on considère que collectivement, l'opération est cofinancée par tous. Cette pratique pourrait intéresser pour 21-27 les projets avec de nombreux financeurs, à condition de procéder par appel à projets ou d'avoir une visibilité sur la programmation à venir.
- **CTE Rhin supérieur : la désignation de personnes ressources expertes sur les points de réglementation complexes.** Dans les fiches de poste des personnels de l'AG en charge de l'instruction et du contrôle des dossiers, on trouve une mission transversale d'expertise. Des personnes ressources sont désignées, expertes sur différents sujets réglementaires, suite au constat de projets qui n'étaient pas correctement montés, instruits et contrôlés sur ces sujets, afin d'augmenter la qualité des projets et de réduire le risque tant pour l'AG que pour les bénéficiaire d'une mauvaise application de la réglementation : aides d'Etat, projets générateur de recettes, coûts simplifiés, marchés publics, protection des données, participation de la Suisse.

## Fiche recommandation n°2

### Intitulé de la recommandation n°2

### Mobiliser plus largement les acteurs du fait urbain dans le cadre du FEDER

### Justification de la recommandation n°2

- Des OI présents en phase d'élaboration et de lancement des programmes et moins par la suite
- Des relations avec l'AG appréciées par les OI mais une possibilité de les dynamiser encore plus
- Une AG fortement sollicitée pour la mise en œuvre des PO
- Des OI qui ont monté en compétence au cours de la période 2014-2020
- Des acteurs (OI, DO...) demandeurs d'information plus régulière sur l'avancement du programme et des projets
- Une articulation stratégique sur le territoire qui présente des marges de progression
- Des ressources externes sur l'urbain encore peu mobilisées

### Résultat attendu de la mise en œuvre de la recommandation n°2

- Un renforcement de l'animation pour une **meilleure information et mobilisation des PP**, et l'émergence de projets de qualité
- Une meilleure mobilisation du partenariat, permettant une **atteinte conjointe des objectifs du territoire**
- Un **renouvellement des PP** pour assurer une bonne diffusion des fonds européens dans le territoire, notamment pour la période 21-27 où le FEDER financera de nouvelles thématiques urbaines
- Une meilleure **connaissance et valorisation** des réalisations et résultats de l'approche urbaine des programmes

Préconisations	Actions à mettre en œuvre	Priorité	Intérêt	Programmes			Calendrier			
		* ** ***		Bourgogne	Franche-Comté	Benchmark	Conditions de mise en œuvre	Amorcé par AG	14-20	21-27
Mise en place d'un réseau régional des OI	<b>Information régulière des OI par l'AG</b> <i>Ex. réunions régulières pour présenter l'avancement de la programmation, les nouveautés réglementaires, les opportunités de financement, faire remonter les difficultés des OI...</i> <i>Réunions dédiées ou renforcement du traitement de la question urbaine dans le comité de programmation et le comité de suivi</i>	***    *	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmation renforcée, cohérente avec la stratégie</li> <li>• Amélioration de la qualité des projets, gain de temps AG/OI+PP</li> <li>• Diffusion de messages homogènes et cohérents aux PP</li> <li>• Améliorer la capacité des OI à répondre aux interrogations des PP</li> </ul>			Réseau des ATI en Occitanie  Réseau régional des agglos PO Bourgogne  Clause de revoyure OI Bourgogne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arbitrage sur des réunions dédiées ou renforcer le traitement de la question urbaine dans les instances existantes</li> <li>• Temps de travail animation (élaboration de supports, préparation et animation de réunions d'information).</li> <li>• Temps de présence AG et OI</li> <li>• Réunions possibles en visioconférence pour limiter le temps nécessaire</li> <li>• Possibilité d'utiliser des outils en ligne</li> </ul>			
	<b>Echange d'expériences entre OI</b> <i>Ex. montage financier ou juridique complexe réussi, mobilisation d'un type de porteur de projet...</i>	***    *	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A renforcer pour 21-27 au vu des nouvelles thématiques d'intervention</li> </ul>			Réseau informel des ITI franciliens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps de travail pour la formalisation des retours d'expérience le cas échéant (fiches, forum/communauté virtuelle, banque de projets...)</li> </ul>			
	<b>Capitalisation réglementaire et sur les procédures au bénéfice des OI</b> <i>Mise en place de fiches, FAQ, check-lists... au bénéfice des OI</i>	***    *	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cibler les problématiques des OI.</li> <li>• Améliorer la capacité des OI à informer les PP et à présélectionner les projets</li> <li>• Limiter les risques de refus d'un projet par l'AG</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps de travail pour la formalisation des retours d'expérience (fiches, forum/communauté virtuelle, FAQ, check-lists...)</li> </ul>			
	<b>Capitalisation sur les projets</b> <i>Y compris visites de projets, communication par les OI et au niveau régional sur les réalisations, suivi renforcé des SUI...</i>	***    *	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux connaître et faire connaître les réalisations des SUI et du PO</li> <li>• Inspirer d'autres PP</li> </ul>			Mâconnais Beaujolais Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps de travail pour l'élaboration et la mise à jour des outils (fiches projets, animation du site internet des OI et de la Région – ex. page web des OI...)</li> </ul>			

Préconisations	Actions à mettre en œuvre	Priorité	Intérêt	Programmes			Conditions de mise en œuvre	Calendrier		
		* ** ***		Bourgogne	Franche-Comté	Benchmark		Amorcé par AG	14-20	21-27
		*				ITI Paris et ITI Est ensemble	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité pour des visites de projets</li> <li>Ateliers thématiques de PP</li> </ul>			
	<b>Utilisation des TIC</b> <i>Pour dynamiser les réunions et les outils</i>	*** 					<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de travail pour identifier et élaborer les outils TIC possibles (forum/ communauté virtuelle, mailings, newsletter...) au sein de l'AG et des OI</li> </ul>			
Implication plus large des OI et des directions opérationnelles de la Région dans la mise en œuvre des axes urbains	<b>Renforcement du suivi de la programmation par les DO</b> <b>Notamment DAT</b> <i>Pour 21-27, marge peut-être plus importante pour faire émerger des projets qu'en 14-20 où une liste de projets était préétablie par les OI, et peut-être aussi opportunité pour mobiliser de nouveaux acteurs/nouvelles thématiques</i>	***  *					<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions régulières avec les directions opérationnelles sur les orientations et l'avancée du programme (COPIIL interne rassemblant toutes les DO concernées par l'axe urbain) → cf. <i>réseau des correspondants Europe qui n'est plus mobilisé</i></li> <li>Et/ou point d'avancement très synthétique, régulier, par mail</li> <li>Points d'information lors du lancement d'appels à projets le cas échéant</li> </ul>			
	<b>Consolidation de l'animation territoriale par les OI et les DO</b> <b>Notamment la DAT</b> <i>La période actuelle n'a pas vraiment donné lieu à une animation, une fois élaborés les plans d'action, les opérations étaient ciblées. La remontée des projets est surtout laissée à l'initiative des OI.</i>	**  				Relais QPV pour une animation de l'ITI Strasbourg  Grenoble Alpes Métropole Ecosystème d'acteurs dans le secteur du numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de pilotage pour la délimitation précise des missions et des outils mis à disposition des DO et des OI</li> <li>Temps d'animation par les DO et OI : élaboration et mise en œuvre de l'animation, auprès de PP ou de relais territoriaux ou thématiques</li> </ul>			

Préconisations	Actions à mettre en œuvre	Priorité	Intérêt	Programmes			Calendrier					
		* ** ***		Bourgogne Franche-Comté	Benchmark	Conditions de mise en œuvre	Amorcé par AG	14-20	21-27			
			nécessiter une animation territoriale plus poussée sur les nouveaux sujets									
	<b>Renforcement des capacités d'ingénierie et de l'outillage des acteurs</b> <i>Cf. recommandation n°1</i>	*** 	<i>Cf. recommandation n°1</i>				<ul style="list-style-type: none"> <li>Cf. recommandation n°1</li> <li>Réflexion éventuelle sur le fait de prévoir de l'assistance technique pour les OI</li> </ul>					
Participation renouvelée des OI pour 21-27	<b>Ciblage stratégique étendu pour l'approche urbaine</b> <i>Réflexion sur le caractère stratégique et intégré de l'approche territoriale dans le PO 21-27 et les sujets à intégrer aux SUI – en particulier sur les questions de mobilité, numérique, infrastructures vertes</i>	*** 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre en compte les sujets où des projets ont été programmés en 14-20 (hors axe urbain) et les documents stratégiques locaux</li> <li>Renforcer la dimension stratégique intégrée des futures SUI</li> </ul>			Articulation par la gouvernance des dossiers ITI et hors ITI PO Basse-Normandie PO Picardie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de concertation politique et pilotage</li> </ul>					
	<b>Participation des OI plus en amont à l'élaboration des critères de sélection 21-27</b> <i>DOMO, autres documents type guides, appels à projets le cas échéant, etc.</i>	***  *	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux délimiter les critères de sélection (adaptés aux projets), mieux les comprendre et mieux les mettre en œuvre</li> <li>Mieux anticiper les questions liées à l'identification de projets stratégiques, structurants, matures et réalistes, d'autant plus pour les domaines nouveaux pour les OI</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de pilotage AG/OI : participation des OI au stade de la rédaction et pas uniquement de la validation en comité de suivi</li> </ul>					
	<b>Participation des OI à l'élaboration d'appels à projets urbains</b>	* 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cibler certains types de projets, et rythmer la programmation</li> <li>Animer, informer et mobiliser autour de l'appel à projets</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de pilotage (rédaction des AAP)</li> <li>Temps d'animation</li> </ul>					

Préconisations	Actions à mettre en œuvre	Priorité	Intérêt	Programmes			Calendrier		
		* ** ***		Bourgogne Franche-Comté	Benchmark	Conditions de mise en œuvre	Amorcé par AG 14-20 21-27		
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Adapter la programmation au contexte socio-économique et territorial</li> </ul>						
	<b>Crédits d'assistance technique pour les OI</b>	* 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des SUI</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts AT retenus le cas échéant → <i>Peut s'avérer compliqué avec la mise en œuvre de l'AT forfaitaire</i></li> </ul>		
	<b>Animation régionale sur l'urbain 21-27</b>	*** 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cf. préconisation de mise en place d'un réseau régional des OI</li> </ul>			Réseau informel des OI franciliens	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cf. préconisation de mise en place d'un réseau régional des OI</li> </ul>		
Ouverture et synergies pour l'urbain	<b>Renforcement de l'articulation avec les autres dispositifs de soutien à l'urbain</b> <i>Contrats métropolitains, contrats de territoire, opérations cœur de ville par exemple</i>	***    *	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des synergies et augmenter l'impact des projets</li> <li>Meilleure cohérence des actions engagées en faveur du développement urbain durable</li> <li>Meilleure utilisation des financements publics disponibles</li> </ul>			Diagnostic partagé CALB (Rhône-Alpes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation des relais pertinents (au sein des OI et de la Région – DAT en particulier)</li> <li>Renforcement des dossiers de candidature des projets sur la dimension d'articulation</li> <li>Acceptation d'une souplesse dans les plans d'action des OI afin de s'adapter à l'apparition possible de nouveaux dispositifs territoriaux (cf. en 14-20, les opérations cœur de ville).</li> </ul>		
	<b>Saisie des opportunités d'échange au niveau national sur l'urbain</b> <b>Voire au niveau européen</b>	* 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Profiter de l'expérience d'autres territoires urbains dans le cadre des FESI</li> <li>Faire remonter les difficultés et les bonnes pratiques sur son propre territoire</li> </ul>			AG Hauts-de-France : OI invités à participer aux réunions du REU	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux éventuelles futures réunions et aux travaux du Réseau Europe Urbain (sous la forme qu'il prendra le cas échéant pour la période 21-27)</li> <li>Participation aux réunions organisées par le Point de contact national URBACT pour encourager la participation des villes françaises à ce programme européen sur les thématiques urbaines</li> </ul>		

## Points de vigilance pour la recommandation n°2

- La mobilisation de relais pour démultiplier l'action, avec pour objectif de réduire la charge de travail de l'AG, requiert la transmission d'une information de qualité, et une bonne délimitation des rôles de chacun. La bonne information de relais nécessite un investissement initial en temps de l'AG et doit donc être envisagée de manière croisée avec la problématique du renforcement des moyens humains. Il se pose aussi la question de l'attribution éventuelle de moyens d'assistance technique aux acteurs s'engageant plus dans la gestion des programmes (OI en particulier). Cela peut s'avérer complexe au regard des nouvelles règles de financement à taux forfaitaire de l'AT (cf. art. 31 et s. de la proposition de RPDC).
- La délimitation des missions d'animation/montage de projet entre la DERI et les DO peut s'avérer délicate. Elle doit être faite de manière à simplifier et sécuriser le montage des projets. La répartition des rôles doit être claire, afin de ne pas brouiller le message auprès des PP. L'objectif est de favoriser l'émergence de projets, l'orientation par les DO de projets pertinents vers le FEDER urbain. Cela suppose également une bonne connaissance des contraintes du FEDER et de l'avancée de la programmation afin de pouvoir passer les messages adéquats.
- La mise en place de nouveaux outils d'échanges, de nouvelles méthodes d'animation nécessite un investissement en temps et en moyens humains.
- L'animation de réseau nécessite du temps pour tous les acteurs concernés et doit s'appuyer sur les besoins des acteurs. Elle permet cependant, outre d'avoir la vertu d'échanges réguliers, d'améliorer *in fine* la qualité de la programmation.
- Une ambition plus forte pour les SUI pour 2014-2020 en termes de thématiques d'intervention et de mobilisation des OI et autres relais suppose une approche véritablement intégrée tant au niveau des secteurs d'intervention des OI que de l'articulation avec les autres initiatives du territoire. Cela implique un engagement en temps des OI et un échange continu avec l'AG pour une véritable animation et un véritable pilotage des stratégies au fil des années de programmation.

## Bonnes pratiques

### REGION BFC :

- **Le réseau des agglomérations bourguignonnes.** Cette réunion des OI une fois par an favorise les échanges entre pairs, permet à l'AG de rappeler des points de vigilance et de faire part aux OI des dernières actualités. Si ce réseau est reconnu comme une bonne pratique à conserver pour la prochaine période de programmation, une majorité d'OI regrette toutefois que les échanges ne soient pas plus nombreux. Une réunion de ce réseau plusieurs fois par an a ainsi été évoquée comme piste d'amélioration. De plus, l'aspect « échanges de bonnes pratiques » aurait pu être davantage développé. Certains OI estiment que ce réseau aurait pu être un espace de réflexion pour débloquer certains problèmes communs, comme celui lié à l'absence de projets sur l'OS 5.2. « Les collègues des différents services auraient également pu être associés aux échanges », expliquent certains OI.
- **Mâconnais Beaujolais Agglomération : mobilisation de l'écosystème des acteurs urbains, y compris visite de terrain.** La directrice adjointe de l'aménagement et de l'attractivité du territoire, politiques contractuelles et partenariales est identifiée comme référente axe urbain. En fonction des thématiques, la direction aménagement du territoire travaille en lien avec la mission économie (notamment pour tous les projets de friches, d'implantation d'entreprises...), avec le service petite enfance (rénovation des bâtiments publics) ou encore

avec la SEM de Bourgogne (l'aménageur sur la plupart des projets structurants). Le service a organisé une réunion et une visite de terrain sur site (friche), mobilisant les différents cofinanceurs et les maîtres d'ouvrage, permettant à tous de mieux comprendre les projets et les articulations sur le territoire.

- **La clause de revoyure avec les OI bourguignons.** Les conventions AG/OI dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe urbain du PO Bourgogne prévoient une clause de revoyure après deux ans de mise en œuvre, permettant notamment de revoir le périmètre d'intervention des OI et la répartition des crédits entre les OS. Avec à la clé une enveloppe complémentaire de 4,7 M€, plus élevée que la réserve de performance (6% du montant de l'axe soit environ 1,7 M€), dont ont pu bénéficier 5 des 8 OI. Cette pratique a permis d'adapter le prévisionnel, basé sur un vivier de projets identifié au moment de l'élaboration de la candidature OI, aux réalités de la programmation de ces projets et de l'émergence de nouveaux projets. Ainsi, certains OI ont renoncé à intervenir dans le cadre de l'OS 5.4 (friches) ou a contrario augmenté leur budget sur ce sujet, en fonction des besoins des territoires. On constate également que les ambitions ont été globalement relevées sur l'OS 5.3, qui a vu son budget augmenter de 8 M€ à plus de 12 M€.

#### **BENCHMARK :**

- **En Occitanie : un réseau régional des approches territoriales et urbaines intégrées du PO Languedoc-Roussillon et des interlocuteurs privilégiés au sein de l'AG.** L'accompagnement assuré par deux animateurs de l'AG et le fait d'avoir un interlocuteur dédié et disponible ont permis une montée en compétences de certains territoires en matière de montage et gestion de projets. Les deux animateurs sont également reconnus comme « référents fonds européens ». Cela leur permet de réorienter les territoires vers les dispositifs et financements appropriés le cas échéant.
- **Un réseau informel des ITI franciliens :** un réseau informel des ITI s'est constitué. Il permet de centraliser les besoins, les questions éventuelles à l'AG et de s'assurer de la bonne compréhension d'une règle. S'il n'y a pas de budget alloué à ce réseau, l'AG s'est toutefois efforcée de favoriser son activité en mettant à sa disposition des salles de réunion par exemple. Si ce réseau s'est construit de façon spontanée, sans intervention de l'AG, cette dernière a privilégié dès le début de la programmation une entente et coopération entre les territoires, s'efforçant de ne pas comparer les territoires déjà bien structurés en matière de fonds européens et ceux qui émergeaient.
- **Mobilisation de relais territoriaux pour la mise en œuvre de la SUI à Strasbourg.** L'atout de l'Eurométropole de Strasbourg est d'articuler sa stratégie économique globale et sa stratégie urbaine intégrée en utilisant les différentes sources de financement possibles au service du développement de son territoire et en mobilisant des relais, en particulier dans les QPV.
- **Grenoble-Alpes Métropole : la structuration d'un écosystème des acteurs du numérique grâce à l'ITI.** S'il y avait une forte volonté de travailler sur le numérique à l'échelle de la Métropole, l'ITI a permis de véritablement lancer la dynamique et d'initier une démarche intégrée entre différents partenaires autour de cette thématique, jusque-là abordée de manière éparse et individuelle par les acteurs du territoire. Sans l'ITI, la Métropole n'aurait pas lancé un programme d'action d'une telle ampleur. De plus, l'ITI a aussi été l'opportunité d'intégrer le sujet du numérique au contrat de ville 2015-2020.
- **Basse-Normandie et Picardie, des PO articulant des dossiers « ITI » et des dossiers « thématiques » à l'aide de la gouvernance des stratégies urbaines intégrées.** Sur le PO Basse-Normandie, si un porteur de projet répond à un appel à projets régional (sur le numérique notamment), l'AG veille à rattacher le dossier qui relève du périmètre d'un territoire urbain bénéficiant d'une stratégie urbaine intégrée

à l'ITI, afin que la gouvernance locale puisse apporter un jugement en opportunité sur ce dossier. Dans le cadre du PO Picardie, l'autorité de gestion a pris le parti de faire passer par le comité de pré-sélection l'ensemble des opérations émergeant sur le territoire, qu'elles soient reliées ou non au périmètre financier de l'ITI. Ce positionnement permet à l'autorité urbaine d'avoir une vision globale sur l'ensemble des opérations soutenues sur son territoire et de conforter l'idée d'une stratégie urbaine intégrée à une échelle plus globale.

- **Hauts-de-France (PO Picardie) – OI et REU.** Les enveloppes d'assistance technique dédiées aux territoires ITI ont permis à ces derniers de désigner une personne référente chargée de faire le lien entre l'OI et l'AG. Ces référents bénéficient de formations et sont invités à participer aux activités du Réseau Europe Urbain, qui rassemble les acteurs français investis dans la mise en œuvre de la dimension urbaine de la politique européenne de cohésion.
- **En Rhône-Alpes : le diagnostic partagé mis en œuvre par la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget (CALB) en amont du contrat de ville et de la candidature ITI.** L'agglomération a engagé dès 2013 une démarche « Cohésion 2014 – 2020 », destinée à partager avec les partenaires un projet de territoire en amont de l'élaboration du contrat de ville et de la candidature à un ITI. Dans ce cadre, elle a notamment soutenu l'élaboration d'un diagnostic partagé dans 3 groupes de travail (développement économique et emploi ; habitat et cadre de vie ; énergie, TIC et grands projets).